

# Comptes annuels consolidés 2021

---

## Contenu

<b>Présentation de la société</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Informations générales</b> .....	<b>6</b>
1.1. Dénomination sociale et forme juridique .....	6
1.2. Domicile, pays de fondation et siège statutaire .....	9
<b>2. Déclaration de conformité aux normes IAS/IFRS</b> .....	<b>10</b>
<b>3. Informations relatives aux parties liées</b> .....	<b>16</b>
3.1. Rémunération .....	16
3.2. Autres avantages pour les administrateurs .....	16
3.3. Administrateurs des entreprises à la tête du consortium .....	16
<b>Etats Financiers</b> .....	<b>18</b>
<b>1. Etat de la situation financière</b> .....	<b>18</b>
<b>2. Compte de résultats</b> .....	<b>20</b>
<b>3. Etat consolidé des flux de trésorerie</b> .....	<b>22</b>
<b>4. Etat consolidé des variations de capitaux propres</b> .....	<b>23</b>
<b>Notes aux comptes annuels consolidés</b> .....	<b>24</b>
<b>Principes comptables</b> .....	<b>24</b>
<b>Note 1 - Consolidation</b> .....	<b>25</b>
Périmètre .....	25
Regroupements d'entreprises .....	29
Méthodes de consolidation .....	30
Règles de consolidation .....	32
Jugements significatifs .....	33
<b>Note 2 - Immobilisations incorporelles</b> .....	<b>35</b>
Ecart d'acquisition (Goodwill) .....	35
Autres immobilisations incorporelles .....	36
<b>Note 3 - Immobilisations corporelles</b> .....	<b>38</b>
Immeubles sociaux et immeubles de placement .....	38
Autres immobilisations corporelles .....	40
<b>Note 4 - Immobilisations financières</b> .....	<b>41</b>
Actifs et passifs financiers : classification, comptabilisation et évaluation .....	41
Evaluation des actifs dépréciés .....	45
Dépréciation d'actifs non financiers .....	47
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	48
<b>Note 5 - Contrats d'assurance et contrats d'investissement</b> .....	<b>49</b>
Contrats d'assurance .....	50
Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire .....	50
Contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire .....	51

Significativité des contrats d'assurance .....	51
Comptabilisation des contrats d'assurance.....	52
Shadow accounting .....	52
Comptabilisation des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire .....	56
Test de suffisance des passifs (LAT).....	57
<b>Note 6 - Provisions et autres passifs .....</b>	<b>59</b>
<b>Note 7 - Avantages au personnel.....</b>	<b>60</b>
Avantages postérieurs à l'emploi .....	60
Indemnités de fin de contrat de travail .....	61
Avantages à long terme.....	61
Avantages à court terme .....	62
<b>Note 8 - Impôts sur le résultat et impôts différés .....</b>	<b>63</b>
Impôts sur le résultat.....	63
Impôts différés .....	63
<b>Note 9 - Comptabilisation des résultats .....</b>	<b>65</b>
Produits des activités ordinaires .....	65
Produits et charges d'intérêts .....	65
Gains et pertes réalisés et non réalisés .....	65
<b>Note 10 - Méthodologie de valorisation des actifs .....</b>	<b>67</b>
Instruments financiers.....	67
Immobilisations corporelles .....	68
<b>Gestion des risques .....</b>	<b>70</b>
<b>Note 11 - Risques d'assurance.....</b>	<b>74</b>
Souscription vie .....	75
Souscription non-vie.....	77
Test de suffisance des passifs (LAT).....	83
Souscription santé .....	84
<b>Note 12 - Risques financiers .....</b>	<b>85</b>
Risque de crédit .....	87
Risque de marché .....	93
Risque de liquidité .....	97
Sensibilité aux variations de taux .....	104
<b>Note 13 - Risques opérationnels.....</b>	<b>106</b>
Externalisation.....	106
Business continuity plan / Disaster recovery plan.....	106
Informatique.....	106
Fraud risk.....	107
Legal risk .....	108
Social.....	108
<b>Note 14 - Risques de stratégie et de réputation .....</b>	<b>109</b>
<b>Note 15 - Gestion du capital.....</b>	<b>110</b>

Les attentes réglementaires .....	110
Paramètres de gestion du capital .....	111
Les principes de la gestion des fonds propres .....	111
Marge de Solvabilité (Solvency II) .....	113
<b>Commentaires du bilan .....</b>	<b>114</b>
<b>Note 16 - Immobilisations incorporelles .....</b>	<b>114</b>
Les développements internes .....	114
Les logiciels d'application .....	114
Autres coûts informatiques .....	115
<b>Note 17 - Immeubles d'exploitation .....</b>	<b>116</b>
Immeubles d'exploitation .....	116
Contrats de location simple .....	116
<b>Note 18 - Immeubles de placement .....</b>	<b>117</b>
Immeubles de placement .....	117
Loyers perçus .....	117
Charges payées .....	117
Immeubles destinés à la vente .....	118
Autres immobilisations corporelles .....	118
<b>Note 19 - Actifs financiers .....</b>	<b>119</b>
<b>Note 19 bis - Actifs financiers IFRS 9 .....</b>	<b>120</b>
<b>Note 20 - Créances et trésorerie .....</b>	<b>124</b>
Créances d'assurance et autres créances .....	124
Créances par maturité .....	125
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	125
<b>Note 21 - Fonds propres .....</b>	<b>126</b>
Capitaux propres .....	126
Autres éléments du résultat global .....	127
Evolution de la réserve de réévaluation des actifs financiers disponible à la vente .....	127
<b>Note 22 - Provisions techniques et part des réassureurs .....</b>	<b>128</b>
Provisions techniques « Vie » et « Non-Vie » .....	128
Variation des provisions .....	129
Mouvements des réserves pour sinistres à régler (« Non-Vie » et Accident du travail ) .....	131
<b>Note 23 - Autres provisions .....</b>	<b>132</b>
<b>Note 24 - Passifs financiers .....</b>	<b>133</b>
Réassurance .....	133
Autres passifs financiers .....	133
Passif des contrats d'investissement .....	134
<b>Note 25 - Impôts différés .....</b>	<b>135</b>
Avant consolidation .....	136
Après consolidation .....	136

<b>Note 26 - Dettes résultant d'avantages au personnel .....</b>	<b>138</b>
Avantages postérieurs à l'emploi .....	139
Indemnités de fin de contrat de travail .....	144
Avantages à long terme.....	145
Avantages à court terme .....	146
Informations sociales.....	146
<b>Note 27 - Dettes d'assurances et autres dettes .....</b>	<b>147</b>
<b>Commentaires au compte de résultats .....</b>	<b>148</b>
<b>Note 28 - Primes acquises .....</b>	<b>148</b>
Primes acquises .....	148
Provision pour primes non acquises.....	150
Primes par zone géographique.....	151
<b>Note 29 - Résultats financiers.....</b>	<b>152</b>
Résultats financiers .....	152
Gains nets réalisés sur actifs financiers .....	152
Autres revenus financiers .....	153
Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat .....	153
<b>Note 30 - Prestations d'assurance .....</b>	<b>154</b>
<b>Note 31 - Frais d'exploitation .....</b>	<b>155</b>
<b>Note 32 - Impôts.....</b>	<b>156</b>
<b>Note 33 - Engagements .....</b>	<b>158</b>
Loyers à payer.....	158
Engagements conditionnels, cautions et autres.....	158
<b>Note 34 - Événements après clôture.....</b>	<b>159</b>
<b>Note 35 - Covid-19 .....</b>	<b>159</b>
<b>Note 36 - Honoraires du commissaire agréé .....</b>	<b>159</b>
<b>Rapport de gestion consolidé.....</b>	<b>160</b>

---

# Présentation de la société

---

## 1. Informations générales

### 1.1. Dénomination sociale et forme juridique

Fédérale Assurance est un groupe qui comprend plusieurs entreprises.

Il convient de faire une distinction entre deux notions : ‘Groupe’ et ‘groupe d’assurance’.

#### *1.1.1. Groupe d’assurance Fédérale Assurance*

Le groupe d’assurance Fédérale Assurance est composé de 3 entreprises d’assurance :

- **Fédérale Assurance, Caisse Commune d’Assurance contre les Accidents du Travail**, considérée par la loi de contrôle du 13 mars 2016 comme une association d’assurances mutuelles, appelée ci-après : Caisse Commune.
- **Fédérale Assurance, Association d’Assurances Mutuelles sur la Vie**, une association d’assurances mutuelles, appelée ci-après : Mutuelle Vie.
- **Fédérale Assurance, Société Coopérative d’Assurance contre les Accidents, l’Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers**, S.C.R.L., appelée ci-après : Société Coopérative.

Les trois entreprises d’assurance sont placées sous une direction unique et forment de ce fait, au sens de l’article 10 du code des sociétés, un consortium. Elles sont solidaires entre elles et doivent être considérées comme une seule entité.

A ce titre, la Société Coopérative, détenue par les deux autres entités, ne doit pas faire l’objet d’une sous-consolidation.

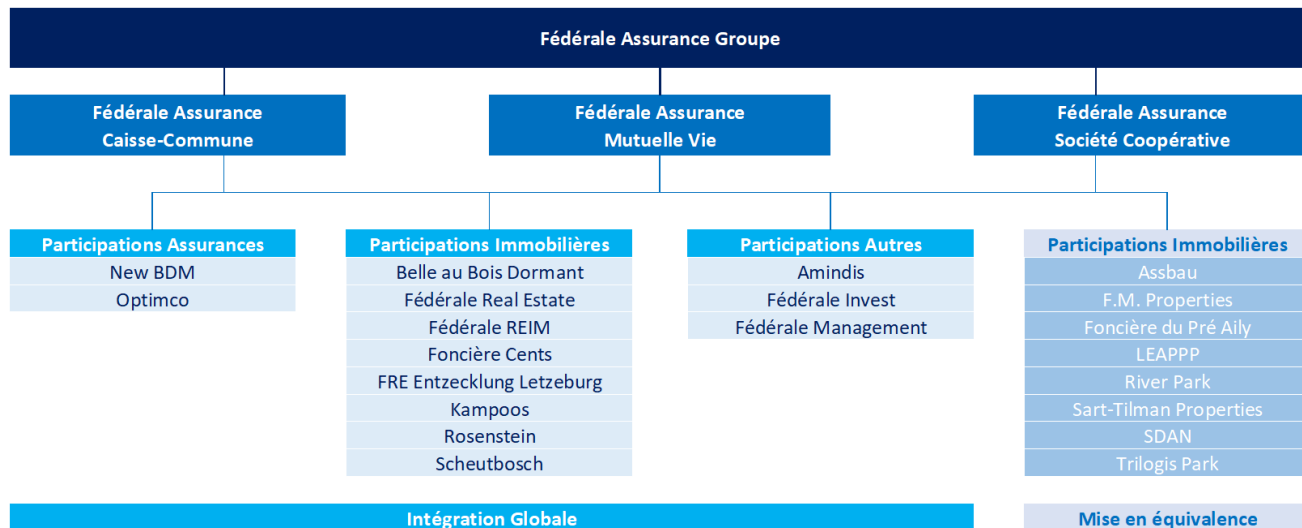
### *1.1.2. Groupe Fédérale Assurance*

Le Groupe Fédérale Assurance comprend, outre le groupe d'assurance, plusieurs filiales :

- Amindis S.A.
- Assbau G.E.I.E.
- Belle au bois dormant S.P.R.L.
- Fédérale Invest, société d'investissement institutionnel à capital variable (organisme de placement collectif) S.A. ;
- Fédérale Management (société de droit luxembourgeois) S.A. ;
- Federale Real Estate S.A. (en abrégé FRE) ;
- Federale Real Estate Investment Management (en abrégé REIM ; Fonds d'investissement immobilier spécialisé) S.A. ;
- FM Properties S.A. ;
- Foncière Cents
- Foncière du Pré-Aily S.A. ;
- FRE Entzäcklung Letzeburg S.A.R.L. (FREEL en abrégé)
- Kampos S.A. (ex Everop Square 1B) ;
- LEAPPP S.A.
- New BDM S.A.
- Optimco S.A.
- River Park S.A.R.L
- Rosenstein S.A.
- Sart-Tilman properties S.A.
- Scheutbosch S.P.R.L
- Société Développement Axe Nord S.A.S.
- Trilogis Park S.A.

### 1.1.3. Structure du Groupe

L'illustration ci-dessous montre la structure du groupe au 31 décembre 2021.





## 1.2. Domicile, pays de fondation et siège statutaire

Le groupe Fédérale Assurance est exclusivement composé d'entreprises belges, fondées en tant que telles, de sociétés de droit luxembourgeois et français.

Les sièges sociaux des différentes entités du Groupe sont repris ci-dessous :

Société	Adresse
Fédérale Assurance - Caisse Commune	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Fédérale Assurance - Société Coopérative	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Amindis S.A.	Rue du Bosquet, 15A B-1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
Assbau G.E.I.E.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Belle au bois dormant S.P.R.L.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Fédérale Invest S.A.	Rue Guimard, 18 B-1040 Bruxelles
Fédérale Management S.A.	Rue Guillaume Kroll, 5 L-1882 Luxembourg
Federale Real Estate S.A.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
Federale REIM S.A.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
FM Properties S.A.	Rue du Moulin, 320 B-4020 Liège
Foncière Cents	Avenue du Swing, 12 L-4367 Sanem
Foncière du Pré-Aily S.A.	Rue du Moulin, 320 B-4020 Liège
FREEL S.A.R.L.	Avenue du Swing, 12 L-4367 Sanem
Kampoos S.A.	Rue des Primeurs, 5 L-2361 Strassen
LEAPPP S.A.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
New BDM S.A.	Entrepotkaai, 5 B-2000 Anvers
Optimco S.A.	Sneeuwbeslaan 14 B-2610 Antwerpen
River Park S.A.R.L.	Rue des Bains, 23-25 L-1212 Luxembourg
Rosenstein S.A.	Avenue du Swing, 12 L-4367 Sanem
Sart-Tilman properties S.A.	Boulevard d'Avroy, 19 B-4000 Liège
Scheutbosch S.P.R.L.	Rue de l'Etuve, 12 B-1000 Bruxelles
SDAN S.A.S.	Rue du Faubourg Saint-Honoré, 91 F-75008 Paris
Trilogis Park S.A.	Rue du Moulin, 320 B-4020 Liège

## 2. Déclaration de conformité aux normes IAS/IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions du référentiel 'IFRS' ('International Financial Reporting Standards') telles qu'adoptées par l'Union Européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board ('IASB') et les interprétations publiées par le Comité D'Interprétation des IFRS ('IFRS Interpretations Committee'). Ces dispositions correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2021.

## **Statut d'adoption des nouvelles normes en date du 01 janvier 2021**

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivantes sont d'application pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2021 et ont été adoptés par l'Union européenne:

✓ Amendements aux IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 39 et Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021).

Le 27 août 2020, l'IASB a publié un ensemble d'amendements aux normes IFRS dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les amendements visant à aider les sociétés à fournir aux investisseurs des informations utiles sur les effets de la réforme dans leurs états financiers.

Les modifications de cette phase finale concernent :

- Les modifications des flux de trésorerie contractuels - une société n'aura pas à décomptabiliser ou à ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais mettra plutôt à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif ;
- La comptabilité de couverture - une société n'aura pas à cesser sa comptabilité de couverture uniquement parce qu'elle apporte les modifications requises par la réforme, si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture ; et
- Les informations à fournir - une entreprise sera tenue de divulguer des informations sur les nouveaux risques découlant de la réforme et sur la façon dont elle gère la transition vers des taux de référence alternatifs.

✓ Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er avril 2021).

Les amendements prolongent d'un an la période d'application de l'amendement « Allègements de loyer liés à la covid-19 » publié en mai 2020. Ainsi, la mesure de simplification prévue au paragraphe 46A de la norme peut s'appliquer aux allègements de loyers relatifs à des paiements exigibles jusqu'au 30 juin 2022 (versus jusqu'au 30 juin 2021 précédemment).

---

**Améliorations annuelles des IFRS 2018-2020 : applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2020, apportant des modifications aux normes suivantes :**

✓ IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière :

Filiale qui est un nouvel adoptant. La modification permet à une filiale qui applique le paragraphe D16a) d'IFRS 1 d'évaluer les écarts de conversion cumulés en utilisant les montants présentés par sa société mère, en fonction de la date de transition aux normes IFRS de cette dernière.

✓ IFRS 9, Instruments financiers

Frais et coûts inclus dans le test de 10 pour cent aux fins de la décomptabilisation. La modification précise les frais que l'entité doit inclure dans le test de 10 pour cent du paragraphe B3.3.6 d'IFRS 9 pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. L'entité inclut seulement les frais payés ou reçus entre l'entité (l'emprunteur) et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'entité ou le prêteur au nom de l'autre partie.

✓ IFRS 16, Contrats de location

Avantages incitatifs à la location. L'exemple illustratif 13 accompagnant IFRS 16 a été modifié de sorte qu'il ne mentionne plus le remboursement des améliorations locatives par le bailleur afin de régler toute confusion au sujet du traitement des avantages incitatifs qui pourrait découler de cet exemple.

**Normes et interprétations futures**

✓ Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue »

L'IASB propose des amendements limités à IAS 16 « Immobilisations corporelles » pour réduire la diversité dans l'application de la norme. IAS 16 pose les principes de reconnaissance et d'évaluation d'une immobilisation corporelle en tant qu'actif.

Les amendements interdisent à une entité de déduire les produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état, en moins

du coût de l'immobilisation. A la place, l'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 et une application anticipée est permise.

✓ modifications à la norme IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants.

En vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022. Cependant, en réponse à la pandémie de Covid-19, le Board de l'IASB a décidé de reporter la date d'entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

✓ modifications à la norme IAS 1 concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables.

Cette modification entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023.

✓ IAS 37 "Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat".

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" qui précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire.

Une entreprise estime qu'un contrat sera déficitaire - et la décrit comme étant onéreux - si les coûts que l'entreprise prévoit d'engager pour exécuter le contrat sont supérieurs aux avantages économiques qu'elle s'attend à recevoir.

Les amendements modifient la norme IAS 37 pour préciser que les coûts d'exécution d'un contrat incluent à la fois les coûts marginaux, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et des matières, et l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat, comme par exemple l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée entre autres pour l'exécution du contrat.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 et une application anticipée est permise.

✓ Amendements à IFRS 3 – Référence au Cadre Conceptuel.

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises qui mettent à jour une référence dans la norme au Cadre conceptuel sans changer les dispositions comptables pour les regroupements d'entreprises.

Pour rappel, le Board a publié, en mars 2018, une version révisée du Cadre Conceptuel de l'information financière et la plupart des références au Cadre conceptuel incluses dans les normes IFRS ont été mises à jour.

Le premier amendement supprime dans la norme IFRS 3 une référence à une ancienne version du cadre conceptuel du Board.

Le principe de comptabilisation de la norme IFRS 3 exigeait que les actifs et les passifs comptabilisés dans un regroupement d'entreprises doivent satisfaire aux définitions d'actifs et de passifs du Cadre de préparation et de présentation des états financiers publié en 1989 (1989 Framework). Le Board a remplacé cette référence par une référence à la dernière version du Cadre conceptuel de l'information financière publié en mars 2018 (2018 Conceptual Framework). Les définitions des actifs et des passifs dans le cadre conceptuel de 2018 diffèrent de celles du cadre de 1989.

Le deuxième amendement ajoute à la norme IFRS 3 une exception à son principe de comptabilisation. Pour les passifs et les passifs éventuels entrant dans le champ d'application des normes IAS 37 ou IFRIC 21, l'acquéreur doit appliquer respectivement les normes IAS 37 ou IFRIC 21, au lieu du Cadre conceptuel, pour identifier les obligations qu'il a assumées lors d'un regroupement d'entreprises.

Le troisième amendement ajoute à la norme IFRS 3 une mention explicite pour informer qu'un acquéreur ne devrait pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

✓ IFRS 4 "Contrats d'assurance".

Le 25 juin 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 4 afin que les assureurs éligibles puissent bénéficier de la prolongation de l'exemption de l'application de la norme IFRS 9 Instruments financiers afin d'aligner la date d'entrée en vigueur de cette dernière sur celle de la norme IFRS 17 Contrats d'assurance à venir (Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2023).

Le 27 août 2020, l'IASB a publié des amendements aux normes IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 visant à aider les sociétés à fournir aux investisseurs des informations utiles sur les effets de la réforme des taux d'intérêt de référence dans leurs états financiers.

✓ IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » afin de relever les défis liés à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avant la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Entre-temps, l'IASB a différé la date d'application initiale de la norme IFRS 17 jusqu'au 1er janvier 2023. Ensemble avec la publication des modifications à la norme IFRS 17 en juin 2020, l'IASB a également publié des modifications à la norme IFRS 4 « Extension de l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9 », de sorte que les entreprises d'assurance puissent appliquer les normes IFRS 9 et IFRS 17 en même temps.

L'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 est une exemption facultative à l'application de la norme IFRS 9 au plus tard pour les exercices comptables commençant le ou après le 1er janvier 2023 pour les entités dont les activités sont principalement liées à l'émission de contrats dans le cadre de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Fédérale a effectué une analyse de prédominance à la date de référence du 31 décembre 2015 et en a conclu qu'il répondait aux critères d'éligibilité pour l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9. (Voir détail note 19 bis).

Nous avons mis en place chez Fédérale assurance les moyens nécessaires et un planning précis pour pouvoir répondre à la norme IFRS 17 et ainsi être prêt pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans le cadre de l'application de cette future norme, Fédérale Assurance s'attend à un niveau de fonds propres similaire, voire inférieur à celui calculé sous la réglementation SII (voir détail note 21).

### 3. Informations relatives aux parties liées

#### 3.1. Rémunération

La rémunération du personnel de Direction et des membres des conseils d'administration s'élève à 4.944.601.03€.

Ce montant comprend les postes suivants :

- Les rémunérations mensuelles ;
- Les primes ;
- Les gratifications ;
- Les pécules de vacances ;
- Les charges patronales ;
- Les frais de représentation ;
- Les chèques repas ;
- Les voitures de société.

Les primes patronales payées dans le cadre de l'assurance-groupe s'élèvent à 1.333.915,14€.

#### 3.2. Autres avantages pour les administrateurs

Les administrateurs et membres du comité de direction peuvent souscrire des produits d'assurance ou d'autres produits ou services offerts par une des sociétés du groupe dans le cadre de ses activités courantes. Les termes et conditions de ces opérations sont, pour l'essentiel, substantiellement similaires à ceux consentis aux clients ou aux employés de Fédérale Assurance en général.

#### 3.3. Administrateurs des entreprises à la tête du consortium

Président : Frédéric de Schrevel - Avenue Dr Edmond Cordier 1 à 1160 BRUXELLES

Vice-Président : Vincent FAVIER - Rue Albert Mille 1 à 7740 PECQ

Administrateur-délégué : Tom De Troch - Elizabetlaan 181 Bus 32 à 8300 KNOCKE-HEIST

Administrateur-Directeur : Marc Bandella - Rue des Roblets 3 à 7180 SENEFFE

Administrateur-Directeur : Véronique Vergeylen - Avenue des Alouettes 25 à 1150  
BRUXELLES

Administrateur-Directeur : Jean-Marie Bollen - Fazantenlaan 4 à 3621 REKEM



Administrateur: Jean-Baptiste BRAET - Della Faillelaan 49 à 2020 ANTWERPEN

Administrateur: Patrick DECLERCK - Rue Verte 39 à 7700 LUINGNE

Administrateur : Serge DE CUYPER - Oscar De Gruyterstraat 46 à 9050 GENTBRUGGE

Administrateur indépendant : Juliette DHERTE - Rue Vlasendael 38 à 1070 BRUXELLES

Administrateur: Michel VANDERSTRAETEN - Ketelstraat 10 à 3560 LUMMEN

Vice-Président/Administrateur indépendant : Yvan FIEREMANS - Albatrosstraat 8/42 à 8301 KNOKKE-HEIST

Administrateur indépendant : Céline AZIZIEH - Rue Berckmans 118 à 1060 BRUXELLES

Administrateur: Pierre-Marie MELIN - rue de Cimetière 3 à 1341 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

Administrateur non-exécutif indépendant : Gilles-Olivier MOURY - Voie de Liège 35 à 4053 EMBOURG

Administrateur: Bruno THOLLEBEKE - Groenstraat 158 à 9400 NINOVE

Administrateur indépendant externe: Philippe De Longueville – Chaussée de Bruxelles 58 à 1400 NIVELLES

## Etats Financiers

### 1. Etat de la situation financière

Actif (€ milliers)	Note	2021	2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<u>18.453,76</u>	<u>28.047,13</u>
Développements internes	16	14.204,57	15.495,57
Licences	16	3.467,20	5.258,28
Autres immobilisations incorporelles		33,54	167,87
Goodwill		748,45	7.125,41
Frais d'établissement		0,00	0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>		<u>514.629,69</u>	<u>450.307,02</u>
Immeubles d'exploitation	17	61.681,07	63.151,16
Immeubles de placement	18	442.393,00	358.963,40
Immeubles destinés à la vente	18	6.323,77	22.463,25
Autres immobilisations corporelles	18	4.231,85	5.729,21
<b>Investissements dans les entreprises associées</b>	12	<u>87.563,45</u>	<u>62.445,29</u>
<b>Titres à revenu variable</b>		<u>629.603,32</u>	<u>542.712,09</u>
Disponibles à la vente	12 et 19	629.603,32	542.712,09
Produits dérivés	12 et 19	0,00	0,00
<b>Titres à revenu fixe</b>		<u>2.553.638,29</u>	<u>2.746.019,04</u>
Disponibles à la vente	12 et 19	2.404.107,26	2.598.290,14
Portefeuille de négociation	12 et 19	149.531,03	147.728,90
<b>Prêts et créances</b>	12 et 19	<u>564.543,13</u>	<u>364.596,97</u>
<b>Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat</b>	12 et 19	<u>18.787,69</u>	<u>7.127,21</u>
<b>Impôts différés</b>	25	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<b>Créances d'assurance et autres créances</b>	20	<u>204.385,30</u>	<u>208.917,26</u>
<b>Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance</b>	22	<u>84.392,11</u>	<u>61.697,95</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	12 et 20	<u>47.442,66</u>	<u>82.620,83</u>
<b>Total Actif</b>		<b>4.723.439,42</b>	<b>4.554.490,78</b>

Passif (€ milliers)	Note	2021	2020
Capitaux propres	21	<u>842.165,99</u>	<u>809.341,65</u>
Capital		0,00	0,00
Ecart de consolidation		9.895,36	9.894,80
Plus-value		0,00	0,00
Réserves		798.475,42	722.606,14
Résultats reportés		33.795,20	76.840,71
Participations ne donnant pas le contrôle		<u>1.573,97</u>	<u>1.398,42</u>
Autres éléments du résultat		<u>400.718,39</u>	<u>399.349,37</u>
Instruments financiers AFS		469.690,74	495.915,16
Avantages au personnel		-28.207,66	-31.418,85
Impôts différés OCI		-40.764,70	-65.146,95
<b>Total des fonds propres</b>		<b>1.244.458,34</b>	<b>1.210.089,44</b>
Provisions techniques	22	<u>3.097.266,57</u>	<u>2.954.788,68</u>
Autres provisions	23	<u>86,20</u>	<u>86,20</u>
Impôts différés	25	<u>38.057,42</u>	<u>62.959,45</u>
Passifs financiers	24	<u>180.259,26</u>	<u>69.184,81</u>
Emprunts et dépôts des réassureurs		28.902,95	28.807,97
Passifs des contrats d'investissement		18.925,34	7.264,85
Autres passifs financiers		132.430,97	33.112,00
Dettes résultant d'avantages au personnel	26	<u>98.704,38</u>	<u>98.237,25</u>
Dettes d'assurance et autres dettes	27	<u>64.607,26</u>	<u>159.144,94</u>
<b>Total Passif</b>		<b>4.723.439,42</b>	<b>4.554.490,78</b>

***NB : Les notes aux comptes 1 à 35 font partie intégrante des états financiers***

## 2. Compte de résultats

Résultats (€ milliers)		2021	2020
Primes acquises nettes de réassurance	28	<u>496.578,91</u>	<u>442.784,36</u>
Primes acquises brutes		515.647,74	456.051,98
Primes acquises cédées		-19.068,83	-13.267,62
Résultats financiers	29	<u>149.264,70</u>	<u>169.469,97</u>
Gains nets réalisés sur actifs financiers		43.169,44	-31.812,57
Autres revenus financiers nets		110.942,42	203.797,69
Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat		-4.847,16	-2.515,15
Prestations d'assurance	30	<u>-462.382,91</u>	<u>-414.176,89</u>
Charges de prestations d'assurance - Montants		-489.697,01	-416.484,80
Part des réassureurs		26.761,56	1.709,84
Autres charges techniques		552,54	598,07
Frais d'exploitation	31	<u>-138.512,50</u>	<u>-106.909,30</u>
Frais d'acquisition		-64.046,82	-57.406,51
Frais d'administration		-74.465,68	-49.502,78
		0	0
Frais relatifs aux contrats d'investissement		<u>2.071,62</u>	<u>405,78</u>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>47.019,82</b>	<b>91.573,92</b>
Impôts	32	<u>-11.744,44</u>	<u>-13.855,98</u>
Impôts courants		-12.259,59	-15.130,60
Impôts différés		515,16	1.274,62
<b>Résultat après impôts</b>		<b>35.275,38</b>	<b>77.717,94</b>
<b>Résultat des sociétés mises en équivalence</b>		<b><u>-1.298,97</u></b>	<b><u>-640,65</u></b>
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>33.976,41</b>	<b>77.077,30</b>
Part du Groupe dans le résultat		33.795,20	76.840,71
Intérêts des tiers dans le résultat		181,21	236,58

***NB : Les notes aux comptes 1 à 35 font partie intégrante des états financiers***

Etat du résultat global (€ milliers)	2021	2020
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>33.976,41</b>	<b>77.077,30</b>
<b><u>Autres éléments du résultat global recyclable en compte de résultats</u></b>		
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-26.224,42	30.018,69
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	24.470,78	-4.151,52
<b>Total autres éléments du résultat global recyclable en compte de résultats, net d'impôt</b>	<b>-1.753,65</b>	<b>25.867,17</b>
<b><u>Autres éléments du résultat global non recyclable en compte de résultats</u></b>		
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	3.211,19	170,87
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	-88,53	-646,55
<b>Total autres éléments du résultat global non recyclable en compte de résultats, net d'impôt</b>	<b>3.122,67</b>	<b>-475,68</b>
<b>Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat</b>	<b>1.369,02</b>	<b>25.391,49</b>
<b>Résultat net global consolidé</b>	<b>35.345,43</b>	<b>102.468,79</b>

**NB : Les notes aux comptes 1 à 35 font partie intégrante des états financiers**

### 3. Etat consolidé des flux de trésorerie

Flux de trésorerie € milliers	Note	2021	2020
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>47.019,82</b>	<b>91.573,92</b>
Impôts décaissés		-12.259,59	-13.855,98
Amortissements et réductions de valeur sur immeubles	17-18	-4.727,42	-1.358,73
Ajustements de valeurs sur titres (variables)	19	-2.524,24	-2.407,60
Ajustements de valeurs sur titres (fixes)	19	724,35	-112,52
Amortissements, réductions de valeur et désaffectations sur immobilisations incorporelles	16	11.761,56	4.524,07
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles		1.929,43	-89,51
Variation des dotations et reprises de provisions		3.678,32	-355,55
Engagements d'assurance	22	142.477,89	109.526,46
Créances d'assurances et autres créances	20	-195.414,21	-85.118,09
Dettes d'assurances et autres dettes	27	-23.330,75	-11.155,89
Emprunts et dépôts des réassureurs	24	94,98	1.712,29
Passifs des contrats d'investissements	24	11.660,49	1.733,65
Autres passifs financiers	24	5.302,36	2.077,28
Autres provisions	23	0,00	3,11
Parts des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	22	-22.694,16	1.858,11
Autres		-9.739,87	-8.907,36
<b>Sous-total - Flux nets des activités opérationnelles</b>		<b>-93.060,87</b>	<b>-1.926,27</b>

Flux de trésorerie € milliers	Note	2021	2020
Cessions de titres à revenus variables	19	175.737,09	139.351,66
Acquisitions de titres à revenus variables	19	-162.435,11	-155.419,29
Cessions de titres à revenus fixes	19	356.450,00	408.266,63
Acquisitions titres à revenus fixes	19	-288.824,89	-359.168,05
Cessions d'actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat	19	679,15	594,64
Acquisitions d'actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat	19	-10.201,24	-3.148,14
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	16	-2.304,88	-2.229,95
Cessions et acquisitions d'immeubles	17-18	-79.819,30	-16.160,86
Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles		-432,06	-790,65
<b>Sous-total - Flux nets des activités d'investissement</b>		<b>-11.151,23</b>	<b>11.296,00</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement - Intérêts des tiers	21	175,55	541,58
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement - Autres allocataires		-971,11	-2.352,57
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement - Emprunt	24	22.809,68	-44.054,62
<b>Sous-total - Flux nets des activités de financement</b>		<b>22.014,12</b>	<b>-45.865,61</b>
<b>Variations de la trésorerie</b>		<b>-35.178,16</b>	<b>55.078,05</b>
Trésorerie d'ouverture	20	82.620,83	27.542,78
Trésorerie de clôture	20	47.442,66	82.620,83

Le tableaux de flux de trésorerie est établi à partir du résultat avant impôt qui s'élève à 47.019 K€, ce montant est ensuite corrigé pour un montant de -93.061 K€ qui comprends d'une part les éléments sans impact sur les flux de trésorerie et d'autre part les autres variations menant au flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles. Ensuite en tenant compte des flux nets générés par les activités d'investissements (-11.151 K€) et les flux nets absorbées par les activités de financement (22.014 K€), le total des flux de trésorerie s'élève à -35.178 K€ au 31.12.2021.

#### 4. Etat consolidé des variations de capitaux propres

€ milliers	Autres réserves	Résultats reportés	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres éléments du résultat	Plus-value	Ecarts de consolidation	Capitaux propres groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Autres allocataires	Total
<b>2020</b>										
<b>Solde au 01/01/2020</b>	687.188,49	37.770,22	406.077,70	-32.119,82	-	9.894,80	<b>1.108.811,38</b>	856,84	0,00	<b>1.109.668,23</b>
Résultats 2020 (P&L)	-2.352,57	76.840,71	-	-	-	-	<b>74.488,14</b>	541,57	2.352,57	<b>77.382,29</b>
Transfert des résultats reportés	37.770,22	-37.770,22	-	-	-	-	-	-	-	<b>0,00</b>
Autres éléments du résultat 2020 (OCI)	-	-	20.685,23	4.706,26	-	-	<b>25.391,49</b>	-	-	<b>25.391,49</b>
<b>Total résultats 2020</b>	<b>722.606,14</b>	<b>76.840,71</b>	<b>426.762,92</b>	<b>-27.413,55</b>	-	<b>9.894,80</b>	<b>1.208.691,02</b>	<b>1.398,42</b>	<b>2.352,57</b>	<b>1.212.442,01</b>
Versement/Apport	-	-	-	-	-	-	-	-	-2.352,57	<b>-2.352,57</b>
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>722.606,14</b>	<b>76.840,71</b>	<b>426.762,92</b>	<b>-27.413,55</b>	-	<b>9.894,80</b>	<b>1.208.691,02</b>	<b>1.398,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1.210.089,44</b>
<b>2021</b>										
<b>Solde au 01/01/2021</b>	722.606,14	76.840,71	426.762,92	-27.413,55	-	9.894,80	<b>1.208.691,02</b>	1.398,42	0,00	<b>1.210.089,44</b>
Résultats 2021 (P&L)	-971,43	33.795,20	-	-	-	-	<b>32.823,77</b>	175,55	971,43	<b>33.970,75</b>
Transfert des résultats reportés	76.840,71	-76.840,71	-	-	-	-	-	-	-	<b>0,00</b>
Autres éléments du résultat 2021 (OCI)	-	-	-1.753,65	3.122,67	-	-	<b>1.369,02</b>	-	-	<b>1.369,02</b>
<b>Total résultats 2021</b>	<b>798.475,42</b>	<b>33.795,20</b>	<b>425.009,28</b>	<b>-24.290,89</b>	-	<b>9.894,80</b>	<b>1.242.883,81</b>	<b>1.573,97</b>	<b>971,43</b>	<b>1.245.429,21</b>
Versement/Apport	-	-	-	-	-	0,57	<b>0,57</b>	-	-971,43	<b>-970,86</b>
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>798.475,42</b>	<b>33.795,20</b>	<b>425.009,28</b>	<b>-24.290,89</b>	-	<b>9.895,36</b>	<b>1.242.884,37</b>	<b>1.573,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1.244.458,35</b>

La colonne « Actifs financiers disponibles à la vente » présente, la variation nette des plus ou moins-values latentes comptabilisées sur les actifs concernés ainsi que les impôts différés y afférents.

La colonne « Autres éléments du résultat » reprend principalement la réserve pour pertes et gains actuariels sur engagements de retraite, nets d'impôts.

# Notes aux comptes annuels consolidés

---

## Principes comptables

Les comptes annuels consolidés de Fédérale Assurance au 31 décembre 2021 ont été établis conformément à l'ensemble des normes IFRS et interprétations IFRIC en vigueur à la date de clôture des comptes, telles qu'adoptées par l'Union européenne (règlement CE n° 1602/2002 du Parlement européen et du Conseil).

Le 10 05 2022, l'Assemblée Générale du groupe d'assurance Fédérale Assurance a approuvé les comptes Annuels Consolidés pour publication.

Le Groupe rapporte en Euro et présente ses comptes sur base de la convention du coût historique, à l'exception :

- Des instruments financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat ;
- Des instruments financiers évalués à la juste valeur en contrepartie des fonds propres (actifs financiers disponibles à la vente) ;
- Des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire qui sont évalués conformément aux normes locales.

Une autre exception à la règle est celle relative aux immeubles d'exploitation qui ont été réévalués à leur juste valeur lors du bilan d'ouverture établi pour la première publication des comptes FRS.

La méthode du coût amorti reste toutefois d'application pour l'établissement des comptes annuels autres que le bilan d'ouverture.

La juste valeur des immeubles de placement est transmise par des experts indépendants qui évaluent les immeubles une fois par an. Cette valorisation donnée par des experts indépendants donne une valeur plus fiable et plus pertinente afin de donner une image fidèle de la situation financière du groupe.

Les immeubles d'exploitation continuent à être évalués selon la méthode du coût.



## Note 1 - Consolidation

### Périmètre

Les comptes consolidés de Fédérale Assurance (ci-après dénommé le Groupe) regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société détenue	Actionnaires	2021	2020
<b>Amindis</b>	Fédérale Assurance - Société Coopérative	60,00%	60,00%
	3rd Parties	40,00%	40,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>ASSBAU G.E.I.E.</b>	Fédérale Assurance - Société Coopérative	33,33%	33,33%
	3rd Parties	66,67%	66,67%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Belle au Bois</b>	Fédérale Assurance - Caisse Commune	1,00%	1,00%
	Federale Real Estate S.A.	99,00%	99,00%
	3rd Parties	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Deleers development</b>	Federale Real Estate S.A.	0,00%	35,00%
	3rd Parties	100,00%	65,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
N.B.: Importance non significative. Plus consolidé en 2021			
<b>F.M. Properties S.A.</b>	Federale Real Estate S.A.	50,00%	50,00%
	3rd Parties	50,00%	50,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Fédérale Assurance - Caisse Commune</b>	Fédérale Assurance	100,00%	100,00%
	3rd Parties	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Société détenue	Actionnaires	2021	2020
<b>Fédérale Assurance - Mutuelle Vie</b>	Fédérale Assurance	100,00%	100,00%
	3rd Parties	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Fédérale Assurance - Société Coopérative</b>	Fédérale Assurance	11,62%	11,85%
	Fédérale Assurance - Caisse Commune	15,97%	15,97%
	Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	72,30%	72,07%
	Federale Real Estate S.A.	0,11%	0,11%
	3rd Parties	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Fédérale Invest S.A.</b>	Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	75,97%	76,97%
	Fédérale Assurance - Société Coopérative	24,03%	23,03%
	3rd Parties	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Fédérale Management S.A.</b>	Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	100,00%	100,00%
	3rd Parties	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Federale Real Estate S.A.</b>	Fédérale Assurance - Caisse Commune	19,04%	19,04%
	Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	15,51%	15,51%
	Fédérale Assurance - Société Coopérative	65,45%	65,45%
	3rd Parties	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Federale REIM</b>	Fédérale Assurance - Caisse Commune	18,11%	0,00%
	Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	53,14%	75,19%
	Fédérale Assurance - Société Coopérative	18,19%	24,81%
	Federale Real Estate S.A.	8,55%	0,00%
	Optimco	2,00%	0,00%
	3rd Parties	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Foncière Cents</b>	Federale REIM	100,00%	0,00%
	3rd Parties	0,00%	100,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Foncière du Pré Aily</b>	Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	33,33%	33,33%
	3rd Parties	66,67%	66,67%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Société détenue	Actionnaires	2021	2020
<b>FRE Entzecklung Letzeburg</b>	Federale Real Estate S.A.	99,99%	99,99%
	3rd Parties	0,01%	0,01%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Kampoos S.A.</b>	Federale REIM	100,00%	100,00%
	3rd Parties	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>LEAPPP</b>	Fédérale Assurance - Société Coopérative	50,00%	50,00%
	3rd Parties	50,00%	50,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>New Bracht, Deckers &amp; Mackelbert (New BDM)</b>	Fédérale Assurance - Société Coopérative	100,00%	0,00%
	3rd Parties	0,00%	100,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Optimco</b>	Fédérale Assurance - Société Coopérative	98,86%	98,86%
	3rd Parties	1,14%	1,14%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>River Park SARL</b>	Federale Real Estate S.A.	50,00%	50,00%
	3rd Parties	50,00%	50,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Rosenstein</b>	Federale REIM	100,00%	100,00%
	3rd Parties	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Sart-Tilman Properties</b>	Federale Real Estate S.A.	33,33%	33,33%
	3rd Parties	66,67%	66,67%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Société détenue	Actionnaires	2021	2020
<b>Scheutbosch</b>	Fédérale Assurance - Caisse Commune	1,00%	1,00%
	Federale Real Estate S.A.	99,00%	99,00%
	3rd Parties	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Société de Développement Axe Nord (SDAN)</b>	Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	50,00%	0,00%
	3rd Parties	50,00%	100,00%
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
	<b>Trilogis Park SA/NV</b>	Federale Real Estate S.A.	50,00%
3rd Parties		50,00%	50,00%
<b>Total</b>		<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## **Activités acquises ou abandonnées en 2021**

La société Deleers Development b.v. est sortie du périmètre car son intégration n'a pas d'impact au niveau de la consolidation. De plus, il s'agit d'une participation à vocation d'investissement financière et non stratégique. Sa détention, est également limitée dans le temps (maximum 2025).

Foncière Cents et NewBDM ont été constituées respectivement en avril et en septembre 2021. Quant à SDAN, REIM a acquis 50% de son capital en août 2021.

Les principaux éléments financiers intégrés au périmètre de consolidation, en date du 31/12/2021, sont les suivants :

€ milliers	Montant
Total du bilan	21.721,70
Capitaux propres	4.819,01
OCI	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.798,60
Résultat	-

## **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Le Groupe comptabilise la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultats.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon la norme IFRS 5. Ces actifs sont comptabilisés en juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de Fédérale Assurance dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables est comptabilisée en goodwill.

## Méthodes de consolidation

### **Intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Le contrôle exclusif est donc présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. Ce contrôle est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'entité afin de bénéficier de ses activités.

### **Mise en équivalence**

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Investissements dans des entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition positif (goodwill) sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Investissements dans des entreprises mises en équivalence ».

## **Participations ne donnant pas le contrôle**

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

Les participations ne donnant pas le contrôle des coopérateurs de Fédérale Assurance - Société Coopérative ont été, dans les comptes consolidés, limités à la part revenant à ces minoritaires telle que définie à l'article 14 des statuts de cette société coopérative.

Toutes les autres participations ne donnant pas le contrôle dans une société acquise, sont évaluées sur base de la quote-part de ces participations dans la juste valeur des actifs nets.

Les gains ou pertes sur les transactions afférentes aux participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés dans les fonds propres.

Ci-dessous, les méthodes de consolidations et le pourcentage de contrôle des différentes entités présentes au sein du Groupe :

Société	Intégration	Pourcentage de contrôle
Fédérale Assurance - Caisse Commune	Globale	100,00%
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	Globale	100,00%
Fédérale Assurance - Société Coopérative	Globale	100,00%
Amindis	Globale	60,00%
Assbau G.E.I.E.	Mise en équivalence	33,34%
Belle au bois dormant	Globale	100,00%
Fédérale Invest S.A.	Globale	100,00%
Fédérale Management S.A.	Globale	100,00%
Federale Real Estate S.A.	Globale	100,00%
Federale REIM S.A.	Globale	99,98%
FM Properties S.A.	Mise en équivalence	50,00%
Foncière Cents	Globale	99,98%
Foncière du Pré-Aily S.A.	Mise en équivalence	33,34%
FREEL	Globale	99,99%
Kampos S.A.	Globale	99,98%
LEAPPP S.A.	Mise en équivalence	50,00%
New BDM	Globale	100,00%
Optimco S.A.	Globale	98,86%
River Park	Mise en équivalence	50,00%
Rosenstein	Globale	99,98%
Sart-Tilman properties	Mise en équivalence	33,33%
Scheutbosch	Globale	100,00%
SDAN	Mise en équivalence	50,00%
Trilogis Park	Mise en équivalence	50,00%

Remarque : Mis à part les titres qui sont mis en garanties pour couvrir les repos (77.172,46 K€) et les hypothèques, Il n'existe aucune restriction potentielle qui empêcherait le groupe de réaliser les actifs ou de régler les passifs des filiales.

## Règles de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

### **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont eux aussi éliminés.

### **Conversion des comptes en devise étrangère**

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros (EUR).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, en appliquant les cours de change en vigueur aux dates des transactions ou d'évaluation lorsque les rubriques sont réévaluées.

A la fin de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

La conversion des actifs et passifs non monétaires diffère selon que ceux-ci soient mesurés au coût historique ou à leur juste valeur. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une devise, sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultats, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ou d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.



## Jugements significatifs

La norme IAS 1 décrit les exigences relatives à l'information à fournir sur les jugements et les estimations de la direction qui ont un effet significatif sur les comptes annuels consolidés.

La norme stipule que les informations à fournir doivent être présentées de manière à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les jugements portés par la direction sur l'avenir et sur les autres sources principales d'incertitude liées aux estimations. La nature et l'étendue des informations à fournir varieront en fonction de la nature des hypothèses et des autres circonstances.

Un jugement significatif est effectué en IFRS 4 par Fédérale Assurance. La norme IFRS 4 propose le choix d'appliquer ou non l'option « shadow accounting ». Fédérale Assurance a choisi de ne comptabiliser aucun « shadow accounting », ce qui explique une importante hauteur des fonds propres, en comparaison de ce qui est observé en BGAAP et en Solvency II. Dans le cadre de l'application de la future norme IFRS 17, Fédérale Assurance s'attend à un niveau de fonds propres similaire, voire inférieur à celui calculé sous la réglementation SII.

Les hypothèses et estimations affectent de manière significative les différentes rubriques sont énumérées ici dessous:

### **1) Immobilier pour utilisation propre**

- Durée de vie utile
- Valeur résiduelle

### **2) Immobilier de placement**

- Juste valeur: modèles et estimation des paramètres inobservables
- Clause d'incertitude matérielle

### **3) Instruments financiers**

- Juste valeur niveau 2: modèles d'évaluation et identification et estimation des paramètres
- Juste valeur niveau 3: modèles d'évaluation et identification et estimation des paramètres inobservables

### **4) Provisions techniques Vie**

- Hypothèses actuarielles
- Taux d'actualisation basé sur le rendement des actifs utilisé dans le test de suffisance

### **5) Provisions techniques Non-Vie**

- Hypothèses actuarielles

- Estimation des sinistres survenus mais non déclarés
- Estimation des triangles de règlement des sinistres
- Estimation des sinistres et le règlement définitif des sinistres.

#### **6) Avantages du personnel**

- Hypothèses actuarielles
- Taux d'actualisation

Les annexes des comptes annuels consolidés fournissent des informations plus détaillées sur l'application de ces estimations

## Note 2 - Immobilisations incorporelles

### Ecarts d'acquisition (Goodwill)

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode d'acquisition. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition.

Le goodwill qui découle de l'acquisition d'une filiale est inscrit au bilan comme actif incorporel. Le goodwill issu de l'acquisition d'une entreprise liée est présenté comme faisant partie de l'investissement dans cette entreprise liée.

Si le goodwill est négatif, le Groupe réestime l'identification et l'évaluation des actifs et passifs et tout excédent subsistant après cette ré-estimation est comptabilisé immédiatement en résultats.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de réduction de valeur sur base annuelle. Pour les besoins de ce test, le goodwill est affecté à une ou plusieurs UGT (unités génératrices de trésorerie) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Le Groupe évalue la valeur comptable du goodwill annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que cette valeur comptable ne pourra pas être recouvrée.

## Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle autre que le goodwill sera comptabilisée si elle répond aux conditions de la norme, à savoir :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La définition de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Pour les développements internes antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il y aura activation pour autant que la durée nécessaire au développement soit d'au moins 15 jours/homme. En dessous de ce seuil, les coûts liés aux développements internes seront pris en charge via le compte de résultats.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'activation des développements informatiques internes, pour les nouveaux projets, se fera selon les critères suivants :

Les charges de développements informatiques supportées par l'entreprise pour la réalisation d'immobilisations pour son propre compte sont activées à leur coût de revient à partir de 300.000 euros. En deçà de ce seuil, les immobilisations incorporelles seront prises en compte de résultats.

Les autres charges d'immobilisations incorporelles (donc autres que les développements informatiques) sont activées à leur coût de revient à partir de 1.000 euros.

A partir du 01/01/2021, les durées d'amortissements linéaires suivantes seront appliquées :

- Licences et logiciels : amortissement selon la durée d'utilisation prévue (avec un maximum de 10 ans). Si la durée d'utilisation n'est pas communiquée, l'amortissement se fera par défaut sur une base de 10 ans.

Par licences et logiciels, on entend :

- Licences logiciel achetées à des tiers et non liées à des développements

informatiques ;

- Licences software utilisées dans le cadre de services à la clientèle ;
- Logiciels développés par l'entreprise pour son usage propre, en ce compris les licences acquises dans le cadre du projet.

- Licences software et frais de développement de sites internet : 3 ans.

Les règles suivantes sont d'application :

- les développements informatiques sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur ;
- le coût est déterminé sur base des salaires des personnes intervenantes dans le projet et comprend les dépenses relatives au développement du projet concerné ;
- la durée d'amortissement correspond à la durée d'utilité estimée du développement informatique, elle est habituellement de 10 ans ;
- la durée d'utilité des développements informatiques est revue chaque année ;
- la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
- la valeur résiduelle des développements informatiques est considérée comme nulle ;
- une dépréciation est comptabilisée au compte de résultats s'il apparaît que la valeur comptable nette est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

La recommandation SIC32 du référentiel comptable européen prévoit une exception aux règles d'amortissements décrites ci-dessus. Il s'agit des développements liés au site web qui doivent obligatoirement être amortis sur une durée de 3 ans.

### **Maintenance des immobilisations incorporelles**

Ces immobilisations correspondent à des adaptations mineures à effectuer aux développements informatiques internes et ne répondent pas aux critères de génération d'avantages économiques futurs.

Les coûts liés à la maintenance des applications sont comptabilisés en compte de résultats lorsqu'ils sont encourus.

### Note 3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont scindées en trois groupes :

- Les immeubles (sociaux et de placement) ;
- Le parc automobile ;
- Les autres immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant qu'actif si et seulement si :

- Il est probable que le Groupe recevra les avantages économiques associés à ces immobilisations ;
- Le coût de ces immobilisations peut être évalué de manière fiable.

#### Immeubles sociaux et immeubles de placement

Les immeubles détenus par le Groupe sont classés en deux catégories selon les critères des normes IAS 16 (immeubles d'exploitation) et IAS 40 (immeubles de placement).

Les postes relatifs aux immeubles d'exploitation et aux immeubles de placement sont renseignés séparément à l'actif.

#### Comptabilisation

Les règles suivantes sont d'application :

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode de la juste valeur.

- Les immeubles d'exploitation sont évalués selon la méthode du coût, c'est à dire au coût d'acquisition (ou coût évalué au bilan d'ouverture) diminué des amortissements et des dépréciations ;
- La valeur des immeubles d'exploitation hors terrain fait l'objet d'un amortissement. Cette valeur comprend les frais accessoires liés à l'achat. En cas de construction, l'amortissement débute dès que l'immobilisation peut être mise en service. En cas d'acquisition, l'amortissement débute à la date de l'acte ;
- La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation estimée de l'immeuble. Lors de l'acquisition ou de la mise en service d'un immeuble de placement, la durée

d'amortissement prévue pour l'ensemble des immeubles est usuellement de 33 ans. L'immeuble social du Groupe a une durée d'utilité prévue de 50 ans ;

- La durée d'utilité des immeubles est revue périodiquement ;
- La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
- La valeur résiduelle des immeubles (hors terrain) est considérée comme nulle ;
- Les terrains et les immobilisations corporelles dont la durée de vie est illimitée ne sont pas amortis ;
- Une réduction de valeur sera comptabilisée en charge s'il est établi que la valeur recouvrable estimée est inférieure à 70% de la valeur nette. La dépréciation comptabilisée sera égale à la différence entre ces deux valeurs ;
- Les travaux liés à l'entretien courant sont pris en charges via le compte de résultats ;

Les autres travaux sont activés et amortis selon la méthode linéaire sur des durées qui varient selon le type de travaux :

<b>Composante</b>	<b>Durée de vie (ans)</b>
Gros-œuvre	40
Toiture	25
Menuiserie extérieure	25
Chauffage	20
Sanitaire	20
Electricité	20
Parachèvements	20
Ascenseurs	25

- Les immeubles en construction sont comptabilisés et valorisés selon l'état d'avancement de la construction (% d'achèvement) ;
- Les immeubles mixtes sont classés en immeubles sociaux pour autant que la partie utilisée par la compagnie représente au moins 30% de la valeur de l'immeuble ;
- Les immeubles en stock sont évalués au coût historique ou à leur valeur réelle si celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

### Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles, telles que le matériel de bureau, sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et tout coût lié à la mise en service de l'immobilisation.

Elles sont activées pour autant que ce coût d'acquisition soit supérieur à 1000 €.

Ces immobilisations sont ensuite évaluées sur base du modèle du coût, c'est-à-dire le coût initial diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.



## Note 4 - Immobilisations financières

### Actifs et passifs financiers : classification, comptabilisation et évaluation

#### Actifs financiers

Fédérale Assurance classe les actifs et passifs financiers selon la finalité des transactions. Compte tenu de ce principe, les actifs financiers sont classés de la façon suivante :

- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (actifs détenus à des fins de transaction) ;
- Les actifs financiers disponibles à la vente ;
- Les prêts et créances (y compris les créances d'assurance) ;
- Les placements détenus jusqu'à l'échéance.

#### Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux détenus à des fins de transaction et de ceux que le Groupe, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats et de ceux que le Groupe, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant disponibles à la vente.

Leur comptabilisation initiale s'effectue à leur juste valeur, augmentée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti.

#### Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats se composent :

- Des actifs financiers détenus à des fins de transaction ; un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est :
  - Acquis principalement en vue d'être vendu dans un avenir proche ;
  - Partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui est géré ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
  - Un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace) dont la valeur est positive ;

- Des actifs financiers, qui lors de leur comptabilisation initiale, sont désignés par le Groupe comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

La comptabilisation initiale d'un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'effectue à sa juste valeur, frais de transaction exclus. Ces actifs financiers sont ensuite évalués à leur juste valeur à chaque arrêté comptable. Les gains ou pertes, en ce compris les effets liés au change, sont constatés en résultats.

#### Les actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme :

- Des prêts et des créances ;
- Des placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur, frais de transaction inclus.

Ensuite, à chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur. Les changements de juste valeur (gains et pertes non réalisés) sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat, en excluant les différences de change pour les actifs monétaires. Les différences de changes sur les « titres de placement » de type Equity font partie de cette catégorie (OCI) alors que les variations relatives aux instruments de dettes seront comptabilisées via le compte de résultats.

Les impairments sont toutefois comptabilisés via le compte de résultats.

Tous les achats et ventes d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, d'actifs financiers disponibles à la vente et de placements détenus jusqu'à l'échéance, pour lesquels il est prévu une livraison dans les délais prescrits par la réglementation ou déterminés par des conditions standards de marché, sont comptabilisés à la date de transaction.

Le Groupe annule tout actif financier lorsque les droits contractuels d'obtenir les flux de trésorerie de l'actif financier ont été transférés ou lorsque pratiquement tous les risques et avantages liés à l'actif financier ont été transférés.

## **Passifs financiers**

Les passifs financiers sont classés de la façon suivante :

- Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (les passifs détenus à des fins de transaction ou pour lesquels l'entité a opté pour la juste valeur ;
- Les autres passifs financiers (les dettes envers les banques et la clientèle, les dettes subordonnées et autres).

### **Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats**

Les passifs financiers sont classés comme 'détenus à des fins de transaction' s'ils sont acquis dans le but d'être vendus à court terme ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et sur lequel l'entité envisage de réaliser un profit à court terme. Les instruments dérivés sont aussi classés comme 'détenus à des fins de transaction' sauf s'ils sont désignés comme utilisés à des fins de couverture et que leur efficacité en terme de couverture peut être démontrée. L'entité peut aussi appliquer l'option de la juste valeur afin de comptabiliser certains passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

La comptabilisation initiale de ces passifs financiers s'effectue à sa juste valeur, qui correspond au montant effectivement reçu, diminué des coûts de transaction. En pratique, cela se traduit de la manière suivante : montant nominal de l'emprunt moins les primes d'émission ou de remboursement et moins les frais d'émission.

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les gains et les pertes résultant de changements dans la juste valeur de passifs financiers classés comme 'détenus à des fins de transaction' ainsi que les intérêts y afférents sont pris en résultats.

### **Les autres passifs financiers**

Les passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont classés comme 'autres passifs financiers'. Il s'agit principalement des dettes envers la clientèle ou envers d'autres banques ainsi que des dettes subordonnées. Ces autres passifs financiers sont comptabilisés suivant la méthode du 'coût amorti'.

Ainsi, les dettes financières subordonnées sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, qui correspond aux montants effectivement reçus, moins les coûts de transaction. Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût amorti ; ce dernier consiste à calculer un taux d'intérêt effectif dont l'usage permet d'amortir progressivement toute différence entre l'encours initial et le montant du remboursement.

### Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et le passif simultanément.

Une dette financière est annulée quand la dette est éteinte, c'est-à-dire quand la dette est résiliée, transférée, ou échue.

### Instruments financiers dérivés

#### Définition

Un *dérivé* est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent ») ;
- Il ne requiert aucun investissement initial net ou un investissement initial net inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- Il est réglé à une date ultérieure.

Un *dérivé incorporé* est une composante d'un instrument hybride (composé) qui inclut également un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet de faire varier une partie des

flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés, si et seulement si :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- Un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- L'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Pour le Groupe, tous les instruments hybrides sont comptabilisés à la juste valeur via le compte de résultats. Les dérivés incorporés ne sont pas splittés

### Comptabilisation et classification

La gestion de l'inventaire des actifs financiers s'effectue selon la méthode FIFO.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultats lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont réévalués à la juste valeur.

### **Evaluation des actifs dépréciés**

#### **Actifs financiers évalués au coût amorti**

A chaque date d'établissement du bilan, Le Groupe examine s'il existe une indication objective de réduction de valeur d'un actif financier en particulier, ou d'un groupe d'actifs financiers.

Les instruments à la juste valeur par le biais du compte de résultats ne font pas l'objet d'un tel examen puisque, par nature, la juste valeur tient compte de cette réduction de valeur.

Un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers, est déprécié si, et seulement si, il existe une indication objective d'une réduction de valeur due à un ou plusieurs événements qui

se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de perte »). Il convient que cet événement ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs et que la perte puisse être évaluée de manière fiable.

Les pertes attendues comme la conséquence d'événements futurs, quelle que soit leur probabilité de survenance, ne sont pas comptabilisées.

Les critères que le Groupe utilise pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation comprennent :

- Rupture des termes du contrat tel un défaut de paiement du principal ou des intérêts (l'existence d'impayés depuis trois mois au moins) ;
- Difficultés financières importantes du débiteur ou de l'émetteur ;
- Probabilité croissante d'une faillite ou d'une autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- Octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de conditions très favorables qui n'auraient jamais été octroyées dans d'autres circonstances ;
- Disparition d'un marché actif pour cet actif financier ;
- Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du Groupe, y compris :
  - a) Des changements défavorables de la solvabilité des emprunteurs du Groupe ;
  - b) Une situation économique nationale ou locale corrélée avec les défaillances sur les actifs du Groupe.

S'il existe une indication objective d'une réduction de valeur, le montant de la perte à constater en résultats de l'exercice est la différence entre l'encours figurant en comptabilité et les flux de trésorerie estimés (montants recouvrables) actualisés au taux effectif calculé lors de la comptabilisation initiale. La valeur comptable de l'actif sera diminuée par le biais d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte sera comptabilisé en résultats.

Si, dans le cas d'un prêt, d'une créance ou d'un placement détenu jusqu'à l'échéance, le taux d'intérêt est variable, le taux effectif utilisé pour évaluer la perte de valeur est le taux effectif courant prévu par le contrat. Pour des raisons pratiques, il arrive que le Groupe calcule la perte de valeur à partir de la juste valeur d'un instrument, au moyen d'un prix de marché observable.

Si un actif bénéficie d'une sûreté (ou collatéral), cette sûreté est prise en compte dans l'estimation des montants à recouvrer. Les coûts de réalisation du collatéral sont déduits, qu'il soit susceptible d'être réalisé ou non.

### **Actifs financiers disponibles à la vente**

A chaque date d'établissement du bilan, le Groupe examine s'il existe une indication objective de réduction de valeur d'un actif financier en particulier, ou d'un groupe d'actifs financiers. Dans le cas d'instruments de dettes, une réduction de valeur est actée dès lors que surgit un événement de crédit et toute modification de valeur ultérieure est enregistrée au compte de résultats. Dans le cas d'instruments de capitaux propres qui font partie des titres disponibles à la vente, une baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou prolongée (plus de quatre trimestres, ou moins sur avis de l'organe de décision compétent) de la juste valeur de l'action sera prise en compte pour déterminer si ces actifs sont dépréciés.

Si un indice objectif existe qui permet de considérer qu'un actif financier disponible à la vente est déprécié, le montant de la perte cumulée, évaluée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultats, sort des capitaux propres et est comptabilisée en résultats. Si au cours d'une période ultérieure la juste valeur d'un instrument de dette classé comme titre disponible à la vente s'améliore et, si cette amélioration peut être objectivement attribuée à un événement survenu après la reconnaissance de la dépréciation en résultats, les pertes ainsi constatées seront reprises par le biais du compte de résultats.

Les instruments de capitaux propres ne donnent jamais lieu à reprise de réduction de valeur.

### **Dépréciation d'actifs non financiers**

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

### **Définition**

A des fins d'établissement de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires disponibles, les instruments financiers et les placements dans des fonds de trésorerie, étant entendu que ce type de fonds soit réalisable immédiatement sans risque de pertes.

### **Etat des flux de trésorerie**

Le Groupe présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte. Suivant cette méthode, le résultat est ajusté pour tenir compte des opérations qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle, passées ou futures, liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les prêts et avances consentis par le Groupe de même que les intérêts reçus afférents à ces actifs sont classés en activités opérationnelles. Les emprunts à court terme ainsi que les intérêts payés sur ces emprunts sont également classés en activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés de la même façon. Les dividendes versés sont, quant à eux, inscrits comme flux de trésorerie liés aux activités de financement.



## Note 5 - Contrats d'assurance et contrats d'investissement

Les contrats d'assurance répondent à la norme IFRS 4 qui prévoit les définitions suivantes :

Un *contrat d'assurance* est un contrat en vertu duquel une partie (l'assureur) accepte un risque significatif de la part d'une autre partie (le souscripteur) en acceptant d'indemniser celui-ci si un évènement spécifié futur incertain (l'évènement assuré) a des conséquences défavorables pour le souscripteur.

Un *risque financier* est un risque de possible variation dans le futur de l'un ou plusieurs des éléments suivants : un taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, un taux de change ou une autre variable similaire à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à l'une des parties du contrat.

Un *risque d'assurance* est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat.

Un *contrat d'investissement* est un contrat qui ne répond pas à la définition d'un contrat d'assurance dans IFRS 4 et constitue au regard des IFRS un « instrument financier » mais qui entre dans le champ d'application de la norme IFRS 4 s'il contient un élément de participation discrétionnaire ou dans le champ d'application d'IAS 39 si un tel élément n'existe pas.

En vertu de ces définitions, les contrats sont déclinés en trois catégories :

- Les contrats d'assurance ;
- Les contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire ;
- Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire.

## Contrats d'assurance

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat. Ces contrats suivent les principes comptables locaux.

La majorité des produits de Fédérale Assurance sont à classer dans cette catégorie. C'est le cas de tous les produits de la Société Coopérative et de la Caisse Commune. Seuls quelques types de contrats de la Mutuelle Vie sont à classer parmi les autres catégories.

## Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire

Un contrat d'investissement est un contrat qui ne répond pas à la définition d'un contrat d'assurance selon IFRS 4 et constitue au regard des IFRS un « instrument financier » mais qui entre dans le champ d'application de la norme IFRS 4 s'il contient un élément de participation discrétionnaire ou dans le champ d'application de la norme IAS 39 si un tel élément n'existe pas.

Une participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel dont dispose le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties des prestations complémentaires :

- Dont il est probable qu'il représente une partie importante des avantages contractuels ;
- Dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- Qui est contractuellement basé sur les performances d'un pool défini de contrats ou d'un type de contrats déterminés, sur les rendements des placements réalisés ou non sur un ensemble d'actifs déterminés détenus par l'émetteur d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

La comptabilisation de ces contrats se fait conformément aux normes locales comme prescrit par la norme IFRS 4.

Les annexes aux comptes annuels doivent se conformer à la norme IFRS relative aux instruments financiers.

En ce qui concerne Fédérale Assurance, il s'agit des produits « Vie » suivants :

- Les contrats Vie Individuelle à primes flexibles qui ne comportent pas de risque significatif d'assurance mais qui participent aux bénéfices. Il en est ainsi des contrats du type « Diamant » et « Vita » pour lesquels le preneur n'a pas opté pour une couverture décès complémentaire ;
- Les contrats de la branche 26 du type « Nova Deposit » et « Nova Invest » dont les conditions générales prévoient la participation aux bénéfices mais qui, par définition, ne comportent pas de risque significatif d'assurance ;
- Les contrats d'assurance de groupe dont la combinaison d'assurance est un capital différé avec remboursement de la réserve ou souscrits à primes flexibles et qui ne comportent pas de volet décès complémentaire ou d'invalidité.

### Contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire

Ces contrats sont à considérer comme instruments financiers et sont soumis à la norme IAS 39, tant du point de vue de la valorisation que de la publication des annexes aux comptes.

En ce qui concerne Fédérale Assurance, il s'agit des produits suivants :

- Les contrats de la branche 23, qui est relative aux opérations liées à un fonds d'investissement. Ces contrats sont gérés en unité de compte ;
- Les bons d'assurance sans couverture décès ; contrats valorisés suivant la méthode du coût amorti.

### Significativité des contrats d'assurance

Un risque d'assurance est significatif si et seulement si un évènement assuré peut conduire l'assureur à payer des prestations complémentaires significatives (c'est-à-dire des montants versés en complément de 1% de ce qui serait dû au souscripteur si l'évènement assuré ne devait pas survenir) dans au moins un des scénarii à l'exclusion de ceux qui n'ont pas de substance commerciale.

## Comptabilisation des contrats d'assurance

### Shadow accounting

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats d'assurance, Fédérale Assurance n'applique pas la technique du Shadow Accounting, option prévue par IFRS 4 et qui consiste à valoriser les passifs afin d'éviter un mismatch comptable avec les actifs qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Il y a donc un mismatch comptable qui tend à surdimensionner les fonds propres. Afin de donner une image plus proche de la réalité, nous reprenons dans les annexes qui suivent les fonds propres calculés selon les recommandations liées à Solvency II, qui prévoient une valorisation des actifs et des passifs.

### **Contrats d'assurance « Vie »**

Les primes sont comptabilisées hors taxes et brutes de réassurance au moment de leur émission (enrôlement). Les chargements éventuels sont inclus dans les primes comptabilisées.

Conformément à la législation locale en la matière, les provisions de type « vie » sont au moins égales à la somme des réserves mathématiques d'inventaire des différents contrats. La réserve d'inventaire est définie comme étant la différence entre la valeur actuelle d'inventaire des engagements de l'entreprise d'assurance et la valeur actuelle des primes d'inventaire relatives aux échéances futures. Les engagements d'inventaire et les primes d'inventaire contiennent les chargements d'inventaire nécessaires à la gestion des contrats.

Les tables de mortalité utilisées pour le calcul des provisions techniques sont celles conformes à la législation locale en la matière et prescrites dans l'arrêté royal « Vie ».

En ce qui concerne les rentes, les provisions mathématiques correspondent à la valeur actuelle des rentes payées dans le futur. Les tables de mortalité utilisées sont conformes à la législation locale en vigueur.

Les contrats ne comportent pas de commissions d'acquisition.

Les contrats d'assurance souscrits avec participation bénéficiaire discrétionnaire bénéficient annuellement, et éventuellement, d'une participation au bénéfice dont le taux est fixé par le Conseil d'administration.

Ces participations concernent tant les contrats « vie individuelle » que les contrats « groupe ».

### Provision clignotante

La législation locale en vigueur impose aux assureurs vie de constituer une provision complémentaire destinée à couvrir le risque de taux d'intérêt.

Cependant, en 2020, le ratio de solvabilité de notre compagnie d'assurance vie étant largement excédentaire, Fédérale Assurance a été dispensée de constituer une provision clignotante complémentaire. Cette dispense a permis d'encore renforcer les fonds propres du Groupe.

### **Contrats d'assurance « non vie »**

Les provisions « non-vie » ne sont pas escomptées.

Différents types de provisions sont calculées dans le cadre de la gestion des dossiers :

#### Provision pour primes non acquises

Les provisions sont calculées au prorata temporis de la date d'échéance des contrats.

#### Provision pour sinistres déclarés

Les provisions sont déterminées dossier par dossier sur base des éléments contenus dans la déclaration de sinistre (certificat médical, circonstances de l'accident, nature des lésions,...).

A défaut, lorsqu'on ne dispose d'aucun élément concret pour évaluer au mieux le sinistre, des réserves forfaitaires, dites d'ouverture, sont utilisées. Les montants dépendent de la branche d'assurance et reflètent l'expérience du Groupe en matière de sinistralité. Cette expérience tient également compte de l'évolution de la jurisprudence dans les différentes matières.

#### Provision pour sinistres survenus mais non encore déclarés (provision I.B.N.R.)

Une estimation du coût des sinistres survenus avant le 31/12/X (inclus) et qui seront déclarés à partir du 01/01/X est déterminée. Ce coût des sinistres I.B.N.R., calculé sur une moyenne de 5 ans et en tenant compte de l'évolution de l'encaissement du portefeuille dans la dernière année d'exercice, est comparé aux provisions pour sinistres au 31/12/X.

### Provision pour sinistres survenus mais pas suffisamment déclarés (provision I.B.N.E.R.)

Cette provision a pour but de compenser une potentielle insuffisance de réserves dans le développement futur des sinistres. Elle déterminée soit suite à un changement législatif soit résultante du test de suffisance (LAT). En cas de changement législatif, cette provision est déterminée selon une estimation de la situation à compenser. En cas d'insuffisance observée dans le LAT au 31/12/X, la provision IBNER est automatiquement alimentée par le résultat observé

### Provision pour frais internes de gestion des sinistres

Cette provision est obtenue sur base de la méthode de New-York.

Cette méthodologie se base sur le principe du Paid-to-Paid qui suppose que les frais de gestion des sinistres sont proportionnels au coût de ces sinistres c'est-à-dire : Total des frais internes nécessaires pour gérer les sinistres =  $\varepsilon$  (Prestations + Réserves) où  $\varepsilon$  est l'expense ratio.

Le provision se détermine de la manière suivante :  $PFIGS = \varepsilon (1 - \omega) RBNS + \varepsilon IBNR$

Où  $\omega$  désigne le pourcentage de frais nécessaire à l'ouverture, et  $(1 - \omega)$  est le pourcentage de frais nécessaires pour régler le sinistre jusqu'à extinction de la réserve. La calibration standard de la méthode de New York des frais est 50/50 c'est-à-dire elle suppose que  $\omega = 50\%$ , ce qui signifie que la moitié des frais de gestion sont utilisés pour ouvrir les dossiers et constituer une première réserve (RBNS) et l'autre moitié est utilisé pour gérer les sinistres.

### Provision pour vieillissement

Une provision pour vieillissement est calculée pour les produits « Revenu Garanti » et « Maladie », produits accordant une rente, selon la méthode suivante : la réserve mathématique d'inventaire de la rente d'invalidité est égale à la réserve mathématique d'inventaire de la rente de survie multipliée par le rapport existant entre la prime annuelle d'invalidité et la prime annuelle de la rente de survie.

### Provision pour participations bénéficiaires

Fédérale Assurance constitue des provisions pour participations bénéficiaires égales aux participations bénéficiaires qui seront octroyées sur base des soldes technico-financiers nets des catégories de produits concernées.

### Provision recours

La provision recours est reconnue uniquement lorsque nous avons la certitude qu'un recours pourra réellement être effectué.

### Provision pour indexation

La provision pour indexation est constituée dans le cadre de la gestion des accidents du travail. La législation locale en vigueur impose à l'assureur de constituer une telle provision destinée à couvrir l'indexation des rentes versées dans le cadre de la gestion des sinistres.

### Provision cliquotante

Une provision cliquotante est constituée car la législation locale en vigueur impose aux assureurs « accidents du travail » de constituer une provision complémentaire destinée à couvrir tant le risque de taux que le risque de longévité.

## Comptabilisation des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire

Pour ces contrats, la comptabilité de dépôt est d'application. Il s'agit des contrats suivants :

- **Branche 23 sans couverture décès**

Les provisions relatives à ces contrats sont évaluées lors de chaque clôture en juste valeur des unités de compte. Les passifs sont égaux à la performance des actifs du fonds en juste valeur.

Les primes perçues ne sont pas comptabilisées en résultats mais sont considérées comme un passif financier.

La provision de chacun de ces contrats est obtenue en multipliant le nombre d'unités attribuées par la juste valeur des unités à la date de clôture.

- **Bons d'assurance sans couverture décès**

La comptabilisation de dépôt est également d'application.

Les primes perçues ne sont pas comptabilisées en résultats mais sont considérées comme un passif financier.

Les provisions de ces contrats sont calculées suivant le principe du coût amorti. Ainsi la provision retenue correspond à la valeur actuelle des cash-flows futurs calculée en utilisant le taux d'intérêt interne de chacun des bons. Ce calcul est effectué individuellement, pour chaque bon d'assurance. La provision totale calculée correspond à la somme des valeurs actuelles pour tous les bons d'assurance du portefeuille existant.

Le portefeuille relatif aux bons d'assurance est en décroissance.



## Test de suffisance des passifs (LAT)

### Calculs « vie »

Sont compris dans les calculs « vie » les branches relatives à l'assurance vie.

L'entité « vie » vérifie annuellement si les passifs relatifs aux contrats comptabilisés selon la norme IFRS 4 sont suffisants pour faire face aux engagements futurs de la compagnie d'assurance. Si une insuffisance est constatée, elle est immédiatement comptabilisée en résultats comme une charge supplémentaire.

Pour effectuer le test de suffisance des passifs, Fédérale Assurance a développé un modèle permettant de déterminer les cash-flows futurs de chaque contrat jusqu'au terme, en tenant compte des probabilités de réalisations des événements de mortalité et longévité les plus récentes en la matière. La valeur actuelle des cash-flows, déterminés ci-avant, est calculée sur base de la courbe de rendements des actifs, et est comparée aux provisions techniques relatives aux contrats comptabilisés selon la norme IFRS 4.

Les principales hypothèses retenues pour simuler la juste valeur des passifs sont :

- Le portefeuille est traité en run-off ;
- L'actualisation : utilisation de la courbe de taux de rendements des actifs gérés par le Groupe ;
- Des lois de rachat et de réduction spécifiques au portefeuille de Fédérale Assurance ont été mises au point. Ces lois sont revues chaque année ;
- Les tables de mortalité utilisées pour calculer les cash-flows sont celles publiées par Assuralia pour les différentes combinaisons d'assurance et, pour les rentes, les tables prospectives du bureau du Plan.

Fédérale Assurance effectue en outre des tests de sensibilités aux fins de mesurer différents risques tels que :

- Le risque de taux d'intérêt ;
- Le risque de mortalité ;
- Le risque de longévité ;
- Le risque afférent aux frais généraux.

Le résultat des calculs est comparé à l'ensemble des provisions techniques en ce compris la provision clignotante. La provision pour égalisation et catastrophes ainsi que le fonds pour dotation future ne sont pas repris dans le périmètre des provisions techniques. En cas d'insuffisance des provisions, une provision 'IFRS', comptabilisée en résultats, est constituée afin d'atteindre le niveau défini par le LAT.

### **Calculs « non vie »**

Sont reprises toutes les assurances non-vie (IARD) ainsi que la branche d'assurance contre les accidents du travail.

Le calcul du test d'adéquation des réserves se base sur la technique dite des « triangles de développement Chain-Ladder ».

La durée d'observation retenue pour l'analyse varie d'une branche à l'autre selon le type de sinistralité observée pour chacune des branches ('short tail', 'long tail').

Concrètement, les durées d'observation varient de 5 à 20 ans selon la nature de la branche.

Le résultat des calculs est comparé à l'ensemble des provisions techniques. La provision pour égalisation et catastrophes n'est pas reprise dans le périmètre des provisions techniques.

En cas d'insuffisance des provisions, une provision IBNER, comptabilisée en résultats, est constituée afin d'atteindre le niveau défini par le LAT.

## Note 6 - Provisions et autres passifs

Outre les provisions constituées dans le cadre de l'activité d'assurance, le Groupe enregistre des provisions pour les dettes dont l'échéance ou le montant est incertain.

Ces provisions représentent la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation et prennent en compte les différents risques et incertitudes ainsi que les événements futurs pouvant avoir un impact sur le montant de l'obligation.

La comptabilisation de ces provisions a lieu si :

- Il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont revues chaque année afin de refléter la meilleure estimation à la date de clôture des comptes.

## Note 7 - Avantages au personnel

Le Groupe offre divers avantages au personnel, répartis en quatre catégories :

- Avantages postérieurs à l'emploi ;
- Indemnités de fin de contrat de travail ;
- Avantages à long terme ;
- Avantages à court terme.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel entré en fonction avant le 01/01/2010 bénéficie d'une assurance groupe à prestations définies. A partir du 01/01/2010, le personnel engagé bénéficie d'une assurance à cotisations définies.

Ces plans de pension ont pour but de constituer un capital de pension complémentaire de retraite. Sont également prévus des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes dans lesquels l'entreprise s'est engagée à verser une prestation définie lorsque le personnel partira à la retraite.

La norme prévoit de comptabiliser au passif du bilan la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Etant donné que les primes sont versées à la société Mutuelle Vie qui fait partie intégrante du Groupe Fédérale Assurance, il y a « non-netting » de la valeur des actifs du régime.

La méthode de calcul de l'obligation est celle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte de diverses hypothèses, dont :

- Le taux d'actualisation qui est défini en fonction de la durée ;
- Le taux de rotation du personnel ;
- La prise en compte de l'évolution salariale ;
- L'évolution de l'inflation.

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations.

Les écarts actuariels qui résultent des ajustements liés à l'expérience sont comptabilisés selon la méthode SoRIE, c'est-à-dire directement par le biais des autres éléments du résultat (OCI).

### **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail désignent les avantages à accorder dans le cadre de la résiliation du contrat de travail entre un membre du personnel et Fédérale Assurance, avant l'âge normal de départ à la retraite.

Un calcul de provisions, basé sur les cash-flows actualisés est effectué chaque année. Ce calcul prend en compte diverses hypothèses :

- Le taux actualisation ;
- L'estimation d'une croissance annuelle.

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe liées aux indemnités de fin de contrat de travail.

### **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les membres du personnel de Fédérale Assurance bénéficient de primes ou cadeaux qui sont liés à l'ancienneté. Ces primes/cadeaux sont octroyés respectivement après 10 ans, 20 ans, 25 ans, 30 ans et 40 ans d'ancienneté.

La valeur actualisée de ces obligations est comptabilisée au bilan. La méthode de calcul est celle des unités de crédit projetées.

Cette méthode tient compte de diverses hypothèses, dont :

- Le taux actualisation qui est défini en fonction de la durée ;

- Le taux de rotation du personnel ;
- La prise en compte de l'évolution salariale ;
- L'évolution de l'inflation.

Les hypothèses sont identiques à celles utilisées dans le cadre du calcul de l'obligation liée à l'assurance-groupe (cfr. supra).

Le taux d'actualisation appliqué correspond au taux à la date de clôture d'obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance coïncide approximativement avec celle des obligations du Groupe liées aux avantages à long terme.

### **Avantages à court terme**

Lorsqu'un membre du personnel a rendu des services au Groupe durant un exercice, le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle doit lui payer en contrepartie est comptabilisé au compte de résultats.

En ce qui concerne les congés annuels, les droits aux congés annuels sont comptabilisés lorsque les montants en question doivent être versés aux membres du personnel. Une provision est constituée pour les droits à congés payés acquis par les membres du personnel à la date de clôture et dont le paiement est reporté à l'exercice suivant.

## Note 8 - Impôts sur le résultat et impôts différés

### Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale en vigueur dans le pays de résidence des entités du Groupe.

### Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Les principales différences temporelles résultent de l'amortissement d'immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers y compris de contrats de dérivés, de provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, et de pertes fiscales reportées. Des différences temporelles peuvent aussi apparaître lors du regroupement d'entreprises, lorsque les justes valeurs des actifs nets acquis diffèrent de leurs bases fiscales. Cependant, aucun impôt différé ne sera reconnu pour toutes les différences temporelles engendrées par la comptabilisation initiale d'un goodwill et d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, et n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal à la date de la transaction.

### **Comptabilisation**

Un taux d'imposition estimé de 25,00% est utilisé pour calculer le montant des impôts différés.

Le Groupe comptabilise toutes différences temporelles liées à des actifs et passifs financiers comme :

- Un passif d'impôt différé pour toute différence temporelle imposable, sauf si, et dans la mesure où, les deux conditions suivantes sont satisfaites :
  - Le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera ;
  - Il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.
  
- Un actif d'impôt différé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que :
  - La différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible ;
  - Il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Les pertes fiscales récupérables et les crédits d'impôt non utilisés donnent lieu à la reconnaissance d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le Comité de Direction du Groupe estime que le Groupe devrait être en mesure de récupérer les pertes fiscales dans un délai raisonnable (de 7 à 10 ans).

L'impôt exigible et différé sont directement débités ou crédités dans les capitaux propres si l'impôt concerne la réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente ou la couverture d'investissements nets dans une entité étrangère, pour lesquelles les différences d'évaluation sont débitées ou créditées directement dans les capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent.



## Note 9 - Comptabilisation des résultats

### Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité d'assurance Vie, Non-Vie et Accidents du Travail, ainsi que ceux générés par la gestion immobilière du Groupe Fédérale Assurance.

### Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sont inscrits au compte de résultats pour tous les instruments producteurs d'intérêts (que ceux-ci soient considérés comme détenus jusqu'à leur échéance finale, disponibles à la vente, évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ou comme dérivés) lorsqu'ils sont perçus ou payés selon la méthode du taux d'intérêt réel sur la base du prix d'achat réel, coûts de transaction directs compris. Les produits d'intérêt englobent les coupons attachés aux instruments à taux fixe ou variable et l'accroissement ou l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

Dès que la valeur d'un actif financier a été réduite à son montant recouvrable estimé, le prorata d'intérêt n'est plus comptabilisé. Seuls les intérêts réellement perçus font l'objet d'une comptabilisation.

### Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et pertes réalisés sur la vente et la cession d'instruments financiers disponibles à la vente représentent la différence entre les recettes et la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif vendu, déduction faite des pertes pour dépréciation inscrites au compte de résultats après imputation des éventuelles variations de juste valeur (comptabilité de couverture). Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont repris au compte de résultats.

En ce qui concerne les instruments financiers détenus à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, la différence entre la valeur comptable à la fin de la période en cours et la période précédente est enregistrée sous la rubrique « Autres gains et pertes réalisés et non réalisés » relatifs aux opérations à des fins de transaction.

Dans le cas des dérivés, la différence entre la juste valeur pure (« clean fair value ») (partie non réalisée des intérêts courus non comprise) à la fin de la période en cours et la période

précédente est enregistrée sous la rubrique « Autres gains et pertes réalisés et non réalisés ».

Les gains et les pertes précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont transférés au compte de résultats lors de la décomptabilisation ou dès qu'une dépréciation existe sur un actif financier.

## Note 10 - Méthodologie de valorisation des actifs

La norme IFRS 13 décrit la juste valeur comme étant « *le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation* ».

Différentes méthodologies ont été mises en place au sein du Groupe afin de déterminer la juste valeur.

### Instruments financiers

L'ensemble des actifs financiers est valorisé selon différentes méthodes :

- *Valorisation via Bloomberg (niveau 1 de la norme IFRS 13) :*

Les prix du marché sont observés et intégrés quotidiennement au sein des outils de gestion des actifs.

- *Valorisation via les contreparties (niveau 2 de la norme IFRS 13) :*

La valorisation est obtenue des contreparties.

Les données et hypothèses utilisées dans le cadre de ces modèles sont prioritairement issues d'éléments observables sur les marchés.

- *Valorisation par le biais de modèles internes (niveau 3 de la norme IFRS 13) :*

Lorsqu'aucune des méthodes énoncées ci-avant ne peut être appliquée, la valorisation se fait via des modèles internes en utilisant des données non observables sur le marché.

## Immobilisations corporelles

L'ensemble du portefeuille immobilier du Groupe est valorisé annuellement. L'objectif étant de déterminer la juste valeur à la date arrêtée.

Nous faisons appel à des experts indépendants dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de cette valorisation. Ces méthodes d'évaluation sont appliquées aux biens du portefeuille en supposant qu'ils sont utilisés de manière optimale ("highest and best use") en termes de répartition. Les techniques d'évaluation n'ont pas été modifiées au cours de l'année.

Ces méthodes répondent à une valorisation de niveau 3 telle que définie dans la norme IFRS 13. En effet, le Groupe, vu le poids des données non observables et/ou de l'actualisation des flux de trésorerie retenus dans l'évaluation, a conclu que les calculs de la juste valeur, qui sont fondés sur des évaluations réalisées par des experts immobiliers qualifiés sur la base principalement de données non observables, sont considérés en juste valeur de niveau 3.

- *Méthode de comparaison directe*

Cette méthode consiste à comparer le bien faisant l'objet de la valorisation à des transactions effectuées sur des biens équivalents en nature et en localisation, à une date la plus proche possible de la date d'arrêt.

- *Méthode du revenu*

Cette méthode consiste à capitaliser un revenu annuel, sur base de loyers constatés habituellement sur le marché. Le taux de capitalisation est fonction des rendements attendus.

- *Méthode du coût de remplacement*

Cette méthode consiste à reconstituer le prix de revient du bien, en déduisant la vétusté éventuelle.

- *Méthode du « bilan promotion »*

Cette méthode consiste à déterminer la valeur d'un terrain ou d'un immeuble à reconstruire, à rénover ou à réaffecter, en partant du prix de vente final d'une opération de promotion, de rénovation ou de réaffectation, et en déduisant le coût des travaux, des intervenants, de la rémunération et des autres frais liés à l'opération.

Les données non observables utilisées dans le cadre des méthodes de valorisation concernent principalement le taux de croissance des loyers, les vides locatifs, les taux d'occupation, le taux de capitalisation et d'actualisation. Autres facteurs qui sont

également pris en compte sont la qualité de l'immeuble, conditions de location et localisation.

Spécifiquement concernant les immeubles, les experts externes ont effectué la valorisation des immeubles sur base d'une clause d'incertitude matérielle conformément aux normes RICS pour les immeubles commerciaux et de bureaux.

La juste valeur du portefeuille d'immeubles du Groupe est soumise et sensible aux variations de marché (volatilité) et est également affecté par la sensibilité des paramètres non observables utilisés. Dans des circonstances normales, l'impact des variations de la juste valeur du portefeuille d'immeubles sur la position financière du Groupe Federale est limité.

# Gestion des risques

La gestion des risques est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le comité de direction, le Risk Management Committee ainsi que le personnel de Fédérale Assurance. L'objectif d'un tel processus consiste à identifier, évaluer, contrôler et gérer les risques susceptibles de remettre en cause la réalisation des objectifs.

La politique de gestion des risques ainsi que les chartes de contrôle interne et de gestion des risques ont été approuvées par le comité de direction et le conseil d'administration. Cette politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques encourus par Fédérale Assurance. Elle fait partie intégrante des obligations que les départements au sein du Groupe doivent remplir dans le cadre de leurs activités. De plus, elle soutient les départements dans l'exercice efficace de leurs tâches et fournit des instruments et des mesures pour identifier, évaluer, maîtriser et surveiller les risques potentiels avec cohérence et efficacité.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels, d'identifier, de hiérarchiser et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de Fédérale Assurance. Elle permet ainsi de favoriser une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le comité de direction manifeste en permanence son engagement d'améliorer l'organisation de la gestion des risques et de l'adapter au profil de risque du Groupe Fédérale Assurance en y investissant les ressources humaines et financière nécessaires.

## **Organisation**

L'encadrement de la gestion des risques est assuré via un comité de compétence mixte appelé « Risk Management Committee », composé des membres du comité de direction et du Chief Risk Officer. De manière à respecter l'indépendance et le niveau hiérarchique le plus élevé, la présidence du comité est assurée par l'administrateur-délégué.

Ce comité est compétent pour l'analyse, le suivi, les recommandations et décisions à prendre en matière de gestion des risques.

Le Chief Risk Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques et de l'assignation des responsabilités au sein du département de gestion des risques. Il informe le Risk Management Committee, le comité de direction ainsi que le comité d'audit concernant la mise en œuvre de la gestion des risques.

Deux fonctions de support au risk management sont confiées à des personnes dépendantes directement, du point de vue hiérarchique du Chief Risk Officer. Ces personnes sont responsables de la gestion des risques financiers et la gestion des risques non financiers.

Le dispositif de pilotage des risques est assuré via les comités opérationnels. Ces comités, regroupant des collaborateurs de différents services, suivent le profil de risque de Fédérale Assurance. Ce processus de pilotage s'accompagne d'un reporting sous forme de tableaux de bord regroupant des indicateurs clés. Les services établissent un tableau de bord à l'attention des comités opérationnels concernés et du risk management. Les différents tableaux de bords réceptionnés par le risk management sont analysés en vue de présenter au Risk Management Committee un tableau de bord agrégé. De plus, ces tableaux de bord permettent aux comités opérationnels de détecter et résoudre les anomalies constatées. Le risk management suit les mesures prises par les comités opérationnels en vue de palier aux anomalies. Le Risk Management Committee est informé des anomalies par l'intermédiaire du risk management.

La politique de contrôle interne a été approuvée par les conseils d'administration. Cette politique décrit les missions et l'organisation du contrôle interne ainsi que les responsabilités de chaque intervenant. Le système de contrôle interne de Fédérale Assurance s'articule autour d'un ensemble de politiques d'entreprise qui énoncent les valeurs fondamentales en matière de conduite des affaires, impliquant en particulier un strict respect des lois et réglementations en vigueur. Ces politiques sont complétées par des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoir. L'ensemble de ces textes de référence constitue le cadre dans lequel toutes les directions doivent opérer.

### **Modèle de calcul de la solvabilité**

La solvabilité est calculée avec la formule standard issue de la directive Solvency II.

### **Modèles de calcul du best estimate des provisions techniques et test de suffisance des passifs**

En ce qui concerne le passif, le modèle de calcul du best estimate des provisions techniques se base sur un calcul de cash-flows contrat par contrat, tenant compte de :

- Tables d'expériences les plus récentes établies par Assuralia en ce qui concerne les assurances de capitaux ;
- Tables prospectives établies par le Bureau du Plan en ce qui concerne les rentes ;
- Lois de rachat et de réductions spécifiques par catégorie de contrats ;

- L'éventuelle attribution de participations bénéficiaires au cas où les résultats financiers le permettent. L'attribution de la participation bénéficiaire est en effet laissée à l'entière discrétion du Conseil d'Administration ;
- L'inflation des frais de gestion et d'administration basée sur les estimations de la Banque Centrale Européenne.

Au niveau des stress tests, le modèle permet aussi d'envisager des simulations qui permettent de mieux mesurer l'exposition du Groupe aux risques. Les simulations effectuées sont les suivantes :

- Augmentation des probabilités de décès de 30% ;
- Diminution des probabilités de décès de 30% ;
- Croissance des frais généraux de 20%.

Concernant le test de suffisance des passifs, les normes IFRS instaurent l'obligation de procéder à un test, appelé Liability Adequacy Test (ci-après LAT). Il s'agit de procéder à une estimation de la juste valeur des provisions techniques. Un calcul de LAT est effectué par société par type de branche (Vie et non-vie).

#### **Partie « Vie »**

Les principales hypothèses retenues pour simuler la juste valeur des passifs sont :

- Le portefeuille est traité en run-off. Pour l'actualisation, on utilise la courbe de rendement des actifs ;
- Conformément aux stipulations de la norme, on ne tient pas compte de la participation bénéficiaire future mais bien de celle déjà acquise ;
- Des lois de rachat et de réduction spécifiques au portefeuille de Fédérale Assurance ont été mises au point. Ces lois sont revues chaque année.

#### **Partie «Non-Vie »**

Le calcul du test d'adéquation des réserves se base sur la technique dit des « Triangles de développement Chain-Ladder ».

La durée d'observation retenue pour l'analyse varie d'une branche à l'autre selon le type de sinistralité observée pour chacune des branches («short tail» - «long tail»). Concrètement, les durées d'observations varient de 5 à 20 ans selon la nature de la branche.



Le résultat des calculs est comparé dans chacune des entités à l'ensemble des provisions techniques en ce compris la provision clignotante. La provision pour égalisation et catastrophes n'est pas reprise dans le scope des provisions techniques.

En cas d'insuffisance des provisions, une provision IBNER, comptabilisée en résultats, est constituée afin d'atteindre le niveau défini par le LAT.

## Note 11 - Risques d'assurance

Le risque d'assurance résulte de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance qu'un risque assuré se produise. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps. Les risques d'assurance sont principalement couverts au travers de procédures d'approbation préalables des produits, de procédures de détermination des primes, d'une politique d'acceptation, du recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

La description de la politique d'acceptation des risques se limite à quatre principes :

- Respect du tarif ;
- Réseau d'agents salariés (consultants, conseillers et gérants de bureaux de ventes) ;
- Centralisation de l'acceptation des risques auprès des services centraux ;
- Considération de la relation globale avec le client.

Les règles d'acceptation des risques sont définies par branche.

Le Groupe présente une forte diversification tant au niveau des produits d'assurance (Vie, IARD, Accidents du travail) qu'au niveau des assurés qui sont constitués à la fois d'entreprises et de particuliers.

Les produits IARD relèvent aussi bien de couvertures à court terme (Incendie, Casco, Accidents) que de couvertures à règlement plus long (RC Auto et RC Diverses).

Dans les branches comportant des garanties Décès ou Invalidité, la nature des entreprises assurées (surtout petites et moyennes et indépendants) et notre petite part de marché limitent le risque de concentration, lequel est couvert pas des traités de réassurance « catastrophe ».

Nos polices Incendie couvrent des risques répartis sur tout le territoire belge sans concentration dans une ville particulière.

Enfin, notre adhésion à TRIP limite fortement le risque de terrorisme.

## Souscription vie

La politique d'acceptation des clients définit clairement le profil des clients exclus quelle que soit la nature de l'assurance demandée et ceux pour lesquels une enquête préliminaire est exigée. Certaines opérations sont également refusées quelle que soit la nature de l'assurance demandée. D'autres opérations seront acceptées moyennant enquête complémentaire. La procédure de suivi des enquêtes, la validité des formalités médicales, les critères financiers d'acceptation, ainsi que les tolérances particulières sont clairement définies dans la politique de souscription. La décision d'acceptation des risques n'est prise qu'après l'examen du résultat des enquêtes et de l'appréciation du risque à couvrir.

Fédérale Assurance accorde une vigilance constante dans la politique d'acceptation des clients relatifs aux assurances-vie. Tout soupçon de blanchiment est examiné par la cellule compliance.

Avant la signature de la proposition d'assurance en vie individuelle, le client potentiel devra compléter une fiche conseil. Après analyse des informations communiquées, un produit spécifique peut lui être conseillé en tenant compte de ses besoins et exigences.

### **Risque de mortalité et risque d'incapacité – invalidité**

La souscription d'un contrat prévoyant une couverture en cas de décès / d'invalidité – d'incapacité est soumise à des formalités médicales. L'examen du dossier médical aboutit à une décision d'acceptation au tarif normal, d'acceptation avec surprime ou avec un taux de surmortalité, d'ajournement ou de refus. Les formalités médicales sont réparties en quatre catégories en fonction de l'âge de l'assuré et des capitaux assurés mais également du nombre de participants au contrat groupe.

En ce qui concerne les produits d'assurance vie souscrits dans le cadre des « Universal Life », l'engagement est sous contrôle puisqu'à tout moment, Fédérale Assurance peut revoir les bases techniques du calcul des primes notamment en ce qui concerne les probabilités de décès puisque ces produits sont à primes flexibles. En cas de sous-provisionnement éventuel détecté, des ajustements nécessaires seraient effectués.

Dans le cadre du modèle de gestion des risques, ces contrats font l'objet d'une révision éventuelle sur base des tables de mortalité les plus récentes. Un éventuel sous-provisionnement serait immédiatement comblé.

### **Risque de longévité**

A l'heure actuelle, Fédérale Assurance n'envisage plus de commercialiser des rentes pour éviter le risque de longévité.

### **Risque de dépenses**

Les frais relatifs à la gestion se maîtrisent par la révision permanente des procédures de travail afin d'obtenir une efficacité maximum, un encaissement rapide et efficace des primes et cotisations, la mise en cause permanente des dépenses, l'affectation du personnel à des tâches prioritaires, la mobilité et la polyvalence du personnel, le développement et l'adaptation rapides de procédures informatiques performantes et la sélectivité des investissements.

### **Risque de révision**

Fédérale Assurance est exposée à ce risque de façon marginale en « Vie ». Cela concerne les rentes constituées pour les invalidités temporaires ou permanentes résultant de l'ACRI. En « Non-Vie », le Groupe est également exposé à ce risque dans le cadre de la branche d'assurance relative à la couverture des accidents du travail. Ici encore, des études basées sur l'historique des sinistres gérés au sein du Groupe ont montré que le risque de révision est marginal.

### **Risque de rachat**

Le risque de rachat est sous contrôle des mesures suivantes :

- La fiscalité des contrats souscrits dans le cadre de l'épargne pension ou de l'épargne à long terme constitue un frein au rachat. Pour ces contrats, il est aussi prévu des pénalités de réduction et de rachat ;
- Pour les contrats souscrits en dehors de tout avantage fiscal, la société a au fur et à mesure du temps introduit non seulement une pénalité forfaitaire mais aussi une indemnité financière dont l'importance est fonction de la hauteur du taux d'intérêt applicable sur les marchés au moment du rachat.

### **Risque de catastrophe**

Le placement des traités de réassurance vie est effectué de manière centralisée au sein d'un département. Le nombre de réassureurs afférents au portefeuille vie doit être au moins de trois en ce qui concerne le risque décès et le risque d'invalidité. Concernant, le risque catastrophe, il peut être limité à un.

La qualité de chaque réassureur doit être telle que la cotation qui lui est accordée par les agences de notation soit au moins du type « A ». Cependant au cas où la cotation d'un ou plusieurs réassureurs viendrait à être revue à la baisse, Fédérale Assurance examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le contrat ou non selon les circonstances l'année suivante.

La politique suivie en matière de tarif de réassurance est de minimiser les coûts. A cet effet, les traités sont renégociés chaque année.

## Souscription non-vie

Fédérale Assurance commercialise des produits d'assurance non-vie essentiellement en Belgique mais également pour certaines branches en France et au Luxembourg dans le cadre de la libre prestation de services.

Afin de limiter les risques, Fédérale Assurance fait appel à des techniques comme celle de la co-assurance (en tant qu'apérateur, co-assureur ou membre de pool). De plus, certains risques d'assurance ne sont pas commercialisés à cause de leur spécificité en nature ou volume ou à cause de règles de gestion spécifiques. Néanmoins, ces risques peuvent être placés auprès d'autres assureurs spécialisés, contre rémunération.

L'acceptation des risques résiliés par la concurrence, les fichés dans le RSR, la résiliation de contrats ou les mesures spéciales à prendre pour assainir un risque sont du ressort du comité de direction et/ou des responsables concernés.

A la demande des services centraux, les inspecteurs Prévention font des études de risque avant la souscription de contrat de certaines branches. La rédaction de recommandations permet de limiter les risques. Cette évaluation des risques diminue non seulement la fréquence des risques mais aussi la charge des sinistres.

Les règles de surveillance de notre portefeuille sont définies également par branche. La mise en évidence des polices à examiner est établie soit par des procédures informatisées (fréquence de sinistres, type de sinistres) soit par des procédures manuelles (réseau des ventes, Emission/Gestion, Sinistres). Chaque client est analysé dans sa globalité. En fonction des éléments de l'enquête, le dossier surveillance est classé sans suite, est maintenu ouvert, entraîne la résiliation des polices, provoque la modification tarifaire ou engendre l'augmentation de la franchise. La décision finale sera prise par le responsable Emission/Gestion et/ou le comité de direction.

### **Risque en cours**

La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats.

Pour la partie non-vie l'évaluation est faite sur l'ensemble des branches d'assurance non-vie qui font partie des produits commercialisés. En cas des risques particuliers la société évalue les risques et les évolutions attendues dans les différentes branches d'assurance non-vie et détermine la nécessité de comptabiliser une provision additionnelle pour risques en cours.

Pour la partie accident de travail Le calcul de l'ensemble estimé de la charge des sinistres prend en compte un facteur d'actualisation. Cette actualisation de l'ensemble estimé de la charge des sinistres s'applique sur les produits accident de travail en appliquant le facteur d'actualisation sur les flux déterminé par la cadence de paiements de sinistres. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation n'est pas supérieure à une estimation prudente du taux de rendement des actifs placés en représentation des provisions pour sinistres pendant le délai nécessaire au paiement de ces sinistres. En outre, il n'est pas supérieur au plus faible des deux taux suivants :

- celui du rendement desdits actifs sur les cinq dernières années;
- celui du rendement desdits actifs dans l'année précédant l'établissement du bilan.

Le montant global de la provision pour risques en cours avant actualisation s'élève à 19.400 K€. Le montant de cette provisions après actualisation s'élève à 0,0 K€.

### **Risque de provisionnement**

Les provisions correspondent à une estimation du passif à une date donnée. Ces estimations sont des prévisions de coût probable du règlement et de la gestion des réclamations, sur base de l'évaluation de faits et circonstances alors connus, d'estimations de tendances en matière de gravité et de fréquence des réclamations, de principes juridiques de responsabilités. La méthode d'estimation se fonde sur les informations les plus récentes disponibles au moment de la constitution des réserves initiales. Les provisions techniques sont calculées de manière prudente, fiable et objective.

Les réserves pour sinistres sont toutefois sujettes à modification en raison du nombre de variables qui influencent le coût final des réclamations. Il s'agit entre autres du décalage entre la survenance du dommage, la déclaration du sinistre et son règlement final, de l'évolution de la situation économique et des modifications de la législation. Beaucoup de ces éléments ne sont pas directement quantifiables. Par conséquent, le risque de provisionnement fait l'objet d'un suivi spécifique.

Des provisions pour sinistres à payer sont constituées dès leur déclaration ou leur survenance. Pour chaque dossier, ces provisions sont évaluées individuellement, par les départements sinistres. Pour autant que le gestionnaire ne dispose d'aucun élément concret permettant d'évaluer le coût possible, la provision est fixée de façon forfaitaire. A partir du moment où nous disposons de plus d'information au sujet du sinistre, la provision est adaptée aussitôt. Pour les cas graves, la provision doit être calculée en tenant compte de la jurisprudence actuelle et des particularités de chaque cas.

La charge des sinistres se maîtrise par une souscription judicieuse des contrats, une surveillance du portefeuille, l'application rigoureuse et correcte des conditions d'assurance ainsi que la qualité des collaborateurs externes (experts, avocats, médecins, etc.).

Les provisions suivantes sont également constituées :

- I.B.N.R. (« Incurred But Not Reported ») pour couvrir les sinistres tardifs non encore déclarés sont également constituées.
- I.B.N.E.R. (« Incurred But Not Enough Reported”) pour couvrir les sinistres déclarés mais insuffisamment réservés.

Ci-dessous le triangle relatif au risque de provisionnement pour l'assurance non-vie. En ce qui concerne la branche « accident du travail », les rentes ont été exclues

€ milliers		Observation												
Sinistre	Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
2009	118.237,31	108.561,07	108.060,93	109.873,06	110.129,91	109.927,01	109.039,71	108.489,26	108.306,53	106.841,76	106.307,28	106.247,43	106.200,38	-
2010	138.078,04	128.543,60	125.502,04	124.418,96	125.188,97	124.053,64	123.887,35	124.666,56	124.028,50	124.388,61	122.405,94	121.049,43	-	-
2011	147.741,59	144.312,74	143.112,00	143.029,18	142.038,40	141.188,74	139.597,94	138.721,08	137.412,27	137.176,36	136.761,33	-	-	-
2012	138.066,42	134.527,79	132.545,80	130.599,74	129.967,84	129.935,56	128.772,63	127.286,74	126.615,73	125.616,69	-	-	-	-
2013	155.909,26	144.385,14	144.025,71	144.757,75	142.934,19	142.809,98	140.937,49	139.440,66	137.552,32	-	-	-	-	-
2014	145.618,79	134.781,91	127.618,10	126.289,40	125.640,09	123.523,36	122.332,15	120.146,40	-	-	-	-	-	-
2015	167.307,45	155.951,56	148.355,16	149.176,07	147.340,89	146.479,87	146.784,20	-	-	-	-	-	-	-
2016	164.197,45	151.228,83	147.032,10	145.115,95	142.455,13	140.530,62	-	-	-	-	-	-	-	-
2017	170.827,55	166.234,65	160.008,20	159.276,04	153.750,11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2018	187.266,24	177.512,36	172.446,01	169.262,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2019	195.410,29	185.090,55	176.699,79	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2020	169.294,19	160.092,95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2021	236.657,49	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### **Risque de tarif**

La politique de tarification au sein du Groupe se concentre autour de trois principes :

- Construction de tarifs laissant la marge nécessaire à la distribution de ristournes ;
- Respect de l'avis émis par la fonction actuarielle ;
- Adaptation à l'évolution du marché.

S'agissant de décisions stratégiques, il incombe au comité de direction de définir sous quelles conditions Fédérale Assurance est prête à assurer des nouveaux risques.

Le processus d'approbation préalable des nouveaux produits a pour but de s'assurer que les nouveaux risques souscrits par le Groupe ont fait l'objet d'une approbation documentée avant d'être offerts aux clients.

Le bureau d'études se charge de la mise à jour des conditions générales et du suivi des tarifs pour se conformer à la législation, pour améliorer la rentabilité ou pour rester concurrentiel. Lors de l'introduction des nouvelles conditions générales et de la modification tarifaire, des formations internes sont organisées pour le personnel concerné.

### **Catastrophe**

Le placement des traités de réassurance non-vie est effectué de manière centralisée au sein du département Réassurance. Ce placement est précédé d'analyses afin d'optimiser la qualité et le coût des protections de réassurance. Les analyses réalisées en étroite collaboration avec les responsables des branches concernées appréhendent les risques de fréquence mais également les risques de sévérité (tempête, inondation, tremblement de terre). Elles permettent de définir par portefeuille et pour chaque nature de risques, la couverture en réassurance la plus adéquate (seuils de rétention et portée des couvertures) en fonction des objectifs recherchés.

Le département Réassurance suit également l'exposition excessive de Fédérale Assurance à un réassureur particulier et détermine les actions qui s'imposent pour limiter l'exposition au risque de défaut d'un réassureur. En outre, les différents traités prévoient des mécanismes de dépôts par les réassureurs conformes aux réglementations. Nos provisions techniques se révélant en moyenne suffisantes, le risque de défaut d'un réassureur se trouve ainsi considérablement réduit.

Sur les années observées (2019-2021), l'année 2021 a été particulièrement touchée par des sinistres réassurés dans les branches RC Auto et Incendie couvertes en excédent de sinistre.

Les réassureurs interviennent en effet pour 11,7 mios € en RC Auto et près de 8 mios € en Incendie (dont 6,5 mios pour les inondations de juillet), et soit le montant le plus élevé de ce siècle.



Les tableaux ci-dessous reprennent pour 2020 et 2021 les montants observés au 31/12/2021.

### **RC Diverses**

Le traité de réassurance est de type « excédent de sinistre »

Excédent de sinistre	2021	2020
Avant réassurance	21.592	23.484
Après réassurance	21.226	23.484

### **RC auto**

Traité « excédent de sinistre illimité »

Excédent de sinistre illimité	2021	2020
Avant réassurance	45.531	29.732
Après réassurance	33.792	28.581

### **Incendie**

Le traité de réassurance est de type « excédent de sinistre »

Excédent de plein Excédent de sinistre	2021	2020
Avant réassurance	61.241	25.461
Après réassurance	53.261	24.186

## **Analyse de sensibilité**

L'impact de sinistres très graves a été simulé au travers de différents scénarios :

Scénario	Définition des stress tests	Traité de réassurance
1	Un sinistre RC Auto de 15 millions d'euros	Excédent de sinistre
2	Deux sinistres RC Exploitation de respectivement 2,5 et 4,0 millions d'euros	Excédent de sinistre
3	Deux tempêtes dont le cumul des dommages est de 35 millions d'euros (25+10)	Excédent de sinistre catastrophe par événement & AXL Mult
4	Un sinistre incendie de 12millions d'euros	Excédent de sinistre
5	Une série de "petits" événements naturels avec un coût annuel total de 9 millions d'euros	Aggregate XL Multipérils Evénements Naturels

L'impact de ces scénarios sur les résultats est donné dans le tableau suivant :

Stress Test	Impact sur le résultats	Stress test € milliers
1	Perte brute	-15.000,00
	Récupération réassurance	13.500,00
	Résultats après réassurance	-1.500,00
2	Perte brute	-6.500,00
	Récupération réassurance	3.500,00
	Résultats après réassurance	-3.000,00
3	Perte brute	-35.000,00
	Récupération réassurance Excédent de Sinistre catastrophe par événement	25.600,00
	Résultats après réassurance	0,00
	Récupération réassurance Aggregate XL Multipérils (sur la rétention)	1.920,00
	Résultats après réassurance	-7.480,00
4	Perte brute	-12.000,00
	Récupération réassurance non proportionnelle	10.500,00
	Prime de reconstitution	-122,65
	Résultats après réassurance	-1.622,65
5	Perte brute	-9.000,00
	Récupération Stop Loss inondation	1.600,00
	Résultats après réassurance	-7.400,00

## Test de suffisance des passifs (LAT)

Le Groupe Fédérale Assurance a effectué un test de suffisance des provisions techniques (liability adequacy test). Ce test consiste à vérifier si les provisions de bilan sont suffisantes pour faire face à nos engagements.

### **Assurance « Non-Vie »**

Des techniques statistiques éprouvées ont été utilisées en ce qui concerne les branches d'assurance « Non-Vie » (IARD et accidents du travail) telles que la méthode « Chain ladder ».

Les résultats obtenus montrent la suffisance des provisions de bilan pour toutes les branches IARD excepté la protection juridique et ce sans qu'aucun facteur d'escompte n'ait été pris en considération. En protection juridique, le test a montré une insuffisance. Par conséquent, une provision IBNER de 3 millions a été comptabilisée au 31/12/2021. Cette provision fera l'objet d'un suivi régulier.

### **Assurance « Vie »**

En ce qui concerne les branches d'activités de l'assurance vie, la société a calculé sur base de projections des cash flows :

- Les cash flows « in », soit les entrées de cash via la perception de primes ;
- Les cash flows « out », soit les sorties de cash concrétisées par les arrivées à terme, les rachats et les décès.

Les cash flows nets (entrées-sorties) ont alors été actualisés à l'aide d'une courbe de taux d'intérêts représentant les rendements des actifs des placements pour obtenir leur valeur actuelle aux fins de la comparer avec la provision de bilan.

Des tests de sensibilité aux différents paramètres utilisés dans le calcul ont aussi été effectués. Les tests en la matière s'avèrent concluants.

### **Assurance « Accident du travail »**

En ce qui concerne les branches d'activités de l'assurance accident du travail, la société a calculé sur base de projections des cash flows de prestations pour les provisions pour rentes.

Les cash flows ont été actualisés à l'aide d'une courbe de taux d'intérêts représentant les rendements des actifs des placements pour obtenir leur valeur actuelle aux fins de la comparer avec la provision de bilan.

Des tests de sensibilité aux différents paramètres utilisés dans le calcul ont aussi été effectués. Les tests en la matière s'avèrent concluants.

Globalement, le « LAT » conduit à conclure à la suffisance des provisions

### **Souscription santé**

La politique de souscription en matière de soins de santé distingue la souscription liée à une assurance groupe et celle sans assurance groupe. Les exceptions sont soumises au comité de direction.

## Note 12 - Risques financiers

Le contrôle des risques liés à la détention d'actifs financiers est normé par des limites dont la description est reprise dans la politique d'investissement de Fédérale Assurance. Afin de limiter l'exposition à ce type de risques, ces limites concernent les instruments financiers éligibles/non éligibles, les pratiques de gestion, d'allocation d'actifs et les titres à revenus fixes (sur base de la qualité des débiteurs et sur la séniorité/liquidité des débiteurs).

La préservation du capital est un objectif majeur sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée de par le choix du couple « Risque-performance » de ses actifs sous-jacents. Le risque idiosyncratique est limité par le choix de la qualité des débiteurs. La liquidité des actifs financiers est recherchée en ayant recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant que pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée pour éviter qu'un seul titre en déshérence ne puisse mettre en péril l'objectif de préservation du capital. La concentration dans un émetteur, dans un titre émis, dans une industrie ou dans un pays est volontairement limitée, à l'exception des obligations étatiques sur certains pays de la zone EURO.

Le département financier se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille. Le comité d'investissement s'occupe de la mise en pratique des principes d'investissements. Le contrôle de cette politique est confié à la cellule « ALM & Gestion des risques financiers » du département risque.

Dans le cadre d'IAS 39, les actifs financiers ont été affectés de la manière suivante :

2021 € milliers	Obligations	Obligations convertibles	Fonds	Certificats fonciers	Actions	Instruments financiers Dérivés	Trésorerie	Total
<b>Investissements dans les entreprises associées</b>	-	-	-	-	<b>87.563,45</b>	-	-	<b>87.563,45</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>2.425.918,08</b>	<b>123.391,51</b>	-	<b>4.328,70</b>	-	-	-	<b>2.553.638,29</b>
Disponibles à la vente	2.399.778,56	-	-	4.328,70	-	-	-	2.404.107,26
Juste valeur via résultat	26.139,52	123.391,51	-	-	-	-	-	149.531,03
<b>Titres à revenu variable</b>	-	-	<b>90.431,63</b>	-	<b>539.171,69</b>	-	-	<b>629.603,32</b>
Disponibles à la vente	-	-	90.431,63	-	539.171,69	-	-	629.603,32
Juste valeur via résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs désignés en juste valeur via résultats</b>	-	-	<b>18.787,69</b>	-	-	-	-	<b>18.787,69</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>564.543,13</b>	-	-	-	-	-	-	<b>564.543,13</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-	<b>47.442,66</b>	<b>47.442,66</b>
<b>Total</b>	<b>2.990.461,21</b>	<b>123.391,51</b>	<b>109.219,32</b>	<b>4.328,70</b>	<b>626.735,14</b>	-	<b>47.442,66</b>	<b>3.901.578,56</b>

La rubrique 'Fonds' concerne essentiellement l'investissement dans des Sicav et des fonds communs de placement.

2020 € milliers	Obligations	Obligations convertibles	Fonds	Certificats fonciers	Actions	Instruments financiers Dérivés	Trésorerie	Total
<b>Investissements dans les entreprises associées</b>	-	-	-	-	<b>62.445,29</b>	-	-	<b>62.445,29</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>2.620.964,34</b>	<b>120.638,63</b>	-	<b>4.416,07</b>	-	-	-	<b>2.746.019,04</b>
Disponibles à la vente	2.593.874,08	-	-	4.416,07	-	-	-	2.598.290,14
Juste valeur via résultat	27.090,27	120.638,63	-	-	-	-	-	147.728,90
<b>Titres à revenu variable</b>	-	-	<b>69.076,40</b>	-	<b>473.635,69</b>	-	-	<b>542.712,09</b>
Disponibles à la vente	-	-	69.076,40	-	473.635,69	-	-	542.712,09
Juste valeur via résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs désignés en juste valeur via résultats</b>	-	-	<b>7.127,21</b>	-	-	-	-	<b>7.127,21</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>364.596,97</b>	-	-	-	-	-	-	<b>364.596,97</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-	<b>82.620,83</b>	<b>82.620,83</b>
<b>Total</b>	<b>2.985.561,31</b>	<b>120.638,63</b>	<b>76.203,61</b>	<b>4.416,07</b>	<b>536.080,98</b>	-	<b>82.620,83</b>	<b>3.805.521,42</b>

Bien que relevant de la norme IAS 28, les entreprises associées sont reprises dans le tableau afin de réconcilier l'ensemble des instruments financiers et de d'apporter une vue complète des investissements.

## Risque de crédit

### Réassurance

Pour les réassureurs, la qualité de chaque réassureur doit être telle que la notation qui lui est accordée soit au moins du type « A ». Cependant au cas où la notation d'un ou plusieurs réassureurs viendrait à être revue à la baisse, Fédérale Assurance examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le contrat ou non selon les circonstances.

### Rating des réassureurs

Réassureur	Rating S&P - AM Best
SWISS RE	AA-
MAPFRE	A+
QBE RE	A+
RENRE	A+
COVEA	AA-
SCOR	AA-
T&P	NR
DEVK	A+
NACIONAL RE	A
VIG RE	A+
CCR	A
HELVETIA	A+
AXA XL	AA-
DEUTSCHE RÜCK	A+
SMA	NR
RGA	AA-
HANNOVER RE	AA-
SIRIUS	A-
GEN RE	AA+

## Immobilisations financières

Les principaux indicateurs sont les suivants :

### Exposition totale au risque de crédit

€ milliers	2021	2020
<b>Titres à revenu variable</b>		
Disponibles à la vente	629.603,32	542.712,09
Produits dérivés	-	-
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Disponibles à la vente	2.404.107,26	2.598.290,14
Portefeuille de négociation	149.531,03	147.728,90
Prêts et créances	564.543,13	364.596,97
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	18.787,69	7.127,21
Créances d'assurance et autres créances	204.385,30	208.917,26
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	84.392,11	61.697,95
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47.442,66	82.620,83
<b>Total</b>	<b>4.102.792,52</b>	<b>4.013.691,34</b>

Le portefeuille des titres à revenu fixe se détaille comme suit :

€ milliers	2021	2020
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>2.553.638,29</b>	<b>2.746.019,04</b>
Disponibles à la vente	2.404.107,26	2.598.290,14
<i>Dont obligations</i>	<i>2.399.778,56</i>	<i>2.593.874,08</i>
<i>Dont certificats immobiliers</i>	<i>4.328,70</i>	<i>4.416,07</i>
Portefeuille de négociation	149.531,03	147.728,90



### Risque de crédit en fonction du rating des contreparties

Le tableau ci-dessous reprend la répartition en pourcentage du portefeuille obligataire en fonction du rating interne utilisé par Fédérale Assurance.

Rating	2021	2020
AAA à A	47,25%	45,31%
BBB+ à BBB-	27,22%	28,76%
Inférieur à BBB- ou Non côté	25,53%	25,93%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

### Exposition au risque de Crédit

Risque de crédit	2021	2020
Dettes Publiques	48,45%	49,32%
Organismes internationaux	1,21%	0,91%
Obligations couvertes	0,02%	0,03%
Emetteurs corporate financiers	6,47%	7,49%
Emetteurs corporate non financiers	43,85%	42,25%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## Échéances obligataires (obligations et obligations convertibles)

2021	< 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> 10 ans	Total
€ milliers					
<b>Disponibles à la vente</b>					
Obligations	50,00	622.792,13	678.946,15	1.097.990,28	2.399.778,56
<b>Total disponibles à la vente</b>	<b>50,00</b>	<b>622.792,13</b>	<b>678.946,15</b>	<b>1.097.990,28</b>	<b>2.399.778,56</b>
<b>Juste valeur via résultats</b>					
Obligations	-	-	2.479,01	23.660,51	26.139,52
Obligations convertibles	-	99.979,29	23.412,22	-	123.391,51
<b>Total juste valeur via résultats</b>	<b>-</b>	<b>99.979,29</b>	<b>25.891,23</b>	<b>23.660,51</b>	<b>149.531,03</b>
<b>Total</b>	<b>50,00</b>	<b>722.771,42</b>	<b>704.837,38</b>	<b>1.121.650,79</b>	<b>2.549.309,59</b>

2020	< 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> 10 ans	Total
€ milliers					
<b>Disponibles à la vente</b>					
Obligations	141.164,66	752.673,88	675.917,07	1.024.118,47	2.593.874,08
<b>Total disponibles à la vente</b>	<b>141.164,66</b>	<b>752.673,88</b>	<b>675.917,07</b>	<b>1.024.118,47</b>	<b>2.593.874,08</b>
<b>Juste valeur via résultats</b>					
Obligations	-	-	2.556,94	24.533,33	27.090,27
Obligations convertibles	15.305,77	92.634,96	12.697,90	-	120.638,63
<b>Total juste valeur via résultats</b>	<b>15.305,77</b>	<b>92.634,96</b>	<b>15.254,84</b>	<b>24.533,33</b>	<b>147.728,90</b>
<b>Total</b>	<b>156.470,43</b>	<b>845.308,84</b>	<b>691.171,91</b>	<b>1.048.651,80</b>	<b>2.741.602,97</b>

## Actifs dépréciés et non dépréciés

Ci-dessous une répartition du portefeuille obligataire :

2021	Côté	Côté	Non côté	Non	Non côté	Total	%
€ milliers	Non dépréciés	Dépréciés	dépréciés	Dépréciés	Dépréciés		
<b>Catégorie 1 : Actifs non échus</b>							
Disponibles à la vente	1.862.069,03	1.275,52	534.018,14	-	6.744,58	2.404.107,26	77,10%
Juste valeur via le compte de résultats	101.962,60	-	47.568,43	-	-	149.531,03	4,80%
Prêts et créances	-	-	564.277,01	-	266,12	564.543,13	18,10%
<b>Total</b>	<b>1.964.031,63</b>	<b>1.275,52</b>	<b>1.145.863,58</b>	<b>-</b>	<b>7.010,70</b>	<b>3.118.181,43</b>	<b>100,00%</b>
<b>Catégorie 2 : Actifs en souffrance (échus), non dépréciés</b>							
Disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur via le compte de résultats	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Catégorie 3 : Actifs en souffrance (échus), dépréciés</b>							
Disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur via le compte de résultats	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Grand total</b>	<b>1.964.031,63</b>	<b>1.275,52</b>	<b>1.145.863,58</b>	<b>-</b>	<b>7.010,70</b>	<b>3.118.181,43</b>	<b>100,00%</b>

2020	Côté	Côté	Non côté	Non côté	Total	%
€ milliers	Non dépréciés	Dépréciés	dépréciés	Dépréciés		
<b>Catégorie 1 : Actifs non échus</b>						
Disponibles à la vente	2.076.482,09	1.361,61	513.709,12	6.737,32	2.598.290,14	83,53%
Juste valeur via le compte de résultats	103.505,18	-	44.223,71	0,00	147.728,90	4,75%
Prêts et créances	-	-	364.329,01	267,96	364.596,97	11,72%
<b>Total</b>	<b>2.179.987,28</b>	<b>1.361,61</b>	<b>922.261,84</b>	<b>7.005,28</b>	<b>3.110.616,01</b>	<b>100,00%</b>
<b>Catégorie 2 : Actifs en souffrance (échus), non dépréciés</b>						
Disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Juste valeur via le compte de résultats	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Catégorie 3 : Actifs en souffrance (échus), dépréciés</b>						
Disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Juste valeur via le compte de résultats	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Grand total</b>	<b>2.179.987,28</b>	<b>1.361,61</b>	<b>922.261,84</b>	<b>7.005,28</b>	<b>3.110.616,01</b>	<b>100,00%</b>

Outre le portefeuille obligataire, Fédérale Assurance accorde des crédits hypothécaires et des avances sur polices à ses clients. Au 31/12/2021, deux dossiers étaient en défaut de paiement pour un montant total marginal.

€ milliers	2021	2020
Avances sur polices	15.969,84	14.225,61
Crédits hypothécaires	55.421,02	66.065,71
Actes sous seing privé	0,00	0,00
Prêts co-propriétés	11.571,49	11.951,75
Prêts aux membres du personnel	41,80	14,19
<b>Total prêts</b>	<b>83.004,15</b>	<b>92.257,26</b>

### **Trésorerie et équivalent trésorerie**

Ci-dessous, les montants comptabilisés en trésorerie suivant le rating des contreparties (rating S&P).

€ milliers	2021	2020
A	35.032,01	61.625,45
BBB	9.181,43	10.350,76
Non rated	3.229,22	10.644,62
<b>Total</b>	<b>47.442,66</b>	<b>82.620,83</b>

## Risque de marché

### **Risque de taux**

La politique de placement établit la portée acceptable des placements dans le cadre de divers types d'instruments (fourchettes autorisées) mais également des limites afin de restreindre les risques attribuables à des changements possibles de taux d'intérêt. La prise en compte de ce risque va influencer entre autres :

- Les types d'investissement qui sont réalisés ;
- La durée des investissements : les opérations d'arbitrage sur les actifs financiers à des fins spéculatives ou dans le but d'enregistrer des gains de trading à court terme sont interdites ;
- L'évolution de la répartition entre les catégories des actifs (actions / obligations).

### **Risque de spread**

Le suivi de ce risque a lieu à plusieurs niveaux, dont :

- La qualité de l'émetteur et son évolution ;
- La séniorité de la dette ;
- Le type d'émetteur (public ou privé).

### **Risque sur actions**

L'évolution de la valeur des actions en portefeuille est l'objet d'un suivi régulier. La volatilité des résultats du portefeuille est limitée de par le choix du couple « risque-performance » de ses actifs sous-jacents.

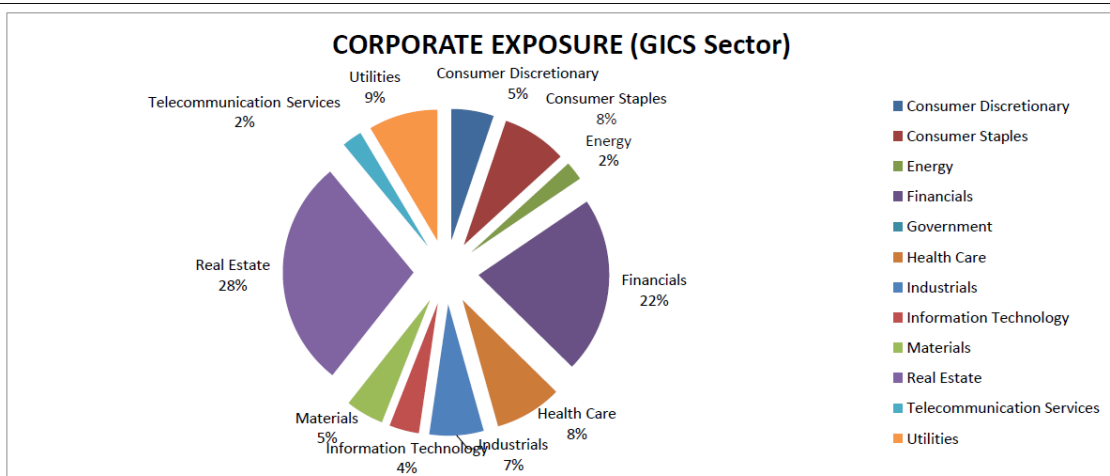
### **Risque sur actifs immobiliers**

L'évolution de la valeur des actifs immobiliers en portefeuille est suivie régulièrement. L'immobilier physique est géré (entretien des bâtiments, location, etc.) par la société immobilière de Fédérale Assurance.

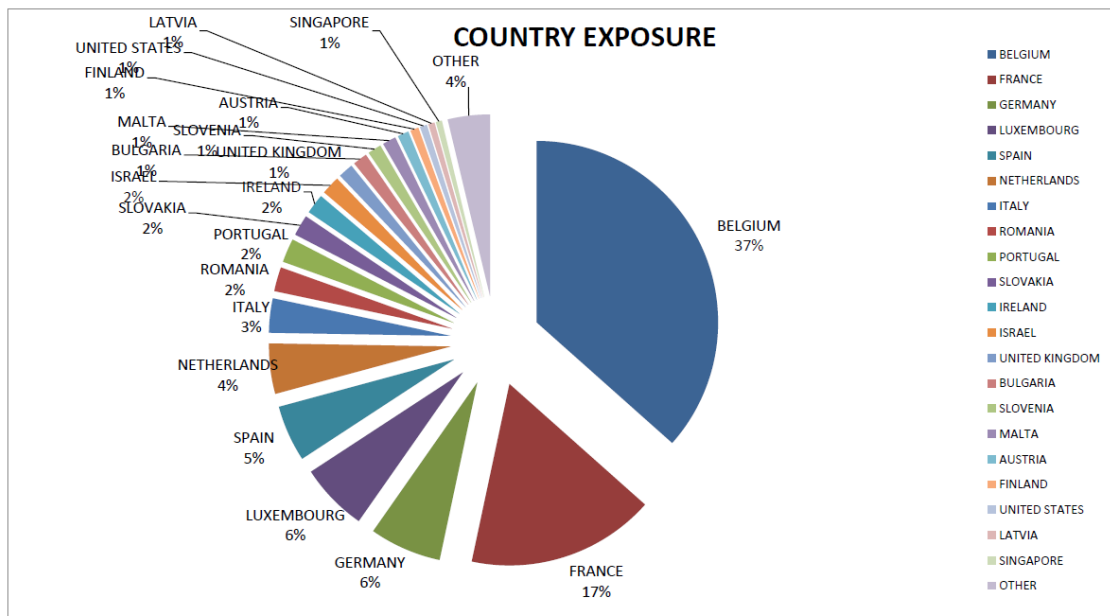
### **Risque de concentration**

Les limites financières de Fédérale Assurance définissent la valeur maximum de l'exposition par rapport à un émetteur, via un pourcentage par rapport à la valeur globale du portefeuille. Bien qu'aucune limite directe par rapport à une contrepartie ne soit explicitement définie dans les limites financières, les gestionnaires du portefeuille ont pour instruction de respecter un niveau de diversification sur base de l'allocation sectorielle et de l'allocation géographique, même dans les débiteurs étatiques. A défaut, des règles temporaires peuvent être fixées.

Allocation du secteur « corporate » :



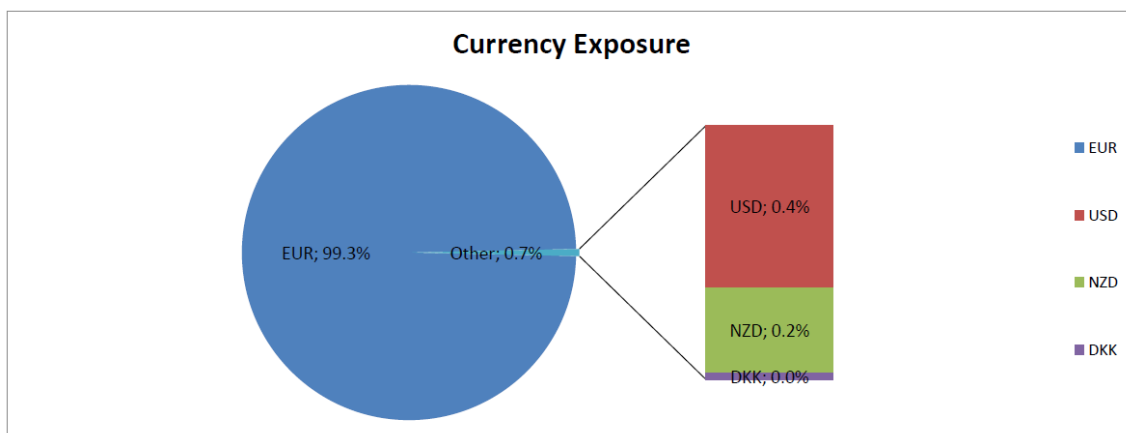
Répartition par pays :



### **Risque de change**

Au sein de Fédérale Assurance, ce risque est limité compte tenu de la proportion du portefeuille qui est investie en devises non EUR. Des études ponctuelles sont réalisées sur les risques de change à la demande des gestionnaires financiers avant tout investissement non congruent.

Exposition au risque de change :



### Répartition des actifs par devise

Le tableau ci-dessous reprend la totalité des actifs par devise, à l'exception des entreprises liées :

2021 € milliers	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable	Prêts et Créances	Trésorerie
AUD	-	-	-	-
CHF	-	-	-	107,07
DKK	708,94	-	-	-
EUR	2.544.065,58	629.601,03	546.722,50	47.335,60
GBP	-	-	-	-
NZD	8.863,77	-	-	-
NOK	-	-	-	-
PLN	-	-	-	-
SEK	-	-	-	-
USD	-	2,30	17.820,63	-
<b>Total</b>	<b>2.553.638,29</b>	<b>629.603,32</b>	<b>564.543,13</b>	<b>47.442,66</b>

2020 € milliers	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable	Prêts et Créances	Trésorerie
AUD	-	-	-	-
CHF	-	-	-	538,18
DKK	964,48	-	-	-
EUR	2.735.833,31	540.662,22	351.825,80	82.082,65
GBP	0,00	2.047,76	-	-
NZD	9.221,26	-	-	-
NOK	-	-	-	-
PLN	-	-	-	-
SEK	-	-	-	-
USD	-	2,12	12.771,17	-
<b>Total</b>	<b>2.746.019,04</b>	<b>542.712,09</b>	<b>364.596,97</b>	<b>82.620,83</b>



## Risque de liquidité

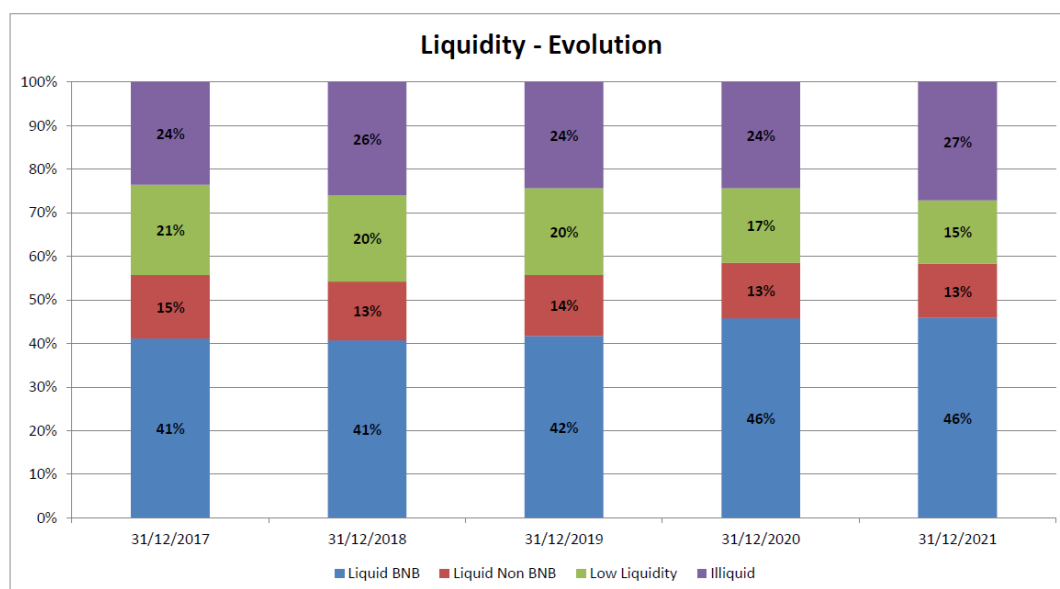
Les objectifs des gestionnaires de la trésorerie de Fédérale Assurance sont de :

- Disposer de suffisamment de cash sur les comptes des sociétés pour payer les prestations aux assurés et les frais inhérents au fonctionnement de la compagnie ;
- Limiter l'excédent de cash en investissant le surplus, (après avoir couvert les flux de court terme) dans des actifs financiers.

La taille moyenne réduite de nos investissements par rapport aux marchés financiers permet à Fédérale Assurance de liquider une position rapidement si le besoin s'en fait sentir.

Risque de liquidité	2021	2020
Illiquid : depends on finding a specific counterparty	27,00%	25,00%
Low Liquidity : small & mid cap + Corporates	15,00%	17,00%
Liquid BNB	46,00%	46,00%
Liquid Non BNB	12,00%	12,00%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

### LIQUIDITY - EVOLUTION (SCOPE 1 with Lookthrough)



## Profil de maturité des actifs

2021 € milliers	Courant	Non courant	Total
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>0,00</b>	<b>629.603,32</b>	<b>629.603,32</b>
Disponibles à la vente	-	629.603,32	629.603,32
Juste valeur via résultat	-	-	-
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>50,00</b>	<b>2.553.588,29</b>	<b>2.553.638,29</b>
Disponibles à la vente	50,00	2.404.057,26	2.404.107,26
Juste valeur via résultat	-	149.531,03	149.531,03
Prêts et créances	0,00	564.543,13	564.543,13
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	18.787,69	18.787,69
Créances d'assurance et autres créances	120.526,24	83.859,07	204.385,30
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	894,56	83.497,56	84.392,11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47.442,66	-	47.442,66
<b>Grand Total</b>	<b>168.913,46</b>	<b>3.933.879,06</b>	<b>4.102.792,52</b>

2020 € milliers	Courant	Non courant	Total
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>0,00</b>	<b>542.712,09</b>	<b>542.712,09</b>
Disponibles à la vente	-	542.712,09	542.712,09
Juste valeur via résultat	-	-	-
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>156.470,43</b>	<b>2.589.548,61</b>	<b>2.746.019,04</b>
Disponibles à la vente	141.164,66	2.457.125,48	2.598.290,14
Juste valeur via résultat	15.305,77	132.423,13	147.728,90
Prêts et créances	547,24	364.049,73	364.596,97
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	7.127,21	7.127,21
Créances d'assurance et autres créances	115.798,19	93.119,07	208.917,26
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	246,79	61.451,16	61.697,95
Trésorerie et équivalents de trésorerie	82.620,83	-	82.620,83
<b>Grand Total</b>	<b>355.683,48</b>	<b>3.658.007,87</b>	<b>4.013.691,34</b>

Un actif courant est soit un actif destiné à être vendu à court terme, soit un actif que l'on s'attend à encaisser à court terme, ou encore un actif qui est disponible à court terme.

Par court terme, on entend un délai d'un an.

## Profil de maturité des passifs

Pour la réalisation des tableaux ci-dessous, des cash-flows non actualisés ont été calculés.

2021 € milliers	< 1an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	De 15 à 20 ans	> 20 ans	Unités de compte	Total
Provisions relatives à des contrats d'assurance	273.956,56	412.065,73	379.507,27	764.707,47	509.309,30	365.579,91	566.914,18	-	3.272.040,42
Provisions pour autres passifs et charges	86,20	-	-	-	-	-	-	-	86,20
Passifs des contrats d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	18.925,34	18.925,34
Emprunt et dépôts des réassureurs	306,37	4.638,92	23.957,65	-	-	-	-	-	28.902,95
Autres passifs financiers	2.330,63	46.118,89	-	5.000,00	-	-	1.809,00	-	55.258,51
Dettes d'assurance et autres dettes	141.424,35	355,37	-	-	-	-	-	-	141.779,72
<b>Total</b>	<b>418.104,11</b>	<b>463.178,91</b>	<b>403.464,92</b>	<b>769.707,47</b>	<b>509.309,30</b>	<b>365.579,91</b>	<b>568.723,18</b>	<b>18.925,34</b>	<b>3.516.993,13</b>

2020 € milliers	< 1an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	De 15 à 20 ans	> 20 ans	Unités de compte	Total
Provisions relatives à des contrats d'assurance	€ 252.507,53	389.609,01	365.951,59	750.801,82	499.723,43	357.063,61	531.664,79	-	3.147.321,78
Provisions pour autres passifs et charges	86,20	-	-	-	-	-	-	-	86,20
Passifs des contrats d'investissement	137,64	-	-	-	-	-	-	7.127,21	7.264,85
Emprunt et dépôts des réassureurs	116,53	3.641,00	25.050,44	-	-	-	-	-	28.807,97
Autres passifs financiers	3.209,54	23.093,46	-	5.000,00	-	-	1.809,00	-	33.112,00
Dettes d'assurance et autres dettes	158.488,76	656,18	-	-	-	-	-	-	159.144,94
<b>Total</b>	<b>414.546,20</b>	<b>416.999,65</b>	<b>391.002,03</b>	<b>755.801,82</b>	<b>499.723,43</b>	<b>357.063,61</b>	<b>533.473,79</b>	<b>7.127,21</b>	<b>3.375.737,74</b>

En 2021

Cash-flows en assurance vie individuelle

€ milliers	Individuelle classique	Individuelle universal life	Total
2022	15.296,88	65.445,35	80.742,23
2023	14.451,19	56.537,64	70.988,83
2024	14.777,59	56.094,15	70.871,73
2025	13.921,42	61.514,03	75.435,46
2026	12.543,16	73.997,57	86.540,74
2027	9.670,87	72.317,18	81.988,06
2028	10.313,27	60.850,40	71.163,66
2029	10.081,45	72.173,96	82.255,41
2030	8.708,73	44.768,98	53.477,72
2031	7.754,75	39.199,74	46.954,49
<b>Total</b>	<b>117.519,33</b>	<b>602.899,01</b>	<b>720.418,33</b>

Cash-flows en assurance vie groupe

€ milliers	Groupe classique	Groupe universal life	Total
2022	45.741,36	18.427,61	64.168,97
2023	44.125,15	23.575,00	67.700,14
2024	41.047,51	23.233,22	64.280,73
2025	44.721,84	18.148,51	62.870,35
2026	41.502,07	25.572,01	67.074,08
2027	45.107,80	20.979,62	66.087,42
2028	38.778,62	19.294,47	58.073,09
2029	43.273,76	17.405,71	60.679,47
2030	37.759,20	20.133,50	57.892,70
2031	43.099,18	17.738,34	60.837,53
<b>Total</b>	<b>425.156,50</b>	<b>204.507,99</b>	<b>629.664,49</b>

En 2020

Cash-flows en assurance vie individuelle

€ milliers	Individuelle classique	Individuelle universal life	Total
2020	14.535,43	62.210,01	76.745,44
2021	15.565,99	57.574,12	73.140,11
2022	14.455,57	48.939,49	63.395,06
2023	15.114,03	49.626,38	64.740,41
2024	14.136,64	56.098,72	70.235,37
2025	12.531,08	69.598,68	82.129,76
2026	9.612,73	67.293,84	76.906,56
2027	10.218,01	51.030,60	61.248,61
2028	9.930,53	53.925,96	63.856,49
2029	8.654,12	36.851,94	45.506,06
<b>Total</b>	<b>124.754,13</b>	<b>553.149,74</b>	<b>677.903,87</b>

Cash-flows en assurance vie groupe

€ milliers	Groupe classique	Groupe universal life	Total
2020	39.599,01	18.748,03	58.347,04
2021	42.794,31	17.713,75	60.508,06
2022	41.895,97	22.107,31	64.003,28
2023	41.425,11	22.185,38	63.610,49
2024	43.400,98	16.353,38	59.754,37
2025	40.081,93	21.752,35	61.834,28
2026	43.938,48	19.000,24	62.938,72
2027	38.140,82	17.792,57	55.933,39
2028	43.122,56	15.591,40	58.713,96
2029	36.522,36	17.570,77	54.093,13
<b>Total</b>	<b>410.921,53</b>	<b>188.815,19</b>	<b>599.736,72</b>

## Juste valeur des instruments financiers

Sont évalués à la juste valeur :

- Les instruments financiers disponibles à la vente ;
- Les instruments financiers désignés à la juste valeur via le compte de résultats ;
- Les actifs financiers liés aux contrats en unité de compte (branche 23 en assurance vie).

La juste valeur des instruments financiers est effectuée selon trois niveaux distincts :

- **Niveau 1** : prix côtés sur des marchés actifs ;
- **Niveau 2** : prix non côtés mais basés sur des données observables du marché ;  
Le niveau 2 tient compte de :
  - Cotations sur des marchés actifs pour des actifs et passifs financiers similaires ;
  - Cotations sur des marchés non actifs pour des actifs et passifs financiers similaires ;
  - Données observables autres que les cotations des actifs et passifs financiers, dont :
    - Taux d'intérêt et courbes de taux observables à intervalles réguliers
    - Volatilité implicite
    - Credit spreadLes données sont principalement déduites par corrélation à des marchés semblables (market-corroborated inputs)
- **Niveau 3** : prix basés sur des modèles internes, en l'absence de cotation et de données observables sur le marché.

Ci-dessous un tableau reprenant la répartition des actifs :

2021 € milliers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>528.226,82</b>	<b>101.376,50</b>	<b>0,00</b>	<b>629.603,32</b>
Disponibles à la vente	528.226,82	101.376,50	0,00	629.603,32
Juste valeur via résultats	-	-	-	-
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>1.965.307,15</b>	<b>588.331,15</b>	<b>0,00</b>	<b>2.553.638,29</b>
Disponibles à la vente	1.863.344,55	540.762,72	0,00	2.404.107,26
Juste valeur via résultats	101.962,60	47.568,43	0,00	149.531,03
<b>Actifs des contrats en unités de compte</b>	<b>18.787,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18.787,69</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>0,00</b>	<b>555.285,98</b>	<b>9.257,16</b>	<b>564.543,13</b>
<b>Total</b>	<b>2.512.321,66</b>	<b>1.244.993,62</b>	<b>9.257,16</b>	<b>3.766.572,44</b>

2020 € milliers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>456.554,97</b>	<b>86.157,12</b>	<b>0,00</b>	<b>542.712,09</b>
Disponibles à la vente	456.554,97	86.157,12	0,00	542.712,09
Juste valeur via résultats	-	-	-	0,00
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>2.181.348,88</b>	<b>561.631,75</b>	<b>3.038,41</b>	<b>2.746.019,04</b>
Disponibles à la vente	2.077.843,70	517.408,03	3.038,41	2.598.290,14
Juste valeur via résultats	103.505,18	44.223,71	0,00	147.728,90
<b>Actifs des contrats en unités de compte</b>	<b>7.127,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7.127,21</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>0,00</b>	<b>178.764,67</b>	<b>185.832,29</b>	<b>364.596,97</b>
<b>Total</b>	<b>2.645.031,06</b>	<b>826.553,54</b>	<b>188.870,71</b>	<b>3.660.455,31</b>

## Sensibilité aux variations de taux

Différents chocs ont été appliqués sur le portefeuille du Groupe.

L'impact des instruments disponibles à la vente est répercuté dans les autres éléments du résultat, tandis que celui des instruments classés en « Fair Value Through P&L » se répercute dans le compte de résultats.

Ci-dessous un aperçu des résultats.

### Portefeuille obligataire :

2021 € milliers	Valeur de marché	$\Delta r = 0,50\%$ impact en %
Titres disponibles à la vente	2.399.778,56	4,63%
Juste valeur via résultats	149.531,03	1,21%
<b>Total</b>	<b>2.549.309,59</b>	<b>4,42%</b>

2020 € milliers	Valeur de marché	$\Delta r = 0,50\%$ impact en %
Titres disponibles à la vente	2.593.874,08	4,33%
Juste valeur via résultats	147.728,90	1,52%
<b>Total</b>	<b>2.741.602,98</b>	<b>4,18%</b>



### Portefeuille d'actions :

L'objectif est de mesurer l'impact d'une chute du marché des actions sur le portefeuille de la compagnie.

Le choc observé sur les indices sera atténué (ou accentué) par la sensibilité du portefeuille de la compagnie par rapport au marché.

Exercice 2021 - caractéristiques du choc :

2021	Chocs
Actions_Liquides	-10%
Actions_Real_Estate	-10%

2021 € milliers	Valeur de marché	impact en %
Actions_Liquides	308.339,09	-7,94%
Actions_Real_Estate	321.264,24	-7,29%
<b>Total</b>	<b>629.603,32</b>	<b>-7,52%</b>

2020 € milliers	Valeur de marché	impact en %
Actions_Liquides	275.988,64	-8,14%
Actions_Real_Estate	266.723,56	-4,50%
<b>Total</b>	<b>542.712,20</b>	<b>-5,63%</b>

### Prêts et créances :

Prêts et créances € milliers	Valeur de marché	impact en %
2021	564.543,13	-8,14%
2020	364.596,97	-4,50%

## Note 13 - Risques opérationnels

Le risque opérationnel est géré au sein de Fédérale Assurance en grande partie de façon décentralisée à l'aide de méthodes, de règlements et de recommandations.

### Externalisation

La politique de Fédérale Assurance est de ne pas privilégier la sous-traitance de fonctions opérationnelles. La seule exception est la gestion des rémunérations qui est externalisée auprès d'un secrétariat social. Les conseils d'administration ont approuvé la politique de sous-traitance rédigée conformément aux recommandations de l'autorité de contrôle.

### Business continuity plan / Disaster recovery plan

Une équipe pluridisciplinaire s'occupe sous la responsabilité d'un membre du comité de direction de définir un standard en matière de gestion de crise et de continuité d'activité. Elle est également chargée de contrôler la mise en œuvre au sein des différentes entités opérationnelles.

#### *Business continuity plan*

Le comité de direction s'assure que l'organisation soit conçue de manière telle qu'en cas d'interruption sérieuse et non planifiée de ses activités, Fédérale Assurance puisse maintenir ses fonctions critiques ou les rétablir le plus rapidement possible et puisse ainsi reprendre dans un délai raisonnable l'exercice de ses activités normales.

#### *Disaster recovery plan :*

Ce plan fournit les procédures détaillées nécessaires pour faciliter la reprise des activités. Il est testé annuellement ce qui débouche sur des améliorations continues.

### Informatique

L'activité de Fédérale Assurance dépend dans une large mesure de l'efficacité de nos systèmes informatiques. L'affectation de ressources est nécessaire pour assurer la maintenance et l'amélioration de nos systèmes informatiques en vue notamment de suivre l'évolution des normes technologiques, les standards du secteur et les standards réglementaires.

Les conséquences d'atteintes aux systèmes d'information correspondent de manière directe à une disparition d'actifs mais également à des pertes indirectes. Ces dernières sont généralement pernicieuses car leurs effets ne se font généralement sentir qu'à plus long terme (atteinte à l'image de marque, manque à gagner, retard technologique, etc.).

La gestion des risques doit être un processus permanent. La réévaluation des risques doit intervenir en temps opportun : de manière périodique ou lors d'événements tels que le lancement d'une nouvelle application, la modification dans la configuration des réseaux, la mutation de responsables, la réorganisation d'un département, etc. Tout ceci va donc requérir une méthode de « gestion du changement » adéquate. A ce sujet, les informaticiens disposent d'une procédure de gestion des changements (maintenance évolutive/corrective – nouvelle fonctionnalité – nouveau projet) et les responsables de la sécurité d'une instruction en cas de départ d'un membre du personnel.

Le Security Officer tient à jour la politique de sécurité du système d'information au sein de Fédérale Assurance. Cette politique consiste à protéger et sauvegarder l'information, définir la position de Groupe en matière de sécurité, à minimiser les risques, à respecter les diverses réglementations et législations ainsi que définir les conséquences d'une violation. Cette politique de sécurité a été exposée et approuvée par les conseils d'administration. Le comité de direction a également présenté aux conseils d'administration sa politique et stratégie en matière de fourniture de services via internet.

Le Data Protection Officer est le garant de la protection des données personnelles de nos clients et est membre du Groupe de sécurité des systèmes informatiques de Fédérale Assurance.

### **Fraud risk**

Lors de l'établissement du contrat d'assurance, il existe quelques techniques susceptibles de prévenir la fraude telles que l'instauration d'une franchise, le système de bonus-malus, l'obligation de déposer une plainte aux autorités légales, la présentation de l'objet endommagé et l'indemnisation en nature plutôt qu'en espèce. La direction de Fédérale Assurance intensifie et systématise la lutte contre la fraude à l'assurance, tant lors de la souscription des contrats que lors de la déclaration des sinistres.

Pour se faire, une convention « Lutte contre la fraude » et un guide de lutte contre la fraude ont été élaborés. Ce guide a pour objectif de fournir des pistes et des outils d'enquête en vue d'examiner efficacement et en profondeur les cas considérés comme suspects.

Dans la gestion quotidienne, les règles de traçabilité et d'identification sont clairement définies. Dans le cadre de la coordination au niveau des fraudes, un point de contact est désigné pour les branches Vie. Pour les branches Non Vie, il existe le « Groupe Contact Fraude ».

## Legal risk

Les modifications des lois et des règlements existants en matière d'assurance pourraient affecter la conduite des activités, l'exposition à des déclarations de sinistres dans le cadre de polices existantes et l'offre de produits d'assurance. En effet, les modifications de la législation fiscale peuvent réduire l'attrait de certains de nos produits.

Les départements juridiques de Fédérale Assurance sont fortement scindés en services spécialisés et ont pour principale mission d'évaluer les contrats et de suivre de près les développements dans le domaine de la législation et de la réglementation.

## Social

En matière sociale, les enjeux majeurs de Fédérale Assurance consistent à fidéliser ses collaborateurs et à se mettre en position d'attirer demain les meilleurs talents.

Pour motiver leurs collaborateurs, les responsables mettent tout en œuvre pour leur donner un environnement de travail agréable et valorisant. Cela se concrétise par l'établissement de relations cordiales, le respect de l'autre, le respect des règlements en vigueur, le respect des droits de chacun et la réalisation des devoirs de chacun.

## Note 14 - Risques de stratégie et de réputation

La stratégie du Groupe est d'assurer la pérennité de ses activités. Cela implique de maintenir l'indépendance de Fédérale Assurance, de garder le statut des sociétés et la redistribution des bénéficiaires, de conserver les modes de distribution et de confirmer l'attachement au secteur de la Construction. Complémentairement, l'assurance des autres PME et des risques de masse est développée dans le but de compenser les aléas de la conjoncture du secteur de la construction, de majorer notre chiffre d'affaires (afin de répartir les frais généraux sur un plus grand volume) et de réaliser des excédents supplémentaires dans des branches rentables.

Les règles de déontologie à respecter par le personnel de Fédérale Assurance stipulent que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à l'image de marque ni compromettre l'intégrité du Groupe en respectant :

- Les obligations de confidentialité des données traitées ou dont le personnel a connaissance par le fait ou à l'occasion de leurs activités professionnelles ;
- Les règles de conflits d'intérêts en matière de rédaction de contrats, d'encaissement de prime et de règlements des sinistres ;
- Les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, vis-à-vis des clients et vis-à-vis des contreparties.

La commercialisation des produits via un réseau de vente propre permet le contact direct avec la clientèle. Pour maintenir cette proximité, la décentralisation de nos activités est maintenue et éventuellement renforcée. Dans la toute grande majorité des cas, nos intermédiaires sont des agents salariés (conseillers et gérants de bureaux de vente). Au terme de leur formation technique et pratique, nos intermédiaires sont identifiés auprès de la FSMA.

## Note 15 - Gestion du capital

La gestion d'une compagnie d'assurance doit satisfaire les intérêts de toutes les parties prenantes internes ou externes de l'entreprise, c'est-à-dire des actionnaires ou affiliés, des assurés, des régulateurs, des fournisseurs /sous-traitants, du management et des employés.

### Les attentes réglementaires

Historiquement, l'attention de la solvabilité réglementaire s'est portée principalement sur l'analyse d'une exigence minimale de capital, dont le montant doit être suffisant pour exercer les diverses activités d'assurances et satisfaire les engagements envers les assurés. Avec les normes Solvabilité II et l'adoption d'un cadre réglementaire davantage orienté vers une approche « principes-based », l'analyse de la solvabilité devient plus étendue et l'assureur doit démontrer aux Autorités de Contrôle l'efficacité de l'ensemble de son système de gestion des risques.

La Directive Solvabilité II et les mesures d'exécution préconisées par l'EIOPA posent la définition de la tolérance au risque comme un pré-requis indispensable pour répondre à un certain nombre d'exigences clés.

Dans le cadre du système de gestion des risques, l'article 45 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), prévoit que « chaque entreprise d'assurance et de réassurance procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité. Cette évaluation porte au moins sur le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise ».

Le reporting à destination du public doit inclure une description de la tolérance au risque définie par l'Entreprise, le processus par lequel cette tolérance au risque est déléguée au management.

La réalisation de l'ORSA contribuera à une meilleure formalisation de l'appétit pour le risque des compagnies d'assurances et une plus grande maîtrise de la prise de risque à tous les niveaux de décision de l'Entreprise.

En conclusion, la mise en place d'un système de gestion des risques efficace rendra les compagnies d'assurances plus aptes à réagir aux conditions difficiles et à définir des stratégies mieux adaptées à leur politique de rentabilité et de risque.

C'est dans ce cadre de réflexion que s'inscrit cette description de la politique de gestion des capitaux propres de notre groupe.

## Paramètres de gestion du capital

La capacité de prise de risque est déterminée en considérant les composantes suivantes :

- Le montant du capital disponible (en vision économique par référence aux normes « solvency II ») ;
- La liquidité du capital ainsi que la capacité à lever du capital ;
- La qualité du capital ;
- La solidité des résultats et la capacité de l'activité à générer de la valeur.

Dans le chef d'une association d'assurance mutuelle et/ou une société coopérative, le capital disponible représente l'amortisseur final contre les scénarios adverses. Il doit être calculé sur une base économique pour refléter les ressources financières réellement disponibles.

C'est une approche cohérente avec les normes Solvabilité II, qui se basent sur un bilan initial évalué en valeurs économiques, à la fois sur les actifs et sur les passifs.

La qualité du capital dépend de sa composition en Tier 1, Tier 2 et Tier 3. Si la composante en Tier 1 est importante, la compagnie d'assurances aura davantage de facilité à lever du capital et cela entrera aussi dans les critères des agences de rating. Actuellement, la quasi-totalité du capital répond à cette condition de Tier 1.

La solidité des résultats et la capacité de l'activité à générer de la valeur sont des éléments susceptibles d'entrer en ligne de compte. En effet, dans l'évaluation de sa capacité de prise de risque, l'Entreprise peut décider de considérer les bénéfices futurs attendus sur l'horizon de risque, notamment si l'estimation est suffisamment conservatrice et solide.

## Les principes de la gestion des fonds propres

Le principe fondateur de la gestion des fonds propres de Fédérale Assurance est la résilience bénéficiaire des activités du Groupe qui permettent d'une part d'asseoir sa politique commerciale en distribuant une partie des bénéfices à ses assurés et d'autre part, d'en réserver une partie pour répondre à la croissance de ses activités et donc des besoins en capitaux propres et ainsi, offrir aux assurés des garanties suffisantes.

Le deuxième principe fondateur est de constituer des fonds propres suffisants quel que soit la nature du scénario de crise envisagé.

Une des conséquences positives de ce principe est que la qualité des fonds propres du Groupe est la plus haute. Ceci laisse la place, dans le cadre d'une allocation de fonds propres au sein du consortium, pour allouer des fonds propres complémentaires dans les

catégories Tier 2 et 3 (dont les excédents disponibles) supportant de la sorte les sociétés membres du consortium qui seraient en demande de fonds propres en vue de respecter les normes réglementaires. C'est une manière d'assurer la liquidité du capital au sein du Groupe.

La diversification des activités de Fédérale Assurance (Vie, non vie et AT) constitue également un élément stabilisateur via la diversification des risques qu'elle permet, au même titre d'ailleurs que la réassurance.

Une attention particulière est également accordée à la valeur économique des actifs au regard des passifs (en best estimates + risk margin), de manière à dégager des surplus durables et privilégier ainsi le long terme en lieu et place d'un redressement des résultats à court terme par des éléments non récurrents.



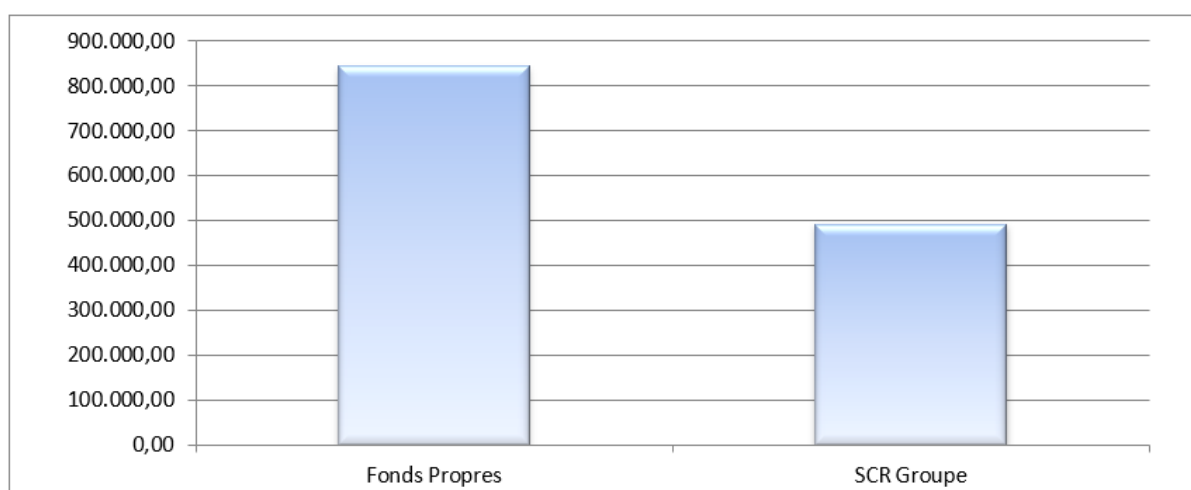
## Marge de Solvabilité (Solvency II)

La marge de solvabilité établie pour le quatrième trimestre de l'exercice s'établit comme suit :

€ milliers	2021	2020
Fonds Propres	843.263,93	663.659,99
SCR Groupe	491.653,60	454.028,70
<b>Ratio</b>	<b>171,52%</b>	<b>146,17%</b>

Le reporting annuel consolidé concernant la marge de Solvabilité (Solvency II) de l'année 2021 est préparé conformément aux dates de reporting règlementaires.

### Fonds propres et SCR au 31/12 (€ milliers)



## Commentaires du bilan

### Note 16 - Immobilisations incorporelles

#### Les développements internes

Développements internes	2021	2020
€ milliers		
<b>Valeur initiale</b>	<b>26.863,02</b>	<b>24.521,50</b>
Entrées de l'exercice	2.532,36	2.341,52
Sorties de l'exercice	0,00	0,00
<b>Valeur brute au 31/12</b>	<b>29.395,38</b>	<b>26.863,02</b>
Amortissements cumulés	15.190,81	11.367,45
<i>dont Amortissements de l'exercice</i>	<i>3.823,34</i>	<i>2.501,29</i>
<b>Valeur nette</b>	<b>14.204,57</b>	<b>15.495,57</b>

#### Les logiciels d'application

Logiciels d'application	2021	2020
€ milliers		
<b>Valeur initiale</b>	<b>11.336,36</b>	<b>11.447,93</b>
Entrées de l'exercice	54,57	154,17
Sorties de l'exercice	282,06	265,74
<b>Valeur brute au 31/12</b>	<b>11.108,87</b>	<b>11.336,36</b>
Amortissements cumulés	7.641,67	6.078,08
<i>dont Amortissements de l'exercice</i>	<i>1.563,60</i>	<i>1.351,69</i>
<b>Valeur nette</b>	<b>3.467,20</b>	<b>5.258,28</b>

### Autres coûts informatiques

Les coûts générés par des projets ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38 sont repris ci-dessous.

Les autres coûts, non imputables à des projets, sont essentiellement des coûts liés au fonctionnement et à l'organisation des services, ainsi que des coûts de formation et de support générés par l'informatique.

Ces coûts sont pris immédiatement en charge dans la rubrique des frais d'exploitation (Note 31).

Autres coûts informatiques € milliers	2021	2020
Coût des projets non IFRS	7.113,88	4.805,98
Coûts non liés à des projets	3.554,96	3.487,47
<b>Total</b>	<b>10.668,83</b>	<b>8.293,45</b>

## Note 17 - Immeubles d'exploitation

### Immeubles d'exploitation

Immeubles d'exploitation € milliers	2021	2020
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>66.341,27</b>	<b>52.551,54</b>
Entrées de l'exercice	-	2.249,98
Sorties de l'exercice	-	2.876,15
Transfert d'une rubrique à une autre	-14,92	14.415,90
<b>Valeur brute au 31/12</b>	<b>66.326,35</b>	<b>66.341,27</b>
Amortissements cumulés	4.645,27	3.190,11
<i>dont Amortissements de l'exercice</i>	<i>1.455,16</i>	<i>1.228,47</i>
<b>Valeur nette</b>	<b>61.681,07</b>	<b>63.151,16</b>

Les amortissements sont comptabilisés dans la rubrique « frais d'exploitation ».

### Contrats de location simple

Les loyers payés par le Groupe dans le cadre de son activité sont les suivants :

€ milliers	2021	2020
Loyers payés	572,10	432,93

Parmi les immeubles d'exploitation, nous retrouvons les immeubles en construction :

Immeubles en construction € milliers	2021	2020
<b>Coût d'acquisition</b>	-	<b>290,35</b>
Entrées de l'exercice	-	-
Sorties de l'exercice	-	-
Transfert d'une rubrique à une autre	-	-290,35
<b>Valeur brute au 31/12</b>	-	-

## Note 18 - Immeubles de placement

### Immeubles de placement

Immeubles de placement € milliers	2021	2020
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>356.376,20</b>	<b>353.714,72</b>
Entrées de l'exercice	118.031,39	18.429,14
Sorties de l'exercice	38.212,09	1.642,11
Transfert d'une rubrique à une autre	14,92	-14.125,55
<b>Valeur brute au 31/12</b>	<b>436.210,41</b>	<b>356.376,20</b>
Réévaluation à la juste valeur	6.182,59	2.587,20
Transfert d'une rubrique à une autre	-	-
<b>Valeur nette</b>	<b>442.393,00</b>	<b>358.963,40</b>

Les différents processus d'évaluation des immeubles du Groupe (cfr note 10) permettent de classifier la détermination de la juste valeur au niveau 3.

Spécifiquement, concernant les immeubles, les experts externes ont effectué la valorisation des immeubles conformément aux règles prescrites par la norme IFRS 13.

### Loyers perçus

Les loyers perçus dans le cadre de la location des immeubles sont les suivants :

€ milliers	2021	2020
Loyers perçus	17.914,63	17.314,93

### Charges payées

Les charges encourues sur les immeubles de placement s'élèvent à :

€ milliers	2021	2020
Charges payées	665,02	965,80

Il n'existe aucune restriction à la réalisation des immeubles de placement, ni à la perception des produits engendrés par ces réalisations. De même aucune obligation d'achat, de construction, d'aménagement ou de réparation n'existe dans le chef de Fédérale Assurance

### Immeubles destinés à la vente

€ milliers	2021	2020
Montant des stocks	6.323,77	22.463,25

Le montant des immeubles destinés à la vente correspond aux stocks tels que comptabilisés par l'immobilière du Groupe (FRE). Ils sont comptabilisés à la plus petite valeur entre la valeur d'acquisition et la valeur réalisable.

### Autres immobilisations corporelles

€ milliers	2021	2020
Autres immobilisations corporelles	4.231,85	5.729,21

Ces actifs corporels sont relatifs aux installations, équipements, matériels et mobiliers enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais accessoires d'acquisition qui s'y rapportent.

Est également repris dans ce poste le parc automobile du Groupe.

Ci-dessous l'évolution du parc automobile :

Parc automobile	2021	2020
<b>Valeur initiale</b>	<b>3.712,48</b>	<b>4.233,84</b>
Entrées de l'exercice	-	-
Sorties de l'exercice	499,62	521,36
<b>Valeur brute au 31/12</b>	<b>3.212,86</b>	<b>3.712,48</b>
Amortissements cumulés	2.764,94	3.044,23
<i>dont Amortissements de l'exercice</i>	<i>-279,29</i>	<i>-35,68</i>
<b>Valeur nette</b>	<b>447,92</b>	<b>668,25</b>

## Note 19 - Actifs financiers

2021	Ouverture de l'exercice	Achats	Ventes	Amortis-Sements actés	Réductions de valeur	Autres variations	Variation Juste valeur	Fin d'exercice
€ milliers								
<b>Titres à revenu variable</b>								
Disponibles à la vente	542.712,09	162.435,11	-175.737,09	-	-5.464,16	5.850,00	99.807,37	629.603,32
Juste valeur via résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>542.712,09</b>	<b>162.435,11</b>	<b>-175.737,09</b>	<b>-</b>	<b>-5.464,16</b>	<b>5.850,00</b>	<b>99.807,37</b>	<b>629.603,32</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>								
Disponibles à la vente	2.598.290,14	257.947,52	-323.143,50	-765,06	-2.500,00	216,94	-125.938,77	2.404.107,26
Juste valeur via résultat	147.728,90	30.877,37	-33.306,50	2.341,82	-	-	1.889,44	149.531,03
<b>Total</b>	<b>2.746.019,04</b>	<b>288.824,89</b>	<b>-356.450,00</b>	<b>1.576,76</b>	<b>-2.500,00</b>	<b>216,94</b>	<b>-124.049,33</b>	<b>2.553.638,29</b>
<b>Total</b>	<b>3.288.731,13</b>	<b>451.260,00</b>	<b>-532.187,09</b>	<b>1.576,76</b>	<b>-7.964,16</b>	<b>6.066,94</b>	<b>-24.241,96</b>	<b>3.183.241,62</b>
<b>Créances</b>								
Prêts et créances	364.596,97	216.722,70	-16.758,49	-16,21	-1,84	-	-	564.543,13
<b>Actifs désignés à la juste valeur via résultat</b>								
Actifs désignés à la juste valeur via résultat	7.127,21	10.201,24	-679,15	-	2.138,40	-	-	18.787,69
<b>Total général</b>	<b>3.660.455,31</b>	<b>678.183,94</b>	<b>-549.624,73</b>	<b>1.560,55</b>	<b>-5.827,61</b>	<b>6.066,94</b>	<b>-24.241,96</b>	<b>3.766.572,44</b>

Les autres variations sont relatives aux variations induites par les taux de change, ainsi que celles relatives aux capitaux non appelés.

2020	Ouverture de l'exercice	Achats	Ventes	Amortis-Sements actés	Réductions de valeur	Autres variations	Variation Juste valeur	Fin d'exercice
€ milliers								
<b>Titres à revenu variable</b>								
Disponibles à la vente	519.181,47	155.419,29	-139.351,66	-	-752,50	2.655,00	5.560,50	542.712,09
Juste valeur via résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>519.181,47</b>	<b>155.419,29</b>	<b>-139.351,66</b>	<b>-</b>	<b>-752,50</b>	<b>2.655,00</b>	<b>5.560,50</b>	<b>542.712,09</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>								
Disponibles à la vente	2.607.805,79	329.915,91	-379.941,62	-1.821,78	33,10	17.911,61	24.387,12	2.598.290,14
Juste valeur via résultat	165.976,54	29.252,14	-28.325,01	1.965,38	-	-17.924,26	-3.215,90	147.728,90
<b>Total</b>	<b>2.773.782,33</b>	<b>359.168,05</b>	<b>-408.266,63</b>	<b>143,61</b>	<b>33,10</b>	<b>-12,65</b>	<b>21.171,23</b>	<b>2.746.019,04</b>
<b>Total</b>	<b>3.292.963,79</b>	<b>514.587,34</b>	<b>-547.618,29</b>	<b>143,61</b>	<b>-719,40</b>	<b>2.642,35</b>	<b>26.731,73</b>	<b>3.288.731,13</b>
<b>Créances</b>								
Prêts et créances	268.761,31	142.569,29	-46.682,09	-24,92	-165,70	139,08	-	364.596,97
<b>Actifs désignés à la juste valeur via résultat</b>								
Actifs désignés à la juste valeur via résultat	4.068,61	3.148,14	-594,64	-	505,10	-	-0,00	7.127,21
<b>Total général</b>	<b>3.565.793,70</b>	<b>660.304,77</b>	<b>-594.895,03</b>	<b>118,68</b>	<b>-379,99</b>	<b>2.781,43</b>	<b>26.731,73</b>	<b>3.660.455,31</b>

## Note 19 bis - Actifs financiers IFRS 9

L'IASB a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers » en juillet 2014 et l'UE a approuvé la norme IFRS 9 en novembre 2016.

Bien que la norme IFRS 9 s'applique aux exercices comptables débutant le ou après le 1er janvier 2018, la Fédérale a continué d'appliquer la norme IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » afin de relever les défis liés à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avant la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Entre-temps, l'IASB a différé la date d'application initiale de la norme IFRS 17 jusqu'au 1er janvier 2023. Ensemble avec la publication des modifications à la norme IFRS 17 en juin 2020, l'IASB a également publié des modifications à la norme IFRS 4 « Extension de l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9 », de sorte que les entreprises d'assurance puissent appliquer les normes IFRS 9 et IFRS 17 en même temps.

En 2021, la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt (IBOR) - phase 2 (modifications des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16) est entrée en vigueur.

L'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 est une exemption facultative à l'application de la norme IFRS 9 au plus tard pour les exercices comptables commençant le ou après le 1er janvier 2023 pour les entités dont les activités sont principalement liées à l'émission de contrats dans le cadre de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Fédérale a effectué une analyse de prédominance à la date de référence du 31 décembre 2015 et en a conclu qu'il répondait aux critères d'éligibilité pour l'exemption temporaire d'application de la

norme IFRS 9. Cela signifie que :

- la valeur comptable des passifs de Fédérale résultant de contrats dans le cadre de la norme IFRS 4 est significative par rapport à la valeur comptable totale de tous les passifs de Fédérale et que
- le pourcentage de la valeur comptable totale des passifs liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous les passifs est supérieur à 90%.

Cette analyse n'a depuis lors plus fait l'objet d'aucune réévaluation, car aucun changement substantiel des activités de la Fédérale qui requerrait une telle réévaluation n'a eu lieu. Fédérale étant éligible pour l'exemption temporaire à l'application de la norme IFRS 9, a décidé de ne pas appliquer la norme. Parallèlement, un projet de mise en œuvre combinée des normes IFRS 9 et IFRS 17 est en cours.

IFRS 9 "Instruments financiers" introduit un concept de classification et d'évaluation des actifs financiers basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et l'intention de détention. En outre, l'IFRS 9 introduit l'obligation de comptabiliser les pertes de crédit attendues



pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant

comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Fédérale a décidé de reporter l'application complète de l'IFRS 9 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'IFRS 17 le 1er janvier 2023, afin de mieux aligner les méthodes d'évaluation des actifs financiers détenus et des passifs d'assurance, le cas échéant.

Fédérale continue d'évaluer l'impact de l'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 ainsi que l'impact des modifications limitées sur la mise en œuvre à ce jour. Au 31 décembre 2021, il n'était pas possible de quantifier l'impact potentiel sur la position financière ou la performance du consortium une fois ces normes appliquées.

*Fair value at the end of the reporting period*

Asset Class	2021	
	Group 1 - SPPI financial instruments	Group 2 - Other financial instruments
Financial assets at fair value	Fair Value	Fair Value
<b>Debt securities</b>	<b>2,306,380</b>	<b>247,258</b>
Government & government agency bonds	1,388,744	-
Covered bonds	709	-
Corporate bonds	916,927	247,258
<b>Subtotal</b>	<b>2,306,380</b>	<b>247,258</b>
<b>Equity securities</b>		629,603
<b>Financial assets for unit-linked contracts</b>		18,788
<b>Derivative financial instruments</b>		-
<b>Other</b>	542,992	21,497
<b>Total</b>	<b>2,849,372</b>	<b>917,146</b>

Group 1 : SPPI compliant                      Group 2 : not SPPI compliant

*Fair value at the end of the reporting period*

Asset Class	2020	
	Group 1 - SPPI financial instruments	Group 2 - Other financial instruments
Financial assets at fair value	Fair Value	Fair Value
<b>Debt securities</b>	<b>2.477.807</b>	<b>268.212</b>
Government & government agency bonds	1.460.206	-
Covered bonds	964	-
Corporate bonds	1.016.637	268.212
<b>Subtotal</b>	<b>2.477.807</b>	<b>268.212</b>
<b>Equity securities</b>		542.712
<b>Financial assets for unit-linked contracts</b>		7.127
<b>Derivative financial instruments</b>		-
<b>Other</b>	301.838	62.759
<b>Total</b>	<b>2.779.645</b>	<b>880.811</b>

Group 1 : SPPI compliant                      Group 2 : not SPPI compliant

## Credit Risk

Information requise pendant la période d'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 sur l'exposition au risque de crédit.

Credit risk per asset class that meet the SPPI criterion by rating				
At 31 December 2020	Government and government agency bonds	Covered bonds	Corporate bonds	Other
<b>Investment grade</b>				
AAA	116,205			
AA	391,592		58,625	378,475
A	507,010	709	62,155	7,542
BBB	349,427		225,861	
Non-investment grade	24,511		45,486	
Not rated	-		524,800	156,975
<b>Total</b>	<b>1,388,744</b>	<b>709</b>	<b>916,927</b>	<b>542,992</b>

Credit risk per asset class that meet the SPPI criterion by rating				
At 31 December 2020	Government and government agency bonds	Covered bonds	Corporate bonds	Other
<b>Investment grade</b>				
AAA	100.962			
AA	378.127		102.235	238.158
A	531.047	964	69.371	
BBB	421.795		235.779	
Non-investment grade	28.275		47.708	
Not rated	-		561.544	63.679
<b>Total</b>	<b>1.460.206</b>	<b>964</b>	<b>1.016.637</b>	<b>301.838</b>

## Note 20 - Créances et trésorerie

### Créances d'assurance et autres créances

€ milliers	2021	2020
Avances sur polices	15.969,84	14.225,61
Crédits hypothécaires	55.421,02	66.065,71
Actes sous seing privé	-	-
Prêts co-propriétés	11.571,49	11.951,75
Prêts aux membres du personnel	41,80	14,19
<b>Total prêts</b>	<b>83.004,15</b>	<b>92.257,26</b>
Intérêts échus à recevoir	51.329,78	48.865,98
Créances preneurs d'assurance	14.095,75	17.297,27
Créances réassureurs	6.608,78	4.524,94
Créances intermédiaires	8.221,54	9.962,60
Impôt à récupérer	5.129,04	1.329,08
Recours réserve	9.078,96	8.914,41
Autres créances fiscales et sociales	3.326,87	1.582,61
Autres créances	23.590,43	24.183,11
<b>Total autres créances</b>	<b>121.381,15</b>	<b>116.660,00</b>
<b>Grand Total</b>	<b>204.385,30</b>	<b>208.917,26</b>

Le poste « Recours réserve » correspond aux récupérations certaines dans le cadre de la gestion des sinistres.

Les autres créances reprennent essentiellement :

- des créances sur locataires,
- des gratuités accordées,
- des créances sur intermédiaires d'assurance,
- diverses taxes sur les contrats d'assurance,
- des comptes courants.

## Créances par maturité

€ milliers	2021		2020	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Prêts	6.439,15	76.565,00	5.447,03	60.573,24
Autres créances	114.087,09	7.294,07	110.351,16	32.545,83
<b>Total</b>	<b>120.526,24</b>	<b>83.859,07</b>	<b>115.798,19</b>	<b>93.119,07</b>

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants de trésorerie se répartissent comme suit en fonction du rating observé auprès des agences de notation.

€ milliers	2021	2020
A	35.032,01	61.625,45
BBB	9.181,43	10.350,76
Non rated	3.229,22	10.644,62
<b>Total</b>	<b>47.442,66</b>	<b>82.620,83</b>

Le poste « *Trésorerie et équivalents de trésorerie* » représente le numéraire disponible immédiatement ou très rapidement.

Cet actif financier comprend les espèces et les quasi-espèces détenues par le Groupe, l'argent contenu dans les caisses, les chèques (traite ou mandats) reçus des clients et non encore déposés, le solde de tous les comptes en banque.

## Note 21 - Fonds propres

### Capitaux propres

€ milliers	2021	2020
Capital	0,00	0,00
Réserves	808.370,79	732.500,93
Résultat de l'exercice	33.795,20	76.840,71
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>842.165,99</b>	<b>809.341,65</b>
IAS 19 - Avantages au personnel	-28.207,66	31.418,85
<i>Impôts différés correspondant</i>	<i>3.916,77</i>	<i>4.005,29</i>
IAS 39 - Instruments financiers	469.690,74	495.915,16
<i>Impôts différés correspondant</i>	<i>-44.681,46</i>	<i>-69.152,24</i>
<b>Total des autres éléments du résultat</b>	<b>400.718,39</b>	<b>399.349,37</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	1.573,97	1.398,42
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1.244.458,34</b>	<b>1.210.089,44</b>

Les Participations ne donnant pas le contrôle sont relatives à la Société Coopérative, qui commercialise et gère les sinistres des branches IARD, et aux autres sociétés consolidées en « global » pour lesquelles Fédérale Assurance ne détient pas 100%.

Fédérale Assurance ne comptabilise aucun « shadow accounting », ce qui explique une importante hauteur des fonds propres, en comparaison de ce qui est observé en BGAAP et en Solvency II.

Pour information, les fonds propres calculés selon les spécifications Solvency II

€ milliers	2021	2020
Fonds Propres	843.263,93	663.659,99
SCR Groupe	491.653,60	454.028,70
<b>Ratio</b>	<b>171,52%</b>	<b>146,17%</b>

Dans le cadre de l'application de la future norme IFRS 17, Fédérale Assurance s'attend à un niveau de fonds propres similaire, voire inférieur à celui calculé sous la réglementation SII

## Autres éléments du résultat global

### Evolution de la réserve de réévaluation des actifs financiers disponible à la vente

€ milliers	2021	2020
<b>Valeur comptable au 01/01</b>	<b>495.915,16</b>	<b>465.896,47</b>
Réévaluation	-30.473,49	24.862,94
Correction de valeur	-8.099,18 -	1.970,58
Agios/Disagios	762,12	1.821,78
impairment	11.620,13	5.352,70
Autres variations	-34,00 -	48,15
<b>Mouvement de la période</b>	<b>-26.224,42</b>	<b>30.018,69</b>
<b>Valeur comptable au 31/01</b>	<b>469.690,74</b>	<b>495.915,16</b>
Impôts afférents	-44.681,46 -	69.152,24
<b>Valeur nette comptable au 31/12</b>	<b>425.009,28</b>	<b>426.762,92</b>

## Note 22 - Provisions techniques et part des réassureurs

### Provisions techniques « Vie » et « Non-Vie »

€ milliers	2021	2020
<b>Montants bruts</b>		
Provision pour sinistres "Non-Vie"	1.018.411,44	970.548,18
Provision pour primes non acquises	78.190,02	63.773,56
Provision d'assurance vie	1.999.521,47	1.919.219,20
Provision pour vieillissement	1.143,64	1.247,73
<b>Total</b>	<b>3.097.266,57</b>	<b>2.954.788,68</b>
<b>Part des réassureurs</b>		
Provision pour sinistres "Non-Vie"	81.779,17	59.230,33
Provision pour sinistres "Vie"	1.943,02	1.735,23
Provision pour vieillissement	669,93	732,40
<b>Total</b>	<b>84.392,11</b>	<b>61.697,95</b>
<b>Montants nets</b>		
Provision pour sinistres "Non-Vie"	936.632,27	911.317,86
Provision pour primes non acquises	78.190,02	63.773,56
Provision d'assurance vie	1.997.578,45	1.917.483,97
Provision pour vieillissement	473,71	515,34
<b>Total</b>	<b>3.012.874,46</b>	<b>2.893.090,73</b>

Outre les provisions pour sinistres déclarés, la provision pour sinistres comprend les éléments suivants :

€ milliers	2021	2020
Provision IBNR	25.197,18	16.873,82
Provision pour frais de gestion future	26.709,56	39.690,15
Provision pour cotisations à payer	24.606,73	27.085,15
<b>Total</b>	<b>76.513,46</b>	<b>83.649,12</b>



### **Provision IBNR (Incured But Not Reported)**

Cette provision concerne la gestion « Non-Vie » et est destinée à couvrir les sinistres survenus au cours de l'exercice mais non encore déclarés à la date de clôture. Le calcul de cette provision est effectué sur base d'observations historiques et prend en compte les tendances de sinistralité et de cadence de règlement les plus récentes. Ce poste reprend également les provisions IBNER (Incured But Not Enough Reported) pour des sinistres survenus au cours de l'exercice, déclarés mais insuffisamment réservés. Le calcul s'effectue selon les mêmes modalités que la provision IBNR

### **Provision pour frais de gestion futurs**

Une provision pour frais de gestion futurs est constituée. Elle est destinée à couvrir les frais inhérents à la gestion des sinistres dans le cas où le Groupe mettrait fin à l'activité de souscription de contrats d'assurance.

### **Provision pour cotisations à payer**

Tant en gestion « Vie » qu'en gestion « Non-Vie », des cotisations doivent être payées à différents fonds. Une provision, calculée en « best estimate », a été constituée en prévision des paiements futurs.

## Variation des provisions

### **Variation de la provision pour sinistres « Non-Vie »**

Provision sinistres "Non-Vie" € milliers	2021			2020		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision début d'exercice	942.319,48	56.195,81	886.123,67	889.017,33	47.090,87	841.926,46
Variation de l'exercice	76.091,96	25.583,36	50.508,60	53.302,15	9.104,94	44.197,21
Provision fin d'exercice	1.018.411,44	81.779,17	936.632,27	942.319,48	56.195,81	886.123,67

### **Variation de la provision pour sinistres « Vie »**

Provision sinistres "Vie" € milliers	2021			2020		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision début d'exercice	1.919.219,20	1.735,23	1.917.483,97	1.535.346,77	1.713,62	1.533.633,15
Variation de l'exercice	80.302,27	207,79	80.094,48	383.872,43	21,61	383.850,82
Provision fin d'exercice	1.999.521,47	1.943,02	1.997.578,45	1.919.219,20	1.735,23	1.917.483,97

### **Variation de la provision pour vieillissement**

Provision vieillissement € milliers	2021			2020		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision début d'exercice	1.247,73	732,40	515,34	1.565,72	913,37	652,35
Variation de l'exercice	-104,09	-62,46	-41,62	-317,99	-180,98	-137,01
Provision fin d'exercice	1.143,64	669,93	473,71	1.247,73	732,40	515,34

### **Variation de la provision pour participation bénéficiaire**

Provision pour participation bénéficiaire € milliers	2021			2020		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision début d'exercice	4.943,49	0,00	4.943,49	3.779,70	0,00	3.779,70
Variation de l'exercice	2.302,55	0,00	2.302,55	1.163,79	0,00	1.163,79
Provision fin d'exercice	7.246,04	0,00	7.246,04	4.943,49	0,00	4.943,49

### **Variation de la provision pour primes non acquises**

Provision pour primes non acquises € milliers	2021			2020		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision début d'exercice	63.773,56	0,00	63.773,56	43.281,01	0,00	43.281,01
Variation de l'exercice	14.416,45	0,00	14.416,45	20.492,56	0,00	20.492,56
Provision fin d'exercice	78.190,02	0,00	78.190,02	63.773,56	0,00	63.773,56

**Mouvements des réserves pour sinistres à régler  
(« Non-Vie » et Accident du travail )**

Mouvements des réserves sinistres € milliers	2021	2020
<b>Provision pour sinistres déclarés + IBNR - Début d'exercice</b>	<b>493.636,32</b>	<b>496.739,58</b>
<b>Prestations nettes exercice comptable</b>	<b>151.759,39</b>	<b>139.148,49</b>
<i>Prestations nettes exercice courant</i>	<i>70.166,39</i>	<i>52.946,28</i>
<i>Prestations nettes exercices antérieurs</i>	<i>81.593,00</i>	<i>86.202,22</i>
<b>Provision sinistres déclarés - Fin d'exercice</b>	<b>538.234,75</b>	<b>493.636,32</b>
<i>Provision sinistres déclarés exercice courant - Fin d'exercice</i>	<i>153.506,30</i>	<i>107.621,36</i>
<i>Provision sinistres IBNR - Fin d'exercice</i>	<i>12.984,80</i>	<i>13.668,90</i>
<i>Provision sinistres déclarés exercices antérieurs - Fin d'exercice</i>	<i>371.743,65</i>	<i>372.346,07</i>
<b>Coûts des sinistres de l'exercice comptable</b>	<b>196.357,82</b>	<b>136.045,23</b>
<i>Coûts des sinistres de l'exercice courant</i>	<i>236.657,49</i>	<i>174.236,53</i>
<i>Coûts des sinistres des exercices antérieurs</i>	<i>- 40.299,67</i>	<i>- 38.191,30</i>

## Note 23 - Autres provisions

Les autres provisions sont relatives aux provisions pour litiges.

€ milliers	2021	2020
Provision pour litiges	86,20	86,20

## Note 24 - Passifs financiers

€ milliers	2021	2020
Emprunts et dépôts des réassureurs	28.902,95	28.807,97
<i>dont réassurance "Vie"</i>	<i>1.830,23</i>	<i>1.735,23</i>
<i>dont réassurance "Non-Vie"</i>	<i>27.072,02</i>	<i>27.072,02</i>
Passif des contrats d'investissement	18.925,34	7.264,85
Autres passifs financiers	132.430,97	33.112,00
<b>Total</b>	<b>180.259,26</b>	<b>69.184,81</b>

### Réassurance

Les traités de réassurance prévoient que les réassureurs couvrent l'intégralité de leurs engagements par des dépôts. Les modalités de dépôts varient selon les réassureurs, tant pour la forme (100 % espèces, 100 % titres ou 75 % titres – 25 % espèces) que pour la rémunération prévue (par exemple, les dépôts 100 % espèces sont généralement rémunérés à hauteur de 70 à 90 % du taux de rendement des Obligations Linéaires à 10 ans émises par l'Etat belge).

Le taux est déterminé au mois de janvier de l'exercice d'ajustement des dépôts.

### Autres passifs financiers

En 2021, la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » (voir note 27) a été transférée au niveau des « Autres passifs financiers ».

En 2020, le montant repris au niveau de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » (voir note 27), comprenait 71.206,93 milliers d'euros de repo. En 2021 le montant des repo repris au niveau de la rubrique « Autres passifs financiers » s'élève à 77.172,46 milliers d'euros.

## Passif des contrats d'investissement

€ milliers	2021	2020
Passif des contrats d'investissement en unités de compte	12.307,49	4.411,11
Passif des autres contrats d'investissement	6.617,85	2.853,74
<b>Total</b>	<b>18.925,34</b>	<b>7.264,85</b>

### **Contrats d'investissement en unités de compte (Branche 23)**

Les passifs des contrats d'investissement en unités de compte correspondent à des passifs désignés par le Groupe comme des passifs financiers valorisés en juste valeur en contrepartie du résultat.

Dans le cadre de ces contrats, le risque de crédit lié à l'évaluation des passifs est entièrement supporté par les preneurs des contrats.

A l'échéance de ces passifs, la valeur due correspond à la juste valeur des unités de placement représentative de ces contrats. Il n'y a donc pas de différence entre la valeur comptable et la valeur que Fédérale Assurance est tenue de payer.

### **Autres contrats d'investissement**

Sont repris sous cette rubrique les contrats de type « Branche 23 » sans couverture décès. Ces produits, ne disposant pas de composante assurance, sortent du cadre de la norme relative aux contrats d'assurance et se réfèrent à la norme IAS 39.

La valorisation de ces contrats s'effectue selon la méthode du coût amorti.

## Note 25 - Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé.

Les principales différences temporelles résultent de l'amortissement d'immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers y compris de contrats de dérivés, de provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur valeur fiscale. Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Un actif d'impôt différé est enregistré pour toutes les différences temporelles déductibles s'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour pouvoir y imputer lesdites différences. En conséquence, les pertes fiscales récupérables et les crédits d'impôt non utilisés donnent lieu à la reconnaissance d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les impôts différés nets au 31 décembre se décomposent comme suit :

#### Avant consolidation

€ milliers		2021	2020
<b>Actifs d'impôts différés</b>			
<b>IFRS 4</b>	Contrats d'assurance	2.606,68	3.415,83
<b>IAS 19</b>	Avantages au personnel	9.877,82	10.209,14
<b>IAS 39</b>	Instruments financiers	245,79	1.032,12
<b>IAS 12</b>	Av. fiscaux non utilisés	96.027,42	84.804,27
<b>Total</b>		<b>108.757,71</b>	<b>99.461,35</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>			
<b>IFRS 4</b>	Contrats d'assurance	- 80.878,46	- 71.412,59
<b>IAS 16-40</b>	Immobilisations Corporelles	- 18.281,16	- 18.364,13
<b>IAS 38</b>	Immobilisations Incorporelles	- 1.300,92	- 1.810,56
<b>IAS 39</b>	Instruments financiers	- 46.252,59	- 70.728,00
<b>IAS 12</b>	Av. fiscaux non utilisés	- 102,00	-105,52
<b>Total</b>		<b>- 146.815,13</b>	<b>- 162.420,80</b>
<b>Impôt différés nets</b>		<b>- 38.057,42</b>	<b>- 62.959,45</b>

#### Après consolidation

€ milliers		2021	2020
<b>Actifs d'impôts différés</b>			
<b>IAS 16-40</b>	Immobilisations Corporelles	0,00	0,00
<b>IAS 12</b>	Av. fiscaux non utilisés	0,00	-
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>-</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>			
<b>IFRS 4</b>	Contrats d'assurance	- 78.271,77	- 67.996,76
<b>IAS 16-40</b>	Immobilisations Corporelles	- 17.724,65	- 17.807,62
<b>IAS 19</b>	Avantages au personnel	9.877,81	10.209,14
<b>IAS 38</b>	Immobilisations Incorporelles	- 1.300,92	- 1.810,56
<b>IAS 39</b>	Instruments financiers	- 46.006,81	- 69.695,88
<b>IAS 12</b>	Av. fiscaux non utilisés	95.368,91	84.142,24
<b>Total</b>		<b>- 38.057,42</b>	<b>- 62.959,45</b>

Le split d'impôts différés après le netting par société se présente comme suit :

€ milliers	2021	2020
<b>Impôts différés nets</b>	<b>-38.057,42</b>	<b>-62.959,45</b>



Au 31/12/2021, les impôts différés se présentent comme suit selon leur échéance :

€ milliers		01/01/2021	Variation par le compte de résultat	Variation par « Other comprehensive income »	Variation des fonds propres	31/12/2021
<b>Actifs d'impôt différés</b>						
<b>IAS 16-40</b>	Immobilisations Corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IAS 12</b>	Avantages fiscaux non utilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Passifs d'impôt différés</b>						
<b>IFRS 4</b>	Contrats d'assurance	-67.996,76	-10.275,01	0,00	0,00	-78.271,77
<b>IAS 16-40</b>	Immobilisations Corporelles	-17.807,62	-1,24	84,21	0,00	-17.724,65
<b>IAS 19</b>	Av. au personnel	10.209,14	-158,59	-172,73	0,00	9.877,81
<b>IAS 38</b>	Immobilisations Incorporelles	-1.810,56	509,64	0,00	0,00	-1.300,92
<b>IAS 39</b>	Instruments financiers	-69.695,88	-786,33	24.475,40	0,00	-46.006,81
<b>IAS 12</b>	Avantages fiscaux non utilisés	84.142,23	11.226,68	0,00	0,00	95.368,91
	<b>Total</b>	<b>-62.959,45</b>	<b>515,15</b>	<b>24.386,88</b>	<b>0,00</b>	<b>-38.057,42</b>
	<b>Impôts différés nets</b>	<b>-62.959,45</b>	<b>515,15</b>	<b>24.386,88</b>	<b>0,00</b>	<b>-38.057,42</b>

Compte tenu des projections effectuées, il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel les avantages fiscaux non utilisés pourront être imputés, sera disponible.

## Note 26 - Dettes résultant d'avantages au personnel

Le Groupe offre divers avantages au personnel, dont :

- Avantages postérieurs à l'emploi ;
- Indemnités de fin de contrat de travail ;
- Avantages à long terme ;
- Avantages à court terme.

Le total de ces engagements est détaillé ci-dessous :

€ milliers	2021	2020
1. Avantages postérieurs à l'emploi	87.102,38	86.658,81
<i>dont plans à prestations définies</i>	<i>71.026,09</i>	<i>72.601,23</i>
<i>dont plans à contributions définies</i>	<i>16.076,29</i>	<i>14.057,58</i>
2. Indemnités de fin de contrat de travail	39,39	324,03
3. Avantages à long terme	3.026,87	2.985,24
4. Avantages à court terme	8.535,75	8.269,18
<b>Total</b>	<b>98.704,38</b>	<b>98.237,25</b>

Il existe deux plans au sein de Fédérale assurance :

- Plan 1 : pour le personnel engagé avant le 01/01/2010
- Plan 2 : pour le personnel engagé à partir du 01/01/2010

Le DBO des plans est calculé suivant la méthode PUC.

## Avantages postérieurs à l'emploi

La totalité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe Fédérale Assurance sont assurés au sein même du Groupe.

Deux types de régimes distincts coexistent :

- Les régimes à prestations définies.
- Les régimes à cotisations définies.

### Régimes à prestations définies

Les employés de Fédérale Assurance bénéficient d'un plan de prévoyance et de retraite auprès de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie (Fédérale Vie).

Du fait que le Groupe Fédérale assure lui-même les prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19. La provision pour engagement de retraite est donc présentée brute à l'état de la situation financière sans déduction des actifs du plan. Les actifs du plan sont comptabilisés parmi les actifs financiers.

€ milliers	2021	2020
Valeur des actifs du plan	44.363,53	44.392,84

### Hypothèses de calcul

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans le cadre du calcul de la dette IAS 19.

Paramètres	2021	2020
Taux d'inflation	2,00%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires		
- Employés	1,40%	1,40%
- Cadres	2,40%	2,40%
Taux d'actualisation Plan 1	0,50%	0,30%
Taux d'actualisation Plan 2	0,80%	0,60%
Tables de mortalité	MR/FR -3	MR/FR -3
Taux de rotation du personnel		
Âge de l'affilié :		
- [18-25[ :	15,00%	15,00%
- [25-30[ :	10,00%	10,00%
- [30-40[ :	5,00%	5,00%
- [40-60[ :	2,50%	2,50%
- [60-61-62]	10,00%	10,00%
- >62 :	0,00%	0,00%

Outre les hypothèses de calcul, les plans répondent aux caractéristiques suivantes :

#### **Plan 1 : avant 2010**

	2021	2020
Nombre d'affiliés au plan	320	345
Age moyen	52,33	51,75
Age à l'affiliation	25,67	25,08
Service passé (années)	26,64	26,64
Service Futur (années)	12,67	13,25
Salaire annuel moyen (euros)	57.676,19	56.481,17
Duration (années)	8,76	8,94

**Plan 2 : à partir de 2010**

	2021	2020
Nombre d'affiliés au plan	328	336
Age moyen	38,63	37,96
Age à l'affiliation	4,57	3,91
Service passé (années)	34,06	34,05
Service Futur (années)	26,37	27,04
Salaire annuel moyen (euros)	46.480,35	44.816,43
Duration (années)	16,21	16,49

Calcul de l'obligation

€ milliers	2021	2020
Valeur actuelle de l'obligation au début de l'exercice	72.601,20	71.160,04
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4.229,49	3.990,96
Coût financier de l'exercice	247,11	221,55
Coût des services passés	0,00	0,00
Prestations payées au cours de l'exercice	-2.840,56	-2.600,48
Gain actuariel (-)/Perte actuarielle (+)	-3.211,19	-170,87
<b>Valeur actuelle de l'obligation en fin d'exercice</b>	<b>71.026,06</b>	<b>72.601,20</b>

Les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus dans les autres éléments du résultat (OCI).

Le coût financier et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultats du Groupe.

Montants comptabilisés en OCI

€ milliers	2021	2020
Montants comptabilisés en OCI au 01/01	31.418,84	31.589,71
Montants reconnus au cours de la période (Gain - / Perte +)	-3.211,19	-170,87
<b>Total</b>	<b>28.207,65</b>	<b>31.418,84</b>

Répartition du montant de gains et pertes actuariels comptabilisé en OCI

€ milliers	2021	2020
Gains/Pertes actuarielles dus à l'expérience	4.733,60	3.673,58
Gains/Pertes actuariels dus aux hypothèses	-1.522,41	-3.844,45
<b>Total</b>	<b>3.211,19</b>	<b>-170,87</b>

### Montants comptabilisés en résultats

€ milliers	2021	2020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4.229,49	3.990,96
Coût financier de l'exercice	247,11	221,55
Contribution employés	-322,09	-319,76
<b>Total</b>	<b>4.154,51</b>	<b>3.892,75</b>

### Analyse de maturité

€ milliers	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Total
2021	3.416,66	1.810,27	8.650,79	35.716,65	49.594,38
2020	1.124,49	3.961,09	8.509,66	36.779,63	50.374,87

### Tests de sensibilité des hypothèses

Divers tests de sensibilité sur les hypothèses de calcul ont été effectués.

Les résultats sont les suivants :

€ milliers	2021		2021	
	Valeur obligation	%tage obligation	Valeur obligation	%tage obligation
Fin d'exercice	71.026,08	100,00%	72.601,00	100,00%
Hausse de 0,5% du taux d'actualisation	67.596,09	95,17%	69.068,24	95,13%
Baisse de 0,5% du taux d'actualisation (0,3% en 2020)	74.742,22	105,23%	75.070,12	103,40%

### Plans à contributions définies

Outre les engagements de Fédérale Assurance dans les plans à prestations définies, d'autres engagements existent dans des plans à contributions définies, ainsi que vis-à-vis d'anciens membres du personnel ayant quitté la société et ayant laissé leurs avantages au sein du Groupe (maintien des provisions techniques au sein du Groupe).

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan peut dans certains cas amener les plans belges à cotisations définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations.

La valeur actuelle de ces obligations s'élève à :

€ milliers	2021	2020
Plans à contributions définies et anciens membres du groupe	16.076,29	14.057,58

€ milliers	2021	2020
Plans à contributions définies	6.381,55	5.922,09
Dormants	9.206,95	7.530,39
Participation bénéficiaire	483,33	602,44
Fonds de financement	4,47	2,66
<b>Total</b>	<b>16.076,29</b>	<b>14.057,58</b>

Les plans à contributions définies sont évalués suivant la méthode de la « valeur intrinsèque ».

La méthode consiste à calculer, par assuré, le maximum entre :

- la réserve mathématique constituée (y compris les PB) et,
- le montant que l'on obtiendrait en appliquant la garantie de rendement minimal prévue à l'article 24 de la LPC

Si ce dernier montant est plus élevé que la réserve mathématique (PB incluse), cela signifie qu'il y a « sous-réservation ».

La somme de ces « sous-réservations » donne la provision supplémentaire qui doit être reprise au bilan. Chez Fédérale Assurance, la sous-réservation sur la garantie de rendement minimal est demandée à tout moment et est versée dans un fonds de financement, constitué à cet effet.

Les primes payées dans le cadre des plans à contributions définies sont les suivantes :

€ milliers	2021	2020
Primes payées pour les plans à contributions définies	674,26	552,37

## Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités visées sont celles perçues dans le cadre de la préretraite.

Un calcul de la valeur actuelle des obligations liées aux indemnités à pourvoir est effectué pour toutes les personnes ayant signé une convention de pré-retraite.

### Hypothèses de calcul

Les hypothèses et caractéristiques de calcul sont reprises ci-dessous :

	2021	2020
Taux d'actualisation	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	1,00%	1,00%
Duration (années)	1	1

### Calcul de l'obligation

€ milliers	2021	2020
Valeur actuelle de l'obligation	39,39	324,03



## Avantages à long terme

Fédérale Assurance octroie des primes et cadeau liées à l'ancienneté :

- 10 ans : ½ mois de salaire ;
- 20 ans : 1 mois de salaire ;
- 30 ans : 1,5 mois de salaire ;
- 40 ans : 2 mois de salaire ;
- 25 ans : cadeau.

La valeur actuelle de l'obligation liée au paiement de ces avantages est calculée selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées.

### Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul s'inspirent des mêmes bases que celles retenues pour le calcul des engagements de pension.

Paramètres	2021	2020
Taux d'inflation	2,00%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires		
- Employés	1,40%	1,40%
- Cadres	2,40%	2,40%
Taux d'actualisation	0,80%	0,60%
Tables de mortalité	MR/FR -3	MR/FR -3
Taux de rotation du personnel		
Âge de l'affilié :		
- [18-25[ :	15,00%	15,00%
- [25-30[ :	10,00%	10,00%
- [30-40[ :	5,00%	5,00%
- [40-60[ (2017) ; [40-58[ (2016)	2,50%	2,50%
- [60-62[ (2017) ; [58-60[ (2016)	10,00%	10,00%
- [61-62] (2016)		
- >62 :	0,00%	0,00%
Duration	17,35	17,20

## Calcul de l'obligation

€ milliers	2021	2020
Valeur actuelle de l'obligation en fin d'exercice	3.026,87	2.985,24
Coût des services rendus au cours de l'exercice	264,04	260,12
Prestations payées au cours de l'exercice	188,82	321,56

## Tests de sensibilité des hypothèses

€ milliers	2021		2020	
	Valeur obligation	%tage obligation	Valeur obligation	%tage obligation
Fin d'exercice	3.026,87	100,00%	2.985,24	100,00%
Hausse de 0,5% du taux d'actualisation	2.892,32	95,55%	2.855,60	95,66%
Baisse de 0,5% du taux d'actualisation	3.172,26	104,80%	3.125,23	104,69%

## **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme représentent les salaires et tout avantage octroyés dans le cadre de la rémunération périodique. Ces avantages ne font l'objet d'aucune valorisation particulière, conformément à la norme IAS 19.

En dehors de ces éléments, une provision pour pécule de vacances est constituée chaque année au sein du Groupe.

€ milliers	2021	2020
Provision pour pécule de vacances	7.048,70	6.976,90
Provision pour gratifications	1.487,04	1.292,28
<b>Total</b>	<b>8.535,75</b>	<b>7.727,96</b>

## **Informations sociales**

Ci-dessous un tableau reprenant le nombre de personnes occupées au sein du Groupe.

Catégorie	2021		2020	
	Nombre	Equivalent Temps plein	Nombre	Equivalent Temps plein
Cadres	38	33,8	43	40,7
Employés	630	602,8	660	632,8
Ouvriers	8	7,2	9	8,6
<b>Total</b>	<b>676</b>	<b>643,8</b>	<b>712</b>	<b>682,1</b>

## Note 27 - Dettes d'assurances et autres dettes

€ milliers	2021	2020
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	19.523,06	24.027,36
Dettes nées d'opérations de réassurance	35,75	5.859,25
Dettes envers les établissements de crédit	-	93.806,93
Passif d'impôts exigible	8.514,62	4.804,66
Autres dettes fiscales et sociales	2.748,72	2.177,31
Autres dettes	33.785,11	28.469,43
<b>Total</b>	<b>64.607,26</b>	<b>159.144,94</b>

En 2021, la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » a été transférée au niveau des « autres passifs financiers ». Voir note 24.

En 2020, le montant repris au niveau de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit », comprend 71.206,93 milliers d'euros de repo.

# Commentaires au compte de résultats

## Note 28 - Primes acquises

Le Groupe est subdivisé en trois activités d'assurance :

- L'assurance « Vie » ;
- L'assurance « Non-Vie » ;
- L'assurance « Accidents du Travail ».

### Primes acquises

Les primes se répartissent comme suit :

2021 € milliers	Vie	Non Vie	Accidents du travail	Total
Primes acquises brutes	203.834,40	232.365,29	79.448,04	515.647,74
Primes acquises cédées	-1.181,20	-17.219,37	-668,26	-19.068,83
<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>202.653,20</b>	<b>215.145,92</b>	<b>78.779,79</b>	<b>496.578,91</b>

2020 € milliers	Vie	Non Vie	Accidents du travail	Total
Primes acquises brutes	184.017,11	198.856,59	73.178,28	456.051,98
Primes acquises cédées	-1.651,89	-11.021,53	-594,20	-13.267,62
<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>182.365,22</b>	<b>187.835,06</b>	<b>72.584,09</b>	<b>442.784,36</b>

Les primes se répartissent entre les Lines of Business suivantes :

€ milliers	2021	2020
<b>Non Life</b>		
Medical expense insurance	2.762,74	2.421,27
Income protection insurance	5.785,64	5.607,91
Workers' compensation insurance	79.448,04	73.178,28
Motor vehicle liability insurance	77.372,46	68.807,06
Other motor insurance	40.507,77	37.885,70
Marine, Aviation and Transport Insurance	1.898,60	
Fire and other damage to property insurance	59.023,01	42.180,58
General liability insurance	33.285,62	31.981,74
Legal expenses insurance	9.299,15	8.170,83
Miscellaneous financial loss	2.430,29	2.441,10
<b>Total</b>	<b>311.813,34</b>	<b>272.674,48</b>
<b>Life</b>		
Insurance with profit participation	203.834,40	183.377,50
<b>Total</b>	<b>203.834,40</b>	<b>183.377,50</b>
<b>Grand Total</b>	<b>515.647,74</b>	<b>456.051,98</b>

## Provision pour primes non acquises

Les tableaux ci-dessous reprennent la variation des provisions pour primes non acquises.

2021	Début exercice	Variation exercice	Fin exercice
Medical expense insurance	8,55	2,94	11,49
Income protection insurance	1.280,72	98,82	1.379,54
Motor vehicle liability insurance	12.969,31	1.472,84	14.442,15
Other Motor Insurance	7.636,96	-1.028,91	6.608,05
Fire and other damage to property insurance	18.321,11	-2.274,69	16.046,42
General liability insurance	9.944,53	-7.920,07	2.024,46
Legal Expenses Insurance	1.181,28	104,98	1.286,26
Miscellaneous financial loss	81,27	-11,22	70,05
<b>Total</b>	<b>51.423,73</b>	<b>-9.555,32</b>	<b>41.868,41</b>

2020	Début exercice	Variation exercice	Fin exercice
Medical expense insurance	10,09	-1,54	8,55
Income protection insurance	1.348,98	-68,27	1.280,72
Motor vehicle liability insurance	13.689,17	-719,86	12.969,31
Other Motor Insurance	7.926,86	-289,90	7.636,96
Fire and other damage to property insurance	17.337,30	983,82	18.321,11
General liability insurance	6.931,09	3.013,44	9.944,53
Legal Expenses Insurance	1.226,23	-44,95	1.181,28
Miscellaneous financial loss	67,97	13,31	81,27
<b>Total</b>	<b>48.537,68</b>	<b>2.886,05</b>	<b>51.423,73</b>

## Primes par zone géographique

€ milliers	2021	2020
<b>Belgique</b>		
Primes émises	486.904,35	445.539,42
Provisions pour primes non acquises - début d'exercice	51.413,38	48.513,04
Provisions pour primes non acquises - fin d'exercice	-41.865,20	-51.399,09
<b>Total</b>	<b>496.452,54</b>	<b>442.653,37</b>
<b>France</b>		
Primes émises	78,22	12,92
Provisions pour primes non acquises - début d'exercice	-	-
Provisions pour primes non acquises - fin d'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>78,22</b>	<b>12,92</b>
<b>Luxembourg</b>		
Primes émises	41,02	118,07
Provisions pour primes non acquises - début d'exercice	10,35	24,64
Provisions pour primes non acquises - fin d'exercice	-3,21	-24,64
<b>Total</b>	<b>48,16</b>	<b>118,07</b>
<b>Grand total</b>	<b>496.578,91</b>	<b>442.784,36</b>

Les primes versées dans chacune des zones couvrent des risques situés dans ces zones (risques situés en Belgique, en France et au Luxembourg).

## Note 29 - Résultats financiers

### Résultats financiers

€ milliers	2021	2020
Gains nets réalisés sur actifs financiers	43.169,44	-31.812,57
Autres revenus financiers nets	110.942,42	203.797,69
Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat	-4.847,16	-2.515,15
<b>Total</b>	<b>149.264,70</b>	<b>169.469,97</b>

### Gains nets réalisés sur actifs financiers

€ milliers	2021	2020
<b>Titres à revenu variable</b>		
Disponibles à la vente	24.388,64	11.706,20
Détenus à des fins de transactions	-	-
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Disponibles à la vente	3.921,27	-4.927,85
Détenus à des fins de transactions	-	-
Différences de change	4,57	-4.017,20
Entreprises liées	4.088,80	-
Immeubles	10.766,16	-34.573,72
<b>Total</b>	<b>43.169,44</b>	<b>-31.812,57</b>



## Autres revenus financiers

€ milliers	2021	2020
<b>Produits</b>		
Intérêts encaissés	10.862,79	9.660,40
Intérêts encaissés sur PH	1.840,48	1.902,82
Revenus financiers nets sur immeubles	20.449,87	62.991,19
Revenus financiers nets sur titres à revenu variable	12.445,94	56.236,37
Revenus financiers nets sur titres à revenu fixe	70.227,52	70.633,42
Résultats nets de change sur dépôts et valeurs mobilières	216,94	1.133,63
Reprise de réductions de valeur sur titres à revenu fixe disponible à la vente	-	-
Commissions et courtages	8.758,42	2.562,55
Autres produits financiers	4.490,78	3.015,40
<b>Total</b>	<b>129.292,75</b>	<b>208.135,79</b>
<b>Charges</b>		
Réductions de valeur sur titres à revenu variable disponible à la vente	-4.360,92	111,34
Réductions de valeur sur titres à revenu fixe disponible à la vente	-2.503,77	-525,02
Autres charges financières	-11.363,57	-3.896,83
<b>Total</b>	<b>-18.228,26</b>	<b>-4.310,50</b>
<b>Grand total</b>	<b>110.942,42</b>	<b>203.797,69</b>

## Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat

€ milliers	2021	2020
<b>Variation des plus ou moins-values sur actifs financiers</b>		
Obligations	2.237,84	284,14
Dérivés	-7.085,00	-2.799,29
<b>Total</b>	<b>-4.847,16</b>	<b>-2.515,15</b>
<b>Variation des plus ou moins-values sur passifs financiers</b>	-	-
<b>Grand total</b>	<b>-4.847,16</b>	<b>-2.515,15</b>

## Note 30 - Prestations d'assurance

2021 € milliers	Vie	Non-Vie	Accidents du travail	Total
Sinistres payés	157.658,08	132.723,11	69.609,41	359.990,60
Variation provision sinistres	80.781,23	15.841,44	29.513,08	126.135,75
Variation de la provision pour participations bénéficiaires	1.684,23	2.114,05	-	3.798,28
Variation de la provision pour recours	-	-13,94	-109,59	-123,54
Variation de la provision pour vieillissement	-	-104,09	-	-104,09
<b>Total charges de prestations d'assurance</b>	<b>240.123,54</b>	<b>150.560,57</b>	<b>99.012,90</b>	<b>489.697,01</b>
Part des réassureurs	-1.093,24	-25.581,43	-86,90	-26.761,56
<b>Total</b>	<b>239.030,30</b>	<b>124.979,14</b>	<b>98.926,00</b>	<b>462.935,44</b>

2020 € milliers	Vie	Non-Vie	Accidents du travail	Total
Sinistres payés	113.190,28	125.400,99	70.844,98	309.436,25
Variation provision sinistres	106.067,10	-7.399,34	13.582,12	112.249,87
Variation de la provision pour participations bénéficiaires	-6.358,29	-	-	-6.358,29
Variation de la provision pour recours	-	309,94	969,92	1.279,86
Variation de la provision pour vieillissement	-	-122,89	-	-122,89
<b>Total charges de prestations d'assurance</b>	<b>212.899,09</b>	<b>118.188,69</b>	<b>85.397,02</b>	<b>416.484,80</b>
Part des réassureurs	-814,66	-703,23	-191,95	-1.709,84
<b>Total</b>	<b>212.084,42</b>	<b>117.485,46</b>	<b>85.205,07</b>	<b>414.774,96</b>

## Note 31 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation se répartissent comme suit :

€ milliers	2021	2020
<b>Frais d'acquisition</b>	<b>64.046,82</b>	<b>57.406,52</b>
Commissions aux intermédiaires	25.243,55	17.167,54
Autres frais d'acquisition	-	-
Frais d'acquisition répartis	38.803,28	40.238,98
<b>Frais d'administration</b>	<b>74.465,68</b>	<b>49.502,79</b>
Frais d'entretien et réparation	5.623,62	5.734,69
Frais liés aux rémunérations	76.720,19	67.251,07
Frais liés aux amortissements	15.146,16	7.828,55
Autres Frais	57.410,42	46.087,35
Récupération frais	- 80.434,70	- 77.398,87
<b>Total général</b>	<b>138.512,50</b>	<b>106.909,31</b>

Les frais d'acquisition se composent de commissions attribuées aux intermédiaires, à l'exception de nos agents appointés, sous forme de commissions d'acquisition ou de commissions d'encaissement, ainsi que des commissions octroyées sur les acceptations.

Les frais d'administration reprennent l'ensemble des frais généraux afférents à l'administration du Groupe autres que ceux liés à l'acquisition, à la gestion des sinistres et à la gestion des placements.

Détail des frais liés aux rémunérations :

€ milliers	2021	2020
Salaires	55.866,13	50.160,19
Charges Sociales	13.291,04	12.275,12
Avantages postérieurs à l'emploi	3.626,36	1.471,79
Avantages à long terme	250,72	194,66
Avantages divers	2.762,09	2.438,08
Frais divers	923,85	711,23
<b>Total général</b>	<b>76.720,19</b>	<b>67.251,07</b>

## Note 32 - Impôts

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale en vigueur dans le pays de résidence des entités du Groupe.

Société	Pays de résidence	Régime fiscal
Fédérale Assurance - Caisse Commune	BE	IPM
Fédérale Assurance - Mutuelle Vie	BE	ISOC
Fédérale Assurance - Société Coopérative	BE	ISOC
Amindis S.A.	BE	ISOC
Assbau G.E.I.E.	BE	GEIE (Transparence fiscale)
Belle au Bois dormant S.P.R.L.	BE	ISOC
Fédérale Invest S.A.	BE	ISOC (Sicav RDT)
Fédérale Management S.A.	LU	IRC / IC / IF
Federale Real Estate S.A.	BE	ISOC
Federale REIM S.A.	BE	ISOC (FIIS)
FM Properties S.A.	BE	ISOC
Foncière Cents	LU	IRC / IC / IF
Foncière du Pré-Aily S.A.	BE	ISOC
FRE Entzécklung Lëtzeburg S.A.R.L.	LU	IRC / IC / IF
Kampoos S.A.	LU	IRC / IC / IF
LEAPPP S.A.	BE	ISOC
New BDM S.A.	BE	ISOC
Optimco S.A.	BE	ISOC
River Park S.A.R.L.	LU	IRC / IC / IF
Rosenstein S.A.	LU	IRC / IC / IF
Sart-Tilman Properties S.A.	BE	ISOC
Scheutbosch S.A.	BE	ISOC
Société de développement Axe Nord S.A.	FR	IS
Trilogis Park S.A.	BE	ISOC

IPM = Impôt sur les personnes morales (BE)  
 ISOC = Impôt des sociétés (BE)  
 IRC = Impôt sur le revenu des collectivités (LU)  
 IC = Impôt commercial communal (LU)  
 IF = Impôt sur la fortune (LU)

La ventilation de la charge d'impôt entre impôts exigibles et impôts différés se décompose comme suit :

€ milliers	2021	2020
Impôts exigibles	12.259,59	15.130,60
Impôts différés	- 515,15 -	1.274,62
<b>Charge d'impôt totale</b>	<b>11.744,44</b>	<b>13.855,98</b>

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective. L'impôt théorique correspond au résultat avant impôt multiplié par le taux standard d'imposition en Belgique.

€ milliers	2021	2020
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>47.019,82</b>	<b>91.573,92</b>
Taux d'imposition	25,00%	25,00%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>11.754,96</b>	<b>22.893,48</b>
Incidence des différentiels de taux et de bases	-10.982,72	-21.729,35
Incidence des déficits fiscaux	-4.170,00	-3.742,74
Incidence des différences permanentes	16.018,00	17.665,00
Incidence des corrections et autres éléments	-875,80	-1.230,41
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>11.744,44</b>	<b>13.855,98</b>

La baisse de l'incidence de différentiels de taux et de bases (€ 10 millions par rapport à 2020) s'explique principalement par la diminution des résultats avant impôt des sociétés ayant un régime fiscal spécifique (impôt des personnes morales, impôt des SICAV belges, impôt des sociétés luxembourgeoises).

Les principales différences permanentes sont les suivantes :

€ milliers	2021	2020
Dépenses non admises	18.065,00	21.760,00
Fonds pour dotation future	20.000,00	27.000,00
Provision pour égalisation & Catastrophe	26.007,00	21.900,00
<b>Total</b>	<b>64.072,00</b>	<b>70.660,00</b>
<b>Impôts</b>	<b>16.018,00</b>	<b>17.665,00</b>

## Note 33 - Engagements

### Loyers à payer

Les loyers à payer contractuellement par le groupe dans le cadre de ses activités sont les suivants :

€ milliers	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>2021</b>	522,82	1.713,65	502,54	2.739,01
<b>2020</b>	432,93	1.238,13	217,02	1.988,43

### Engagements conditionnels, cautions et autres

#### Garanties

€ milliers	2021	2020
Garanties constituées	11.833,06	451,04
Garanties locatives reçues	391,16	402,68
Garanties titres reçues	2,21	2,21
<b>Total</b>	<b>12.226,42</b>	<b>855,93</b>

#### Engagements

€ milliers	2021	2020
Engagements d'acquisition	173.827,21	191.409,26
Engagement risques à garantir à charge de l'entreprise	-	-
Droit d'option (engagement immobilier)	7.354,42	
<b>Total</b>	<b>181.181,62</b>	<b>191.409,26</b>

#### Autres

€ milliers	2021	2020
Ligne de crédit	72.087,87	186.666,36
Créanciers pour actifs donnés en garantie (Repo)	68.885,00	151.300,00
Réassurance - Dépôts de titres	28.790,85	29.784,54
Titres remis en nantissement	-	
Litiges contestés	-	-
Futures	68.413,13	
Autres	4.670,46	
<b>Total</b>	<b>242.847,31</b>	<b>367.750,90</b>

## Note 34 - Evénements après clôture

Les derniers événements en Ukraine auront un impact financier réel sur la FEDERALE Assurance, même si cet impact ne peut être évalué aujourd'hui.

Vu que la charge totale des sinistres liés aux inondations de juillet 2021 dépasse les estimations réalisées par le secteur, une discussion devra être engagée entre la région wallonne et les assureurs afin de se mettre d'accord sur une aide éventuelle supplémentaire du secteur et déterminer ensuite, la contribution de chaque assureur.

## Note 35 - Covid-19

La situation concernant le Covid-19 évolue favorablement et il y a un retour progressif à la normale.

## Note 36 - Honoraires du commissaire agréé

### Commissaire agréé

Deloitte Réviseur d'entreprises SRL,  
représenté par Dirk Vlaminckx  
Gateway Building 1 J  
1930 Zaventem

### Honoraires

€ milliers	2021	2020
Audit	263,07	289,07
Missions légales	68,25	-
<b>Total honoraires</b>	<b>331,32</b>	<b>289,07</b>

# Rapport de gestion consolidé

## **GROUPE FEDERALE ASSURANCE**

Rue de l'Etuve 12

1000 BRUXELLES

### ***RAPPORT ANNUEL DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES***

***A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 MAI 2022***

Madame,

Monsieur,

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les opérations du groupe FEDERALE Assurance au cours de l'exercice 2021.

## **PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

La consolidation a été réalisée pour les 3 entreprises d'assurances (groupe d'assurance FEDERALE Assurance) qui forment entre elles un consortium au sens de l'article 1 :19 du Code des sociétés et des associations :

- Fédérale Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, considérée comme une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Caisse Commune;
- Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Mutuelle-Vie;
- Fédérale Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, SC, appelée ci-après : Coopérative;



Font également partie du périmètre de consolidation au 31.12.2021, les filiales suivantes qui forment le groupe consolidé FEDERALE Assurance :

**a. OPTIMCO SA**

L'entreprise d'assurance Optimco NV, située à Anvers, est depuis son acquisition en octobre 2018 par la Société Coopérative, une filiale de cette dernière. Elle opère sous sa propre dénomination, avec ses propres produits d'assurance et selon son modèle commercial, à savoir la distribution par des courtiers indépendants.

**b. NEW BRACHT, DECKERS & MACKELBERT SA**

La Société Coopérative a repris les activités du souscripteur mandaté, NEW BRACHT, DECKERS & MACKELBERT NV (BDM), dont le siège social est situé à Anvers. Elle en est l'unique actionnaire depuis le 6 août 2021. La société BDM offre des produits d'assurance IARD (tels que l'assurance incendie - risques simples et spéciaux - , l'assurance automobile notamment pour des voitures de luxe, les assurances techniques) et est spécialisée en navigation de plaisance. En général, il s'agit de produits de niche et des solutions d'assurance sur mesure qu'elle distribue exclusivement par un réseau de courtiers d'assurance indépendants.

**c. FEDERALE Real Estate SA**

FEDERALE Real Estate S.A. est chargée de la gestion du parc immobilier de FEDERALE Assurance. Elle est également active dans :

- l'achat et vente d'immeubles et de terrains ;
- les promotions et investissements immobiliers ;
- les lotissements ;
- le project management ;
- la participation dans des projets de promotion en partenariat ; et
- le « *Property Management* » et le « *Letting Management* » pour compte propre.

Elle est détenue par la Mutuelle-Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune.

Ses filiales sont :

- **Trilogis Park SA**

Cette société détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA a été créée en vue de la valorisation de bâtiments à usage d'entrepôts situés à Liège.

- **FM Properties SA**

Cette société, créée en 2016 et détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière en Belgique ou à l'étranger.

- **F.R.E. Entwécklung Lëtzebuerg S.à.r.l.**

Cette filiale luxembourgeoise, créée en novembre 2018, est destinée à la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.

- **Scheutbosch S.P.R.L. et Belle au Bois Dormant S.P.R.L.**

Ces deux filiales belges (SPV), créées en décembre 2018, sont destinées spécifiquement à la valorisation de terrains situés à Bruxelles.

- **River Park S.A.R.L.**

Cette société, créée en 2019 et détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.

- **Sart Tilman properties SA**

Cette société, créée en 2020 et détenue à 33,33% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière à Bressoux dans la province de Liège.

#### ***d. FONCIERE DU PRE AILY SA***

Cette société, détenue à concurrence de 33,33 % par la Mutuelle-Vie a pour objet la valorisation d'un lotissement situé à Liège.

#### ***e. FEDERALE Invest SA***

Il s'agit d'une société d'investissement institutionnel à capital variable sous la forme d'une SA (organisme de placement collectif) créée en 2011 qui a pour objet de procurer à ses actionnaires les avantages d'une gestion collective d'un portefeuille de valeurs mobilières diversifiées. Elle est détenue majoritairement par la Mutuelle-Vie.

**f. FEDERALE Management S.A.**

Il s'agit d'une société de droit luxembourgeois qui a été créée pour la gestion des contrats d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement (branche 23) et qui est détenue à 100% par la Mutuelle-Vie.

**g. FEDERALE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT SA**

La Mutuelle-Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune détiennent ensemble avec FEDERALE Real Estate SA et Optimco SA un fonds d'investissement immobilier spécialisé (FIIS) qui a été créé en 2017 et qui contribue aux revenus financiers. Celui-ci est principalement actif dans la gestion de maisons de repos et de logements d'étudiants.

La S.A. Kampos, active dans la gestion de kots d'étudiants au Luxembourg est détenue à 100 % par la SA FEDERALE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT. Cette dernière détient également la S.A. Rosenstein qui a pour but de financer la construction d'une maison de repos et de service-flats sur le site BELVAL au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que la S.A.R.L. Foncière Cents, constituée en 2021 et qui a pour objet le portage foncier relatif à un terrain au Grand-Duché de Luxembourg en faveur d'un partenaire.

**h. LEAPPP SA**

LEAPPP SA est une joint-venture créée en 2017 à parts égales par la Société Coopérative et un groupe belge de la construction et qui a pour objet la participation commune à certaines adjudications de projets d'infrastructure de type PPP (Partenariat Public Privé).

**i. AMINDIS SA**

La SA Amindis, détenue majoritairement par la Société Coopérative, exploite un logiciel de gestion d'actifs financiers utilisé notamment par FEDERALE Assurance dans le cadre de la gestion de ses actifs et du calcul du Solvency Capital Requirement (SCR).

**j. SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AXE NORD SAS**

Cette société de droit français a été constituée en 2019 et est active dans le développement logistique et immobilier dans des zones portuaires, notamment dans le port de Dunkerque, en France. La Mutuelle-Vie a fait acquisition de 50% de cette société en 2021.

### **K. ASSBAU G.E.I.E.**

Il s'agit d'un groupement européen d'intérêt économique dont la Société Coopérative est membre à concurrence de 33,33%.

#### **POUR LE GROUPE D'ASSURANCE**

Ce paragraphe reprend les chiffres B-Gaap pour l'ensemble des compagnies suivantes :

Caisse Commune, Mutuelle Vie et société Coopérative (y compris BDM).

FEDERALE Assurance peut se montrer satisfaite du résultat réalisé en 2021 et ce, dans le contexte de la crise sanitaire vécue depuis mars 2020 et qui a perduré jusqu'à aujourd'hui. Contrairement à l'année précédente, le chiffre d'affaires (intégrant désormais celui de sa filiale BDM) a connu une progression de 14,2 % (+ 6,4 % hors BDM). L'encaissement de la Mutuelle-Vie a repris sa croissance (+ 9,1 %). La même tendance est observée pour les assurances non-vie : la Caisse Commune voit, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive son encaissement progresser (+ 8,4 %). Quant à celui de la Société Coopérative, il augmente de manière plus marquée encore, du fait de l'intégration de BDM (+ 25,3 % ; + 1,9 % hors BDM). Le bilan en matière de sinistralité se révèle contrasté : la charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) augmente, mais n'a pas impacté le ratio sinistres/prime en IARD -qui évolue favorablement-, au contraire de celui de la Caisse Commune qui se dégrade. La vigilance reste de mise pour un certain nombre de branches d'assurances.

Les frais d'exploitation sont en hausse (+ 8,3 %), mais restent maîtrisés compte tenu de la croissance de l'encaissement. Cette augmentation des coûts s'explique par les investissements requis pour la mise en conformité avec de nouvelles dispositions légales, la croissance réalisée ces dernières années, les mesures prises pour optimiser l'efficacité des processus et la productivité (essentiellement via le développement de solutions IT), ainsi que la réalisation des objectifs stratégiques fixés.

Après un exercice 2020 marqué par de fortes plus-values sur couverture du portefeuille d'actions, les résultats sont revenus à un niveau plus normal en 2021. Les revenus récurrents se sont mieux maintenus que prévu grâce à une hausse des revenus de dividendes et une érosion faible des rendements sur portefeuille à revenus fixes. Il n'y a eu aucune réduction de valeur sur le portefeuille crédit. La diversification vers de nouvelles classes d'actifs permet de maintenir une contribution solide des résultats financiers tout en réduisant le profil de risque.

Le résultat de l'exercice 2021 permet d'accorder aux clients des ristournes et ristournes vie (statutairement dénommées « participations bénéficiaires ») pour un montant total de € 10,4 millions. Comme ce fut déjà le cas pour l'année 2020, FEDERALE Assurance octroie un montant moins élevé de ristournes que les années précédentes pour renforcer ses fonds propres et pérenniser sa solvabilité (Solvency II). Cette décision répond aussi à la demande de la Banque Nationale de se constituer des provisions (réserves) supplémentaires pour faire face aux incertitudes actuelles.

Depuis de nombreuses années, FEDERALE Assurance mesure pleinement le contexte macro-économique dans lequel elle évolue et les nombreux défis auxquels elle doit faire face : des taux d'intérêt qui demeurent faibles, le phénomène de délocalisation de la main d'œuvre qui impacte son chiffre d'affaires, une régulation en constante évolution, un secteur d'activités extrêmement concurrentiel, le comportement des consommateurs qui veulent des solutions digitales tout en conservant un contact humain personnalisé, une indispensable adaptation aux nouvelles technologies, les crises sanitaire et climatique incitant au renforcement d'une approche à la fois durable et responsable ...

Pour relever ces nombreux défis de manière pérenne, FEDERALE Assurance a lancé en 2021 la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique à l'horizon 2025, Shape 25. L'ensemble des collaborateurs de Fédérale Assurance ont été étroitement impliqués dans ce coup d'envoi orchestré par Tom De Troch, nommé CEO en mai 2021, pour mener à bien ce plan ambitieux. Celui-ci prévoit notamment des investissements importants, principalement dans le développement de solutions IT qui optimiseront l'efficacité des processus internes et offriront de nouvelles solutions digitales aux clients.

Dans le contexte actuel, le fait que FEDERALE Assurance demeure un assureur belge mutualiste totalement indépendant présente des atouts. Ainsi, ses objectifs sont focalisés sur sa solidité financière et sa pérennité et ce, au bénéfice de son partenaire principal : le client.

En 2021 et conformément à ses objectifs, FEDERALE Assurance a ainsi renforcé sa solvabilité au-delà des exigences légales (Solvency II).

## ***Solvency II***

Depuis 2016, des normes prudentielles en matière de solvabilité *Solvency II* imposent par la détermination des marges de solvabilité exigées, la prise en compte de nombreux risques, dont les risques de placement et une politique de contrôle nettement plus stricte, impliquant une gouvernance des risques plus structurée, suivie et rapportée.

Le ratio de solvabilité s'élève à 171,52% (non encore audité).

## **Gestion financière**

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur caractère durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

Comme les obligations liquides continuent à produire des rendements faibles sur les marchés financiers - ceux-ci sont par ailleurs soumis à d'importantes fluctuations -, il convient de rechercher des placements plus rentables, notamment en captant une prime d'illiquidité via la souscription d'emprunts non cotés et les investissements en infrastructure. Cela implique des processus d'analyse financière et juridique des placements encore plus pointus.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

En vue de protéger au bilan une majorité des plus-values latentes sur les portefeuilles d'actions, il a été décidé de recourir à l'usage de futures sur indices. Ces futures ont comme avantage d'être liquides, la fixation de leur prix est simple et transparente, et le coût de couverture est quasi nul.

Les résultats financiers sont en baisse passant de € 169,5 millions fin 2020 à € 147 millions. Cette baisse est intégralement imputable à l'absence de plus-values sur protection sur portefeuille d'actions qui avaient gonflé les résultats en 2020. 2021 est dès lors une année normale avec un niveau de revenus non récurrents faible et des revenus récurrents en hausse de € 4 millions. Il n'y a pas eu de réductions de valeur sur le portefeuille crédit. Les fortes hausses de bourses ont permis de faire augmenter le niveau des plus-values latentes et donc de renforcer les fonds

propres. Depuis 3 ans, le niveau de risque du portefeuille global est en diminution, que ce soit en termes d'allocation d'actifs, de rating sur obligations ou de liquidité.

L'activité d'asset management immobilier est effectuée par la SA FEDERALE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT. Celle-ci a clôturé l'année 2021 par un doublement de son bénéfice à € 15,2 millions, dont € 7 millions de gains de réévaluation et € 8,2 millions de bénéfices distribuables (une augmentation de 14% par rapport à 2020). Un immeuble résidentiel y a été apporté par la SA FEDERALE Real Estate (Tamaris) et une maison de repos (Regatta) par la Caisse Commune. Elle a par ailleurs fait l'acquisition d'une autre maison de repos située à Ottignies. L'activité de promotion et de gérance sous l'égide de la SA FEDERALE Real Estate s'est soldée par un bénéfice de près de € 1 million, contre € 2,7 millions en 2020, une diminution due à une baisse des revenus non récurrents.

## COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels consolidés de FEDERALE Assurance au 31 décembre 2021 ont été établis conformément à l'ensemble des normes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture des comptes.

Passant en revue les principaux postes des comptes consolidés, nous relevons :

### **A L'ACTIF DU BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)**

Immobilisations incorporelles comprenant principalement les développements informatiques, les licences (logiciels) et le goodwill	18.453,76
Immobilisations corporelles Elles reprennent principalement les immeubles d'exploitation (dont le siège social), les immeubles de placement et les immeubles destinés à la vente	514.629,69
Investissements dans les entreprises liées	87.563,45
Titres à revenu variable	629.603,32
Titres à revenu fixe Les titres sont répartis entre :	2.553.638,29
Disponibles à la vente	2.404.107,26
Produits dérivés	149.531,03
Prêts et créances	564.543,13
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	18.787,69
Impôts différés	0,00
Créances d'assurance et autres créances	204.385,30
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	84.392,11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47.442,66
<b>TOTAL</b>	<b>4.723.439,42</b>



**AU PASSIF DU BILAN (EN milliers D'EUROS)**

Capitaux propres	<u>842.165,99</u>
Soit un renforcement de plus de € 50 millions après octroi des ristournes et des participations bénéficiaires	
Ils comprennent :	
- les écarts de consolidation	9.895,36
- les réserves	798.475,42
- les résultats reportés	33.795,20
Participations ne donnant pas le contrôle	1.573,97
Autres éléments du résultat comprenant	<u>400.718,39</u>
-les instruments financiers AFS	469.690,74
- les avantages au personne	-28.207,66
- les impôts différés OCI	-40.764,70
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1.244.458,34</b>
Provisions techniques	3.097.266,57
Elles comprennent essentiellement des provisions relatives à des contrats d'assurance, c'est-à-dire nos engagements vis-à-vis des assurés pour les activités d'assurance vie et non-vie	
Autres provisions	86,20
Impôts différés	38.057,42
Passifs financiers	180.259,26
- Emprunts et dépôts des réassureurs	
- Passifs des contrats d'investissement	
- Autres passifs financiers	
Dettes résultant d'avantages au personnel	98.704,38
Il s'agit principalement de l'assurance groupe souscrite en faveur du personnel des sociétés d'assurance du groupe (IAS 19)	
Dettes d'assurance et autres dettes	64.607,26
<b>TOTAL</b>	<b>4.723.439,42</b>

**COMPTE DE RESULTATS (EN MILLIERS D'EUROS)**

Primes acquises nettes de réassurance	496.578,91
Il s'agit des primes enrôlées, déduction faite des primes cédées aux réassureurs	
Résultats financiers	149.264,70
Il s'agit de :	
- Gains nets réalisés sur actifs financiers	43.169,44
- Autres revenus financiers nets	110.942,42
- Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat	-4.847,16
Prestations d'assurance	-462.382,91
- Charges de prestations d'assurance - Montants bruts	-489.697,01
- Part des réassureurs	26.761,56
- Autres charges techniques	552,54
Frais d'exploitation	-138.512,50
- Frais d'acquisition	-64.046,82
- Frais d'administration	-74.465,68
Impôts	11.744,44

Le résultat net consolidé s'élève donc à € 33.976,41 (en milliers d'euros).

FEDERALE Assurance ne comptabilise aucun Shadow Accounting, (option prévue par IFRS 4 et qui consiste à valoriser les passifs afin d'éviter un mismatch comptable avec les actifs qui sont comptabilisés à la juste valeur). Cela explique que les fonds propres sont élevés par rapport à ce qui est observé en application des règles BGAAP et Solvency II. Ce mismatch comptable sera résorbé avec la mise en application, dans le futur, des règles comptables IFRS 17.

Pour information, les fonds propres calculés selon les spécifications de Solvency II :

En milliers d'Euros	2021	2020	2019
Fonds propres	843.263,93	658.659,99	751717,78
SCR Groupe	491.653,60	454.028,70	434.130,34
Ratio	171,52%	146,17%	173,15%

## **EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La situation concernant le Covid-19 évolue favorablement et il y a un retour progressif à la normale.

Les derniers événements en Ukraine auront un impact financier réel sur la FEDERALE Assurance, même si cet impact ne peut être évalué aujourd'hui.

## **CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE**

Le groupe FEDERALE Assurance met en œuvre son plan stratégique Shape 25, traduit notamment dans le plan financier 2021-2025.

### **Déclaration d'information non-financière consolidée**

Voir annexe au rapport de gestion.

## **GOVERNANCE**

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes sociétés qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

### ***Pour FEDERALE ASSURANCE***

Monsieur Tom DE TROCH a succédé, le 11 mai 2021, à monsieur Tom MEEUS en tant que CEO, président du comité de direction.

Monsieur Werner VAN STEEN a été nommé en tant que membre du comité de direction par le conseil d'administration du 21 septembre 2021. Il est entré en fonction le 8 novembre 2021 en tant que Chief Operating Officer.

Le comité de direction est compétent pour les trois entreprises d'assurance citées supra et est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO;
- monsieur Marc BANDELLA, administrateur-directeur, CFO;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

La fonction de président du conseil d'administration est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Lors d'une assemblée générale spéciale qui a eu lieu le 16 novembre 2021, monsieur Philippe DE LONGUEVILLE a été nommé en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant externe pour une durée de trois ans.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration: le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit, ainsi que l'indépendance d'au moins un de ses membres.

Depuis 2018, le comité d'audit est présidé par monsieur Yvan FIEREMANS. Au 31 décembre 2021, il est composé de mesdames Céline AZIZIEH et Juliette DHERTE et de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Bruno THOLLEBEKE et Philippe DE LONGUEVILLE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- la majorité des membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance;
- deux membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité d'audit ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 22 février 2022, de procéder à la fusion entre les comités d'audit et des risques à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la possibilité offerte par l'article 52 §4 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, et ce sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

Ce comité fusionné sera présidé par madame Céline AZIZIEH et sera par ailleurs composé de madame Juliette DHERTE ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Yvan FIEREMANS, Bruno THOLLEBEKE, Philippe DE LONGUEVILLE et Philip MAEYAERT, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

En outre, le conseil consultatif, est chargé en tant qu'organe consultatif non-statutaire, instauré par le conseil d'administration de FEDERALE Assurance, d'émettre des avis sur des questions spécifiques à la demande de ce dernier entre autres relatives à la politique commerciale, aux activités d'assurance, ....

***Les autres sociétés du groupe consolidé FEDERALE ASSURANCE***

Les conseils d'administration des autres sociétés du groupe, sont, pour la majorité d'entre-eux, composés d'un ou de plusieurs membres du comité de direction de FEDERALE Assurance.

Cela permet une meilleure intégration des différentes filiales dans le groupe FEDERALE Assurance et la poursuite d'une stratégie et d'une gestion cohérente.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le ..../.../.....

Pour le conseil d'administration,

T. MEEUS.

Administrateur-délégué.

# Déclaration d'information non-financière consolidée

## AVANT-PROPOS

La présente déclaration a été établie conformément à l'article 3:34 du Code des Sociétés et Associations. Les obligations d'information qui en découlent s'inscrivent dans le cadre de la contribution des milieux d'affaires à la réalisation des objectifs de développement durable fixés par l'Organisation des Nations Unies.

Fédérale Assurance est légalement tenue d'établir cette déclaration au niveau consolidé. Le cas échéant, les normes GRI (Global Reporting Initiative Sustainability Reporting) ont servi de source d'inspiration pour l'analyse et la rédaction du présent rapport.



## ACTIVITÉS DU GROUPE FÉDÉRALE ASSURANCE

Le Groupe Fédérale Assurance exerce les activités suivantes par l'intermédiaire de ses entités juridiques (société mère et filiales) :

- » principalement les assurances vie et non-vie ;
- » à des fins d'investissement : gestion de biens mobiliers et immobiliers.

Les activités d'assurance sont principalement exercées en Belgique. Il est également fait recours à l'externalisation. Les activités critiques ou importantes externalisées par Fédérale Assurance concernent principalement des services spécialisés nécessitant des connaissances et une expertise approfondies (services informatiques, gestion immobilière). Ils concernent, dans une moindre mesure, les services d'assurance aux preneurs d'assurance.

Les produits sont distribués principalement par son propre réseau de vente, tant aux particuliers qu'aux indépendants et aux entreprises.

Fédérale Assurance a élaboré une politique et une stratégie globale en accord avec la

mission, la vision et les valeurs qu'elle a déterminées.

Fédérale Assurance a pour objectif de satisfaire au maximum les besoins en assurances de ses clients de manière durable. Nous voulons y parvenir de manière engagée avec tous les membres de notre personnel en étroite collaboration avec nos clients. Nous voulons continuer à développer notre position de « référence du secteur de la construction », adapter nos canaux de distribution au contexte numérique actuel et rester, en tant que coopérative qui partage ses bénéfices avec ses clients, un assureur.

Les processus et contrôles mis en place sont décrits dans des documents de politiques et procédures qui s'inscrivent dans un système de gouvernance favorisant une gestion saine et efficace du groupe.

Avec la nomination d'un manager ESG à la fin de 2021, Fédérale Assurance veut développer et ancrer structurellement sa politique de durabilité. Parmi les 17 objectifs de durabilité définis par l'ONU, trois objectifs fondamentaux ont été mis en avant :

- » accès à des emplois décents et à la croissance économique ;
- » consommation & production responsables ;
- » lutte contre les changements climatiques.

Ces éléments seront précisés et développés dans le courant de l'année 2022. Ce faisant, Fédérale Assurance vise à la fois sa propre gestion d'entreprise et l'impact qu'elle génère à travers ses investissements et sa gamme de produits.

Plus précisément, des mesures ont été prises dans les domaines évoqués ci-après.

## QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

L'activité d'assureur de Fédérale Assurance n'est pas polluante en soi, mais l'entreprise et ses employés génèrent néanmoins un certain impact environnemental par leurs déplacements, leur consommation d'énergie, la production de déchets, les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation d'eau et de papier.

Fédérale Assurance n'a pas de politique environnementale, mais s'efforce de réduire son empreinte écologique par diverses mesures et actions (non exhaustivement énumérées ci-dessous).





## Ressources humaines

### MOBILITÉ

Le siège social de Fédérale Assurance étant situé au centre de Bruxelles (en grande partie une zone piétonne), les déplacements domicile-lieu de travail se font principalement en transports publics, notamment en train.

En outre, Fédérale Assurance applique le « système du tiers payant ». Cela signifie que les trajets domicile-travail en train sont entièrement gratuits pour les employés (les abonnements tram et bus sont remboursés à 80 %). Ce système s'applique également aux employés (qui travaillent à Bruxelles) disposant d'une voiture de société et souhaitant utiliser les transports publics (cf. législation bruxelloise). Seuls 23 % des navetteurs se sont rendus au travail en voiture ou à moto en 2021.

Il convient de noter que dans 4 cas sur 5, les déplacements professionnels sont encore effectués en voiture, surtout pour les longues distances. Grâce à la proximité des commerces et autres facilités situés dans la zone piétonne, les déplacements à proximité immédiate du siège social se font toutefois à pied. Parmi les visiteurs du siège social, 50 % sont venus en voiture.

À l'avenir, Fédérale Assurance souhaite réduire davantage les déplacements en voiture. Une façon d'y parvenir est d'ancrer structurellement le télétravail dans la politique du personnel.

En 2021, Fédérale Assurance disposait d'une flotte de 182 véhicules, dont un entièrement électrique. Lors de la commande de véhicules neufs, nous appliquons une limite maximale de 145g (WLTP) d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Compte tenu des possibilités croissantes pour le personnel de travailler à domicile (à la suite du processus de digitalisation et, bien sûr, de la crise Covid-19), les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels ont été considérablement réduits en 2021, une tendance qui devrait se poursuivre à l'avenir. Afin d'en évaluer l'impact et d'en tirer les leçons dans le cadre du projet

« the new way of working » post-Covid, une enquête a été menée auprès du personnel en 2021 sur l'organisation du travail suite au télétravail fréquent. Il en est ressorti que la consultation en ligne régulière entre un employé et le manager est très importante. Elle a également montré le besoin d'organiser des réunions d'équipe en ligne pour favoriser l'esprit de groupe.



Chaque année, une campagne de sensibilisation au vélo est organisée (opération DRING DRING). Il est par ailleurs possible d'accorder une indemnité kilométrique pour les déplacements à vélo. Celle-ci n'est toutefois pas cumulable avec le remboursement d'un abonnement aux transports publics, ce qui limite la popularité de l'indemnité vélo.

Enfin, un plan cafétéria « mobilité » pour les cadres a été lancé en 2021 pour faciliter la mobilité verte. L'offre propose plusieurs solutions de transport durables : vélo (électrique), abonnement auparking d'une gare, upgrade de billets de train en 1<sup>ère</sup> classe. À partir de 2022, ce plan cafétéria sera ouvert à tous les membres du personnel avec un éventail encore plus large.



## ECONOMIES D'ENERGIE ET AUTRES MESURES ENVIRONNEMENTALES ACTIVES EN VIGUEUR

- » Remplacement de l'éclairage existant par des **LEDS** ;
- » **Compteurs d'énergie** ;
- » Remplacement de deux chaudières à gaz existantes à Bruxelles par des **chaudières à condensation** offrant un meilleur rendement et des émissions plus faibles ;
- » Dans la cafétéria, des **fontaines à eau et des bouteilles en verre** sont offertes pour réduire le nombre de bouteilles en plastique ;
- » Au sein du groupe Fédérale Assurance, des systèmes ont été mis en place pour le **tri sélectif, la collecte et le recyclage** du papier, du plastique et des déchets internes (pots de peinture, lampes, cartouches d'encre, équipements obsolètes,...) ;
- » En 2021, nous avons de nouveau obtenu un « **certificat de neutralité carbone** » de **bpost** (via le partenaire CO2logic), parce que les émissions CO<sub>2</sub> liées au traitement des envois adressés par Fédérale Assurance ont été compensées. A titre préventif, le service Expédition regroupe également un maximum d'envois à la même adresse, réduisant ainsi le nombre d'envois et le transport associé ;
- » **Mobilité électrique** : dans le parking du siège social, 2 bornes de recharge électriques ont été installées, chacune avec 2 points de recharge. En outre, 2 supports vélo sécurisés ont été prévus avec un total de 10 prises pour vélos électriques ;
- » Poursuite de la **digitalisation poussée et de la réduction de la consommation de papier** :
  - » Les magazines imprimés destinés aux clients et aux membres du personnel sont largement remplacés par des magazines et des bulletins d'information numériques.
  - » Les dépliants commerciaux ne sont disponibles que sous forme numérique.
  - » En Vie, cette tendance a été renforcée par le 'Digital Sales Enablement' dans le cadre du projet Showpad. Cela signifie que les informations commerciales sont partagées avec le client de manière entièrement numérique.
  - » Pour la première fois, les vœux du Nouvel An ont été envoyés par voie numérique et non plus par courrier.
  - » Le classement sera progressivement numérisé.
  - » La communication professionnelle avec les clients (avis d'échéances, cartes blanches, etc.) est de plus en plus organisée via Doccle (10 768 clients y participent déjà), une réduction des archives papier, etc.

Pour soutenir toutes ces initiatives, l'augmentation du nombre d'adresses e-mail disponibles de nos clients a été incluse comme objectif dans le cadre du bonus collectif de 2021.



## EFFORTS SOCIÉTAUX

Nous adaptons non seulement notre propre organisation, mais nous offrons aussi à nos clients la possibilité d'apporter une contribution positive à une société respectueuse de l'environnement en leur proposant, entre autres, des solutions d'assurances pour leurs **panneaux solaires, vélos électriques,...**

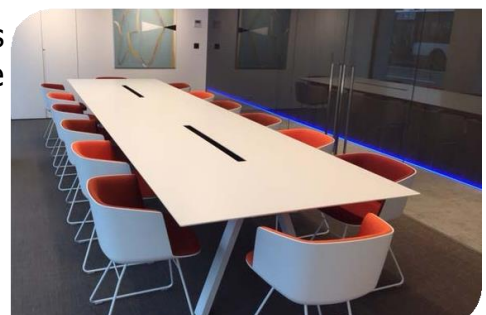
En outre, les **questions environnementales** sont régulièrement abordées dans le **magazine client** ou via les **médias sociaux** (par exemple, sur la journée mondiale du vélo, des astuces pour réduire l'utilisation du plastique ou pour une consommation plus locale).

Avec la **série de vidéos Cœurs Battants**, Fédérale Assurance part à la rencontre d'entrepreneurs au parcours parfois éprouvant et toujours **Cœurs Battants** inspirant. Dans ce contexte, les projets d'entreprise durables sont régulièrement mis en exergue. En 2021, les thèmes abordés étaient entre autres : leasing de vélos B2B, restauration écologique, motos de course entièrement électriques, mode durable, zéro déchet, lutte contre le chômage des jeunes et durabilité dans le secteur immobilier.



En 2021, il a également été décidé de prolonger et d'étendre notre **parrainage de Youthstart**. Ce faisant, nous créons des opportunités d'emploi pour les jeunes sans éducation ni travail. Le but : arriver à l'inclusion sociale en stimulant l'esprit d'entreprise chez les jeunes vulnérables.

Par l'intermédiaire de l'organisation **Study360**, nous mettons à disposition une salle adaptée au sein de notre BusinessCenter d'Anvers pendant les blocus des étudiants.



## SUSTAINABLE FINANCE

Fédérale Assurance s'engage à mener une politique d'investissements durable, tant pour son fonds principal (c'est-à-dire les nombreux placements réalisés dans le cadre des produits d'épargne et de placement des branches 21 et 26) que pour les assurances de placement liées à des fonds (branche 23).

Fédérale Assurance fait des choix conscients dans le cadre de sa politique d'investissements par rapport à l'impact qu'elle souhaite atteindre lorsqu'elle investit de l'argent. À l'aide de sa propre liste de contrôle dynamique, Fédérale Assurance décide de ne pas investir dans certaines activités (telles que celles qui contribuent à la pollution et au gaspillage de l'eau, au réchauffement de la planète ou à l'atteinte à la paix mondiale). La liste de contrôle indique également un certain nombre de pays dans lesquels il ne faut pas investir, tels que les paradis fiscaux, les pays qui violent les droits de l'homme et ceux soumis à de graves sanctions internationales.

Les principes du fonds de pension norvégien sont également respectés et Fédérale Assurance suit l'initiative de durabilité du Pacte mondial des Nations Unies en matière de droits de l'homme, de droits du travail, de l'environnement et de lutte anti-corruption.

Fédérale Assurance travaille avec un fournisseur de données ESG indépendant qui apporte son savoir-faire en matière d'analyse ESG. Ce fournisseur attribue également un score ESG pour chaque entreprise avec laquelle il collabore. Une période de transition a été prévue pour les positions existantes du portefeuille d'investissement qui ne répondent pas aux critères ESG.

L'orientation de la réglementation est claire et l'ESG jouera un rôle de plus en plus important dans les années à venir, notamment au niveau des produits et du reporting de Fédérale Assurance. En 2021, l'assurance épargne de notre partenaire de distribution VDK a été transformée en produit

« article 8 » qui promeut notamment des caractéristiques écologiques et sociales.

## QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

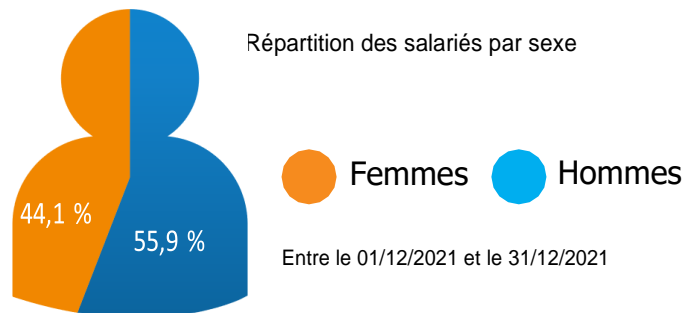
Fédérale Assurance attache une grande importance à la diversité des membres de son personnel et investit dans une relation employeur-employé à long terme. Les collaborateurs de Fédérale Assurance sont l'un des plus grands facteurs de création de valeur durable en tant qu'assureur. Ils sont tous encouragés à agir de manière respectueuse et professionnelle.

4 % de femmes sont recensées au sein du senior

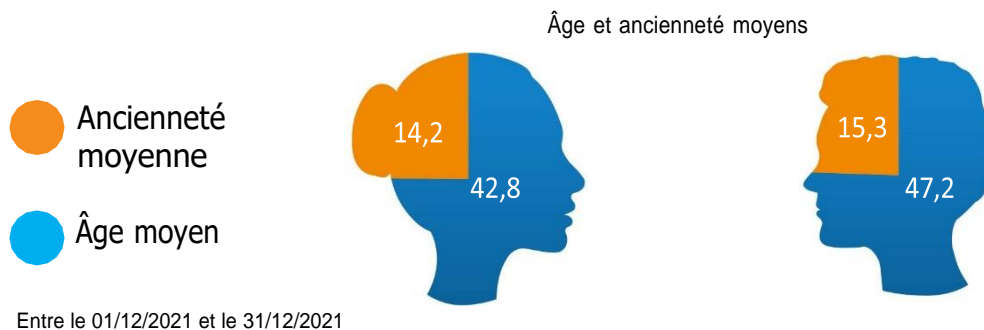


management, 30 % dans le management board (= Comex) et 15 % parmi notre conseil d'administration.

La répartition globale entre hommes et femmes s'élève respectivement à 55,9 % et 44,1 %.

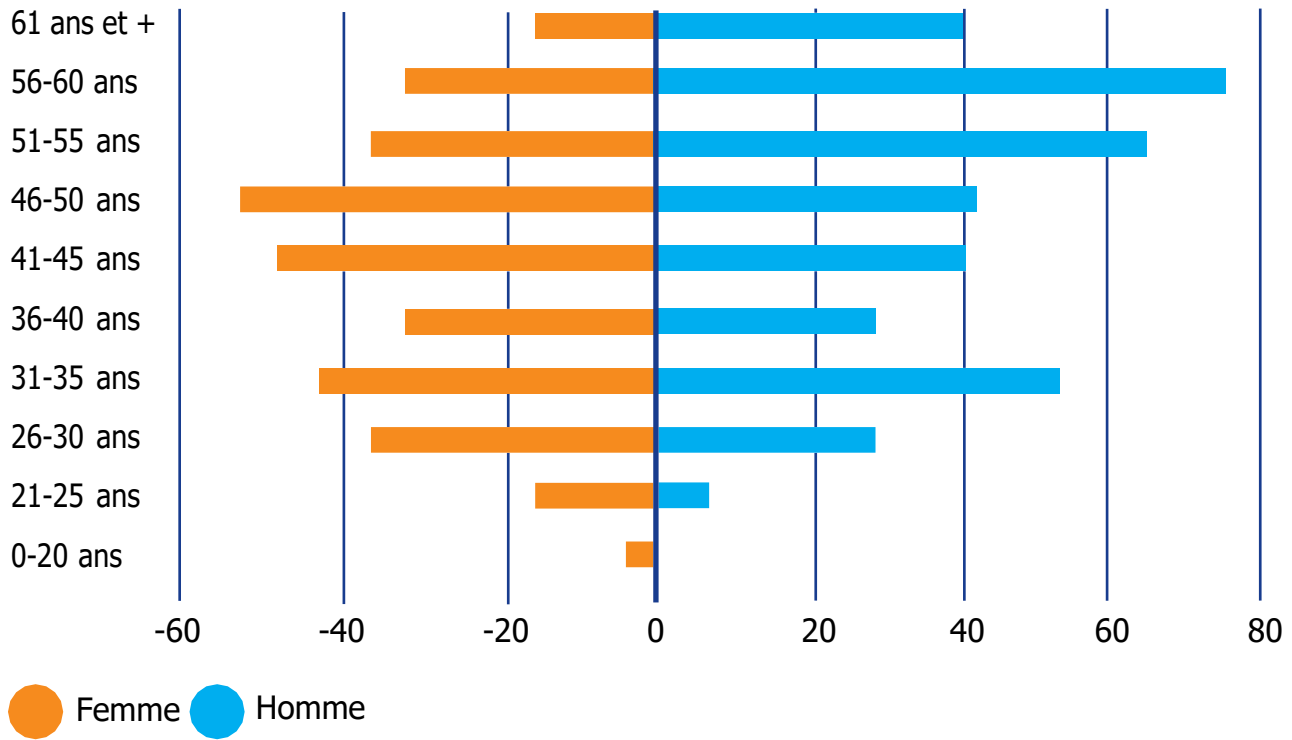


Fin 2021, l'âge moyen des salariés était de 47 ans pour les hommes et de 43 ans pour les femmes. L'ancienneté moyenne des salariés était de 15 ans pour les hommes et de 14 ans pour les femmes. Ces chiffres sont comparables à ceux du secteur.



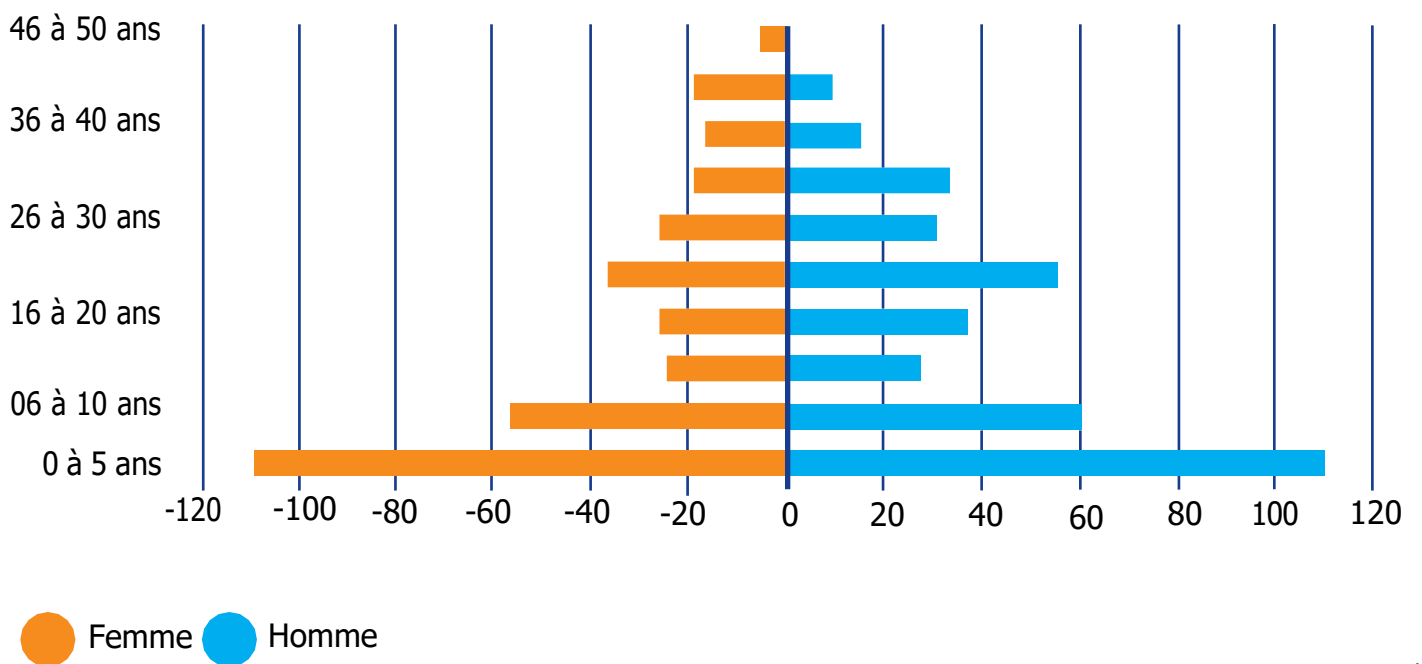
### Pyramide des âges hommes/femmes

Entre le 01/12/2021 et le 31/12/2021



### Pyramide d'ancienneté hommes/femmes

Entre le 01/12/2021 et le 31/12/2021



41 % des collaborateurs sont néerlandophones, 59 % sont francophones. Les cours de langues organisés en interne visent à atteindre un bilinguisme opérationnel.

Répartition des salariés par langue

Entre le 01/12/2021 et le 31/12/2021



Pour définir le cadre de travail, plusieurs politiques ont été élaborées. Elles sont évoquées ci-après.

### Politique de recrutement et mobilité interne

Tant pour les nouveaux postes que pour le renforcement des équipes ou le remplacement des salariés qui quittent l'entreprise, Fédérale Assurance entend recruter de manière proactive des personnes qui peuvent contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de sa stratégie.

En plus de l'expertise et/ou de l'expérience, le département des ressources humaines privilégiera les candidats qui peuvent et veulent adhérer aux valeurs de Fédérale Assurance (performance, orienté client, collaboration ouverte, confiance mutuelle).

La politique de recrutement précise que toutes les candidatures doivent être examinées et traitées de manière objective et impartiale.

Toute forme de discrimination directe ou indirecte fondée sur la nationalité, la prétendue race, la couleur de la peau, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la fortune, les convictions religieuses ou philosophiques, les convictions politiques, les convictions syndicales, la langue, l'état de santé, le handicap ou les caractéristiques physiques ou génétiques est interdite. Pour promouvoir l'intégration réussie de nouveaux collègues, deux actions ont été entreprises en 2021 : la diffusion d'une nouvelle brochure « Accueil des nouveaux membres du personnel » et la relance du projet « mentorat ».



Fédérale Assurance encourage également la mobilité interne pour stimuler le développement des compétences. Depuis 2021, chaque départ volontaire d'un salarié donne lieu à l'organisation d'un entretien par le département RH et à une communication au management. Ceci nous permettra de connaître les raisons des départs de nos collaborateurs et d'adapter notre politique de recrutement, de formation et de rétention du personnel.



## Politique de formation

La politique de formation de Fédérale Assurance s'inscrit dans une stratégie qui combine le développement du groupe avec l'épanouissement personnel. En cohérence avec cette approche, Fédérale Assurance offre de nombreuses opportunités de formation et de développement à chaque employé.

Plusieurs sessions de formation ont été organisées en 2021 : une série de formations et coachings spécifiques pour les managers, formations linguistiques français-néerlandais-anglais, formations à l'appui des réglementations modifiées, formation globale « dialogue ouvert », etc. En outre, plusieurs initiatives ont été prises pour soutenir le personnel et les managers dans le cadre de la crise du coronavirus : formation « diriger à distance pendant la crise Covid-19 » et l'atelier « augmenter sa résilience ».

## Politique de gestion des carrières

Afin d'optimiser les résultats du groupe dans un environnement de plus en plus concurrentiel et d'atteindre les objectifs fixés par le comité de direction, l'une des fonctions clés des ressources humaines est la fidélisation du personnel. La stabilité du personnel est en effet un facteur très important dans le développement de notre groupe.

## Politique de rémunération

La politique de rémunération et les pratiques de rémunération correspondantes font partie intégrante de la stratégie commerciale et de gestion des risques du Groupe Fédérale Assurance. La politique de rémunération contribue à une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque excessive au-delà des limites de tolérance au risque du groupe. Concernant les salaires, l'égalité de rémunération entre hommes et femmes signifie que, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, toute discrimination fondée sur le sexe est exclue.

L'introduction d'un plan cafétéria « mobilité » pour les cadres offre une plus grande flexibilité au niveau des choix de mobilité personnels : up- ou downgrade de la voiture de société, nouvelle voiture de société, vélo électrique, (upgrade d')abonnements pour les transports en commun, intervention dans les frais d'abonnement aux parkings de gares, etc.

## Code de conduite des affaires

Le code de conduite des affaires, qui s'applique à tous les membres du personnel, aux membres du conseil d'administration et du comité de direction, stipule que Fédérale Assurance n'accepte aucune forme de harcèlement ou de discrimination fondée sur le sexe, la religion, la race, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, le handicap, l'état civil, l'âge, les convictions politiques, etc. Ce code de conduite a été actualisé en 2021.

## Fit & proper

Pour la sélection des membres du conseil d'administration et du comité de direction, une politique relative à l'expertise et à l'honorabilité professionnelle (« fit & proper ») a été élaborée conformément aux exigences de la Banque Nationale de Belgique.

## Risques psychosociaux au travail

Les risques psychosociaux font partie de l'analyse générale des risques de Fédérale Assurance. Les mesures de prévention nécessaires sont prises pour prévenir les situations ou les actions qui peuvent entraîner des risques psychosociaux au travail, pour en éviter ou limiter les dommages. Ainsi, une attention particulière a été prêtée à la prévention du burn-out, au « stress-day », etc. Sur le plan organisationnel, nous veillons à ce qu'il y ait toujours suffisamment de personnes de confiance disponibles (2 par groupe linguistique).

## Mesures Covid-19

Suite à la crise Covid-19, Fédérale Assurance a été confrontée à des circonstances difficiles qui ont eu un impact sur le bien-être physique et mental de ses salariés. Pour ceux qui souhaitaient un soutien professionnel pour leurs problèmes professionnels et privés, une ligne téléphonique d'aide psychologique a été mise en place avec l'aide de Mensura.

Une attention particulière a également été accordée à la communication (via intranet, vidéos, etc.) pour soutenir les salariés. Bien que la grande majorité d'entre eux faisaient du télétravail, un nombre limité de collaborateurs (en alternance) devait régulièrement se rendre au bureau, mais toujours dans le respect des mesures Covid-19. Il a été constaté que le nombre de malades, liés ou non à la Covid-19, est resté limité et nous souhaitons bien évidemment que cette situation perdure. Là où cela s'est avéré nécessaire, les mesures et instructions utiles concernant la Covid-19 ont été introduites, telles que : quarantaine obligatoire au retour de vacances à l'étranger, inspection répétée de tous les systèmes de climatisation, port obligatoire du masque lors des déplacements dans les bâtiments et dans les bureaux de vente, le cas échéant installation de plexiglas,... Dans les bureaux de vente, les visites étaient uniquement possibles sur rendez-vous, pour garantir une sécurité optimale.

Nous avons également mené une campagne d'affichage, non seulement pour rappeler les gestes-barrières, mais aussi pour encourager la vaccination. Nous avons fourni au personnel du gel hydroalcoolique, des masques et des poubelles spéciales pour jeter les masques usagés.



## Association du personnel

Diverses activités culturelles et sportives sont organisées et permettent de maintenir et de renforcer les liens d'amitié entre collègues. Ainsi, des cours de yoga et de tai chi sont organisés, des possibilités de détente dans la 'Fun room' et 'Zen room' sont à leur disposition, etc. Compte tenu des mesures Covid-19, ces activités ont néanmoins été largement interrompues en 2021. Par ailleurs, une association des pensionnés permet aux anciens collègues de garder contact.

Pendant la période de confinement, un groupe Facebook appelé 'We are Federale employees' a été créé. Il s'agit d'un groupe exclusivement axé sur les activités professionnelles quotidiennes des collaborateurs de Fédérale Assurance, mais où l'aspect relationnel est également très important. Fin 2021, ce groupe comptait 134 membres.



De plus, divers projets ont été lancés pour encourager l'initiative des membres du personnel (boîte à idées et mise en œuvre concrète des propositions faites). L'importance d'un dialogue ouvert a également été soulignée de manière structurelle. En septembre 2021, divers off-sites régionaux ont été organisés par et pour les managers, ce qui renforce la collaboration transversale entre les services. Lors du lancement du nouveau plan stratégique pluriannuel, Shape 25, un événement de grande ampleur en plein air, Shape It, a été organisé pour tous les membres du personnel en octobre 2021.

## Dialogue social

Les dispositions nécessaires ont été prises afin de favoriser le fonctionnement optimal des organes consultatifs du conseil d'entreprise et des services pour la prévention et la protection au travail. En 2021, ces réunions ont été organisées de manière hybride, en vue d'optimiser la participation.

## eNPS (employee NPS)

Grâce à l'enquête eNPS, les salariés ont à nouveau eu l'occasion en 2021 de donner un avis anonyme et sincère sur Fédérale Assurance en tant qu'employeur. Ainsi, ils contribuent à améliorer l'organisation et le cadre de travail. Le score eNPS a évolué de manière significative, passant de 5 en décembre 2020 à 18 en décembre 2021. Ce résultat doit être nuancé, cette mesure étant liée au bonus CCT90. Étant donné que de nombreuses initiatives visant à améliorer le bonheur au travail, l'environnement de travail et la culture de communication ont

été lancées entre-temps, nous avons sondé cette année non seulement les points d'amélioration possibles, mais aussi l'évolution positive observée par rapport à la dernière mesure. Nous avons constatés progrès notamment dans les domaines de l'informatique (e.a. digital workplace et outils plus efficaces), des RH (télétravail, compensation & benefits, formation), de la culture de communication et d'entreprise, de la stratégie (vision, implication et communication), de la prestation de services et de la coopération transversale. Les points de travail seront abordés dans divers ateliers.



## Enquête communication interne

En 2021, une enquête sur la communication interne a été menée auprès des employés. L'objectif était double :

1. Sonder les employés sur leur perception, leurs attentes et besoins en matière de communication interne au sein de Fédérale Assurance ;
2. Utiliser les informations recueillies pour améliorer la communication interne et contribuer à définir la communication dans le cadre de Shape25 (notre plan stratégique pluriannuel).

Cette enquête a donné lieu à des actions concrètes :

- » Création d'une cellule Communication interne ;
- » Communication en temps opportun, plus transparente et plus concrète ;
- » Renforcement de l'implication du personnel ;
- » Focus particulier sur les canaux les plus populaires :
  - » Newsletters digitales succinctes – transformation du F-Info en newsletter digitale ;
  - » Réunions de service : initiatives prises pour en améliorer l'efficacité (communication en cascade, feedback, dialogue) ;
  - » Plus de messages vidéo ;
  - » Intranet – analyse du projet pour arriver à un intranet relooké et plus interactif (réalisation prévue fin 2022) ;
  - » Échange d'informations par l'intermédiaire d'outils collaboratifs au lieu d'un intranet statique (intégré dans le projet DWP : Sharepoint) ;
- » Formation pour soutenir la culture de communication top-down, bottom-up et transversale :
  - » Dialogue ouvert pour soutenir une culture du feedback ouvert ;
  - » Formations destinées au management : « Dialogue ouvert » et « Diriger à distance » ;
- » Relance des journées d'accueil organisées en ligne, dont les informations sont publiées sur l'intranet, afin qu'elles soient disponibles à tout moment, notamment pour les personnes qui entrent en service en cours d'année.



## QUESTIONS DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Comité éthique mis en place au sein de Fédérale Assurance (composé des membres du comité de direction et de la fonction compliance) assure le respect des codes de déontologie professionnelle. Fédérale Assurance a bâti sa réputation sur des normes éthiques et les principes d'honnêteté, d'intégrité, d'équité et de fiabilité.

Ces principes se reflètent dans les politiques et procédures appliquées par toutes les entités du groupe.

### Politique d'intégrité

Dans sa politique d'intégrité, Fédérale Assurance a défini ses objectifs stratégiques et ses valeurs d'entreprise, ainsi que des codes de conduite internes et des exigences formelles qui déterminent la façon dont Fédérale Assurance est menée dans un esprit d'intégrité et de collaboration avec ses partenaires.

### Respect des lois et des règles déontologiques internes

Fédérale Assurance et ses collaborateurs respectent les lois et règlements qui lui sont applicables à tous les niveaux de l'entreprise.

Tous les membres du personnel doivent également se conformer au code de conduite des affaires, qui comprend les règles déontologiques applicables au sein de Fédérale Assurance.

### Politique de whistleblowing

Fédérale Assurance a mis en place une procédure interne permettant aux employés de signaler les actes illégaux ou irréguliers qui présentent un danger ou un risque d'atteinte à l'intégrité de l'entreprise.

### Politique relative aux conflits d'intérêts

Conformément à la législation IDD, Fédérale Assurance a pris les mesures administratives nécessaires pour identifier, prévenir et gérer les conflits d'intérêts et pour sauvegarder au maximum les intérêts du client en agissant de manière honnête, équitable et professionnelle.



## **Politique relative aux cadeaux et aux événements**

Tous les collaborateurs de Fédérale Assurance doivent s'abstenir de solliciter ou d'accepter des cadeaux ou des avantages, d'organiser ou de participer à des événements susceptibles de compromettre leur impartialité ou leur intégrité.

## **Politique de prévention de la fraude**

Fédérale Assurance met l'accent sur le respect par ses collaborateurs des obligations légales et réglementaires, afin d'éviter que leur non-respect puisse nuire à son intégrité ou à ses clients. A cette fin, une cellule et un coordinateur antifraude ont été mis en place au sein de Fédérale Assurance, qui participe par ailleurs aux initiatives d'Assuralia (e.a. la banque de données centrale de sinistres pour lutter contre la fraude en auto).

## **Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**

Fédérale Assurance attache la plus haute importance à une bonne gestion des risques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi qu'au respect des obligations nationales/internationales en la matière.

## **Protection des données**

Fédérale Assurance met tout en œuvre pour garantir la protection de la vie privée et respecte les dispositions légales (Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel) relatives à l'utilisation des données personnelles et à la protection de leur confidentialité.

Le présent rapport décrit la situation de Fédérale Assurance dans les domaines social, sociétal et écologique en 2021, telle que définie par la directive européenne 2014/95 et complète le rapport annuel de gestion.

Des pistes d'amélioration ont été identifiées dans divers domaines qui seront reprises comme objectifs pour 2022 dans la stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise.